



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Sainte-Anne-d'Auray

Atlas de la
Biodiversité communale

01/

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

- 1. Le territoire Saintannois page 4
- 2. Les documents de planification et de gestion page 7

02/

LES HABITATS À ENJEUX

- 1. Les habitats à enjeux de conservation page 10
- 2. Les autres habitats page 13
- 3. La Trame Verte et Bleue page 16

03/

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- 1. La Flore page 21
- 2. La Faune
 - Oiseaux page 22
 - Reptiles page 24
 - Amphibiens page 25
 - Mammifères page 26
 - Invertébrés page 28
 - Champignons page 29

04/

DIAGNOSTICS ET ENJEUX

- 1. Les landes page 31
- 2. Les prairies page 36
- 3. Les habitats aquatiques page 40
- 4. Le bocage page 43
- 5. Les boisements page 45
- 6. Les habitats urbains et jardins page 49
- 7. Les Espèces exotiques envahissantes page 53

ANNEXE /

Page 56



Sainte-Anne-d'Auray
Atlas de la Biodiversité
Communale

01

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

1. Le territoire Saintannois

Sainte-Anne-d'Auray compte plus de 2 800 habitants sur une surface de moins de 500 ha, elle est attractive par son patrimoine naturel et historique et par sa proximité avec Auray et Vannes. Le patrimoine religieux sur la commune est extrêmement riche : Basilique Sainte-Anne et sa statue, le Mémorial, la Scala Santa, le cloître etc. Sainte-Anne-d'Auray est aussi bien connue pour abriter une colonie de chauve-souris au sein des combles de la basilique. De très nombreuses découvertes ont été faites sur la commune qui enrichissent les connaissances sur la faune et la flore présentes à Sainte-Anne-d'Auray.

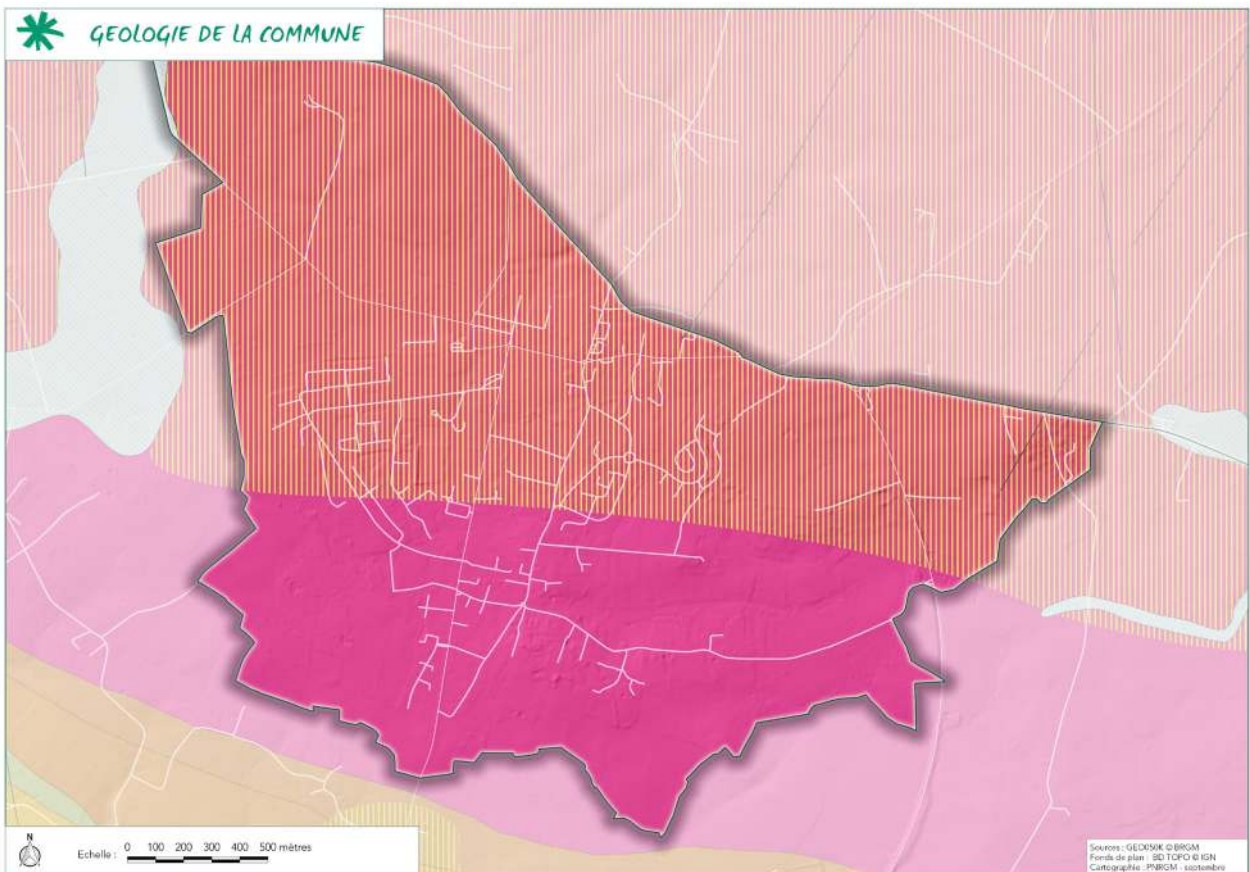
Géologie

Située au cœur du massif Armoricain, le sol de Sainte-Anne-d'Auray est majoritairement composé de roches magmatiques et granitiques. Le substratum géologique de la commune est constitué majoritairement de Granite de Sainte-Anne-d'Auray, à grain moyen-fin, à biotite. Le fond des vallées est recouvert par des alluvions modernes.

L'observation du contexte géomorphologique de Sainte-Anne-d'Auray montre que la commune occupe une portion

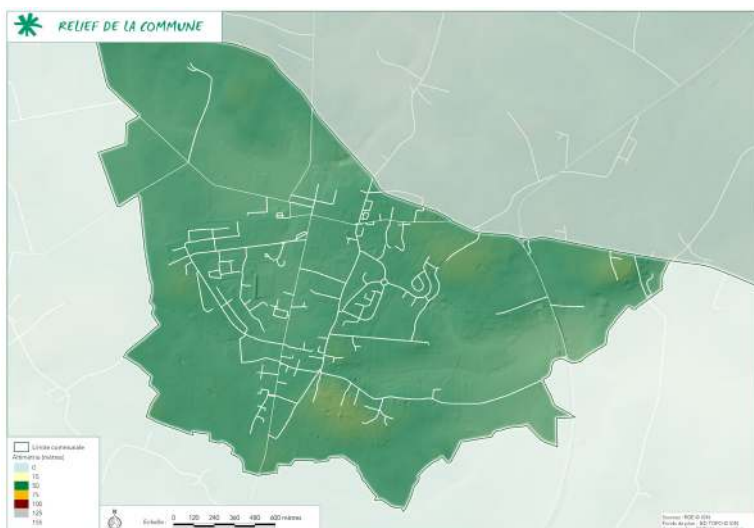
relativement calme de territoire en termes de relief. Il est marqué avec une pente axée sud/ouest- nord/est. Le point haut se situe au niveau du lieu dit «Malacha-pen» en limite Sud de la commune avec une altitude de 52 mètres et le point bas se situe au niveau du lieu dit «Queneven» en limite Est de la commune avec une altitude de 35 mètres. Deux ruisseaux drainent la commune :

- le ruisseau de Léran à l'est qui est un affluent rive droite du Sal,
- l'autre au nord qui est un affluent rive gauche du Loc'h.



légende en annexe

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE



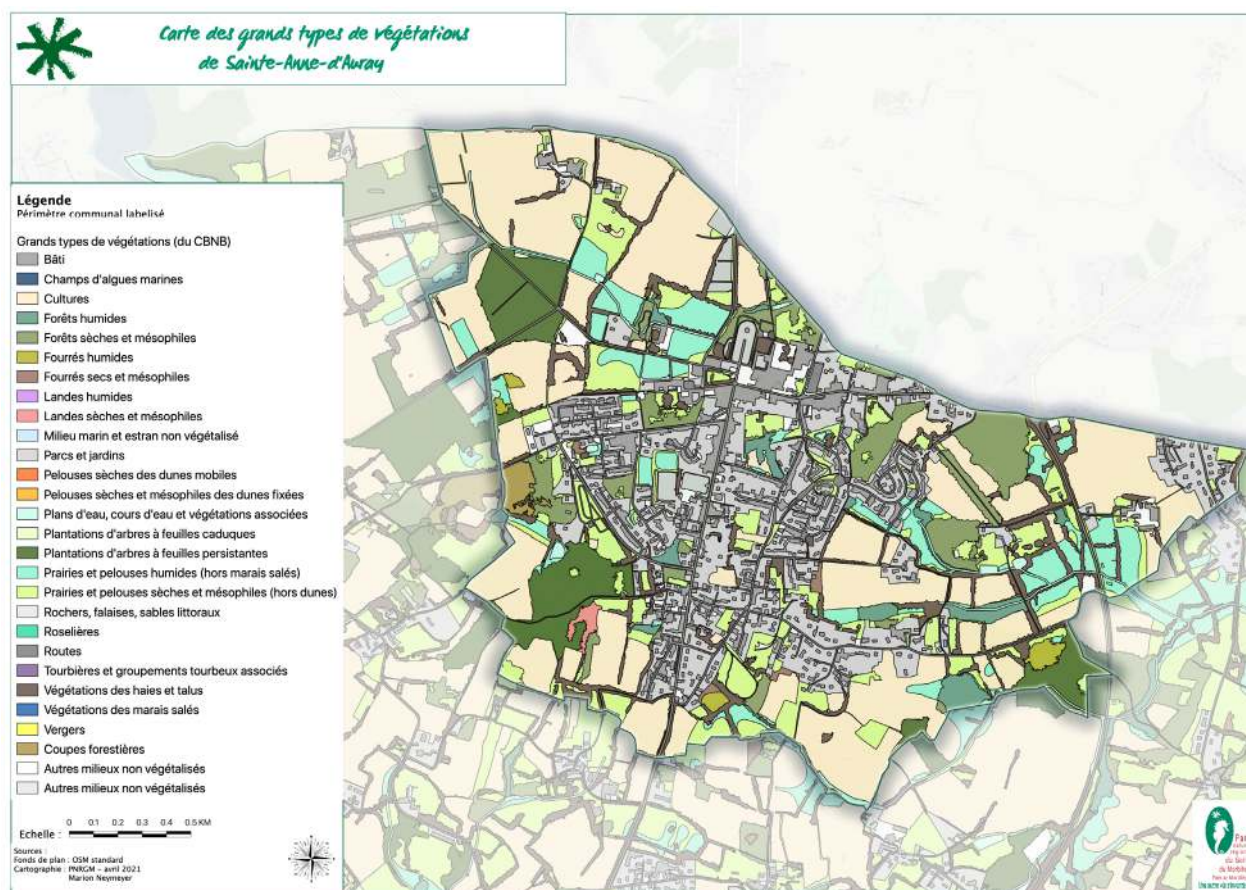
carte du relief

Les différents types de végétations

La commune est essentiellement composée de milieux anthropisés (milieu urbain et réseau routier) et de parcelles cultivées, quelques forêts sont présentes ainsi que des prairies. Autour de la ville, il y a une mosaïque d'habitats (prairies, landes, fourrés, zones humides) que de nombreuses espèces animales et végétales affectionnent.

Les grands types de végétations - CBNB 2020

Milieux anthropisés (bâti, route)	30 %
Milieux ouverts (prairies)	17 %
Milieux semi-ouverts (landes, fourrés)	1 %
Milieux fermés (forêts)	14 %
Cultures	30 %
Milieux aquatiques (cours d'eau, points d'eau)	1 %



Les espaces naturels protégés sur la commune

Arrêté de Protection de Biotope

L'arrêté de protection de biotope ou APB (anciennement APPB pour Arrêté préfectoral de protection de biotope), parfois dit « arrêté de biotope », est en France un arrêté pris par un préfet pour protéger un habitat naturel, ou biotope, abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées. Il s'appuie sur des inventaires naturalistes. A la suite de diverses études portées par l'association Bretagne vivante depuis 2009, il s'est avéré qu'une colonie de Grands Murins avait élu pour gîte la basilique au sein du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray.

Cet arrêté permet la mise en place de mesures de gestion et de conservation en faveur du Grand Murin, espèce rare et menacée en Bretagne, par des actions telles que : l'adaptation des traitements de la charpente, travaux interdits pendant la période de mise-bas, la restauration des accès aux gîtes, changement d'éclairage et ramassage de guano.

2. Les documents de planification et de gestion

Le Plan Local d'Urbanisme

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Anne-d'Auray a été approuvé lors du conseil municipal du 18 décembre 2017. Il fixe le règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire communal. Cet outil a pour vocation de définir les grandes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en cohérence avec le développement durable (PADD). Dans son PADD, la ville doit faire face à des enjeux besoins : démographiques, patrimoniale, naturels, croissance économique, équipement et habitat. Parmi ses objectifs, on retrouve :

- l'Objectif III.4 qui vise à favoriser l'agriculture : certaines zones sont définies dans lesquelles seule l'activité agricole peut se développer ;
- l'Objectif IV.1. pour protéger, mettre en valeur et assurer la continuité des milieux naturels (Trame Verte et Bleue, zones humides, ressources en eau et écosystèmes aquatiques) ;
- l'Objectif IV.2. pour redéfinir les boisements remarquables (haies bocagères et boisement dans le bourg de la commune) ;
- l'Objectif IV.3. pour sauvegarder le paysage saintannois (espaces végétalisés dans la commune)

Le règlement fixe les règles générales de servitudes dont

celles régissant le patrimoine naturel. Les zones naturelles « N » correspondent à des secteurs, équipés ou non, protégés en raison de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique.

Elles se décomposent en 4 sous-secteurs :

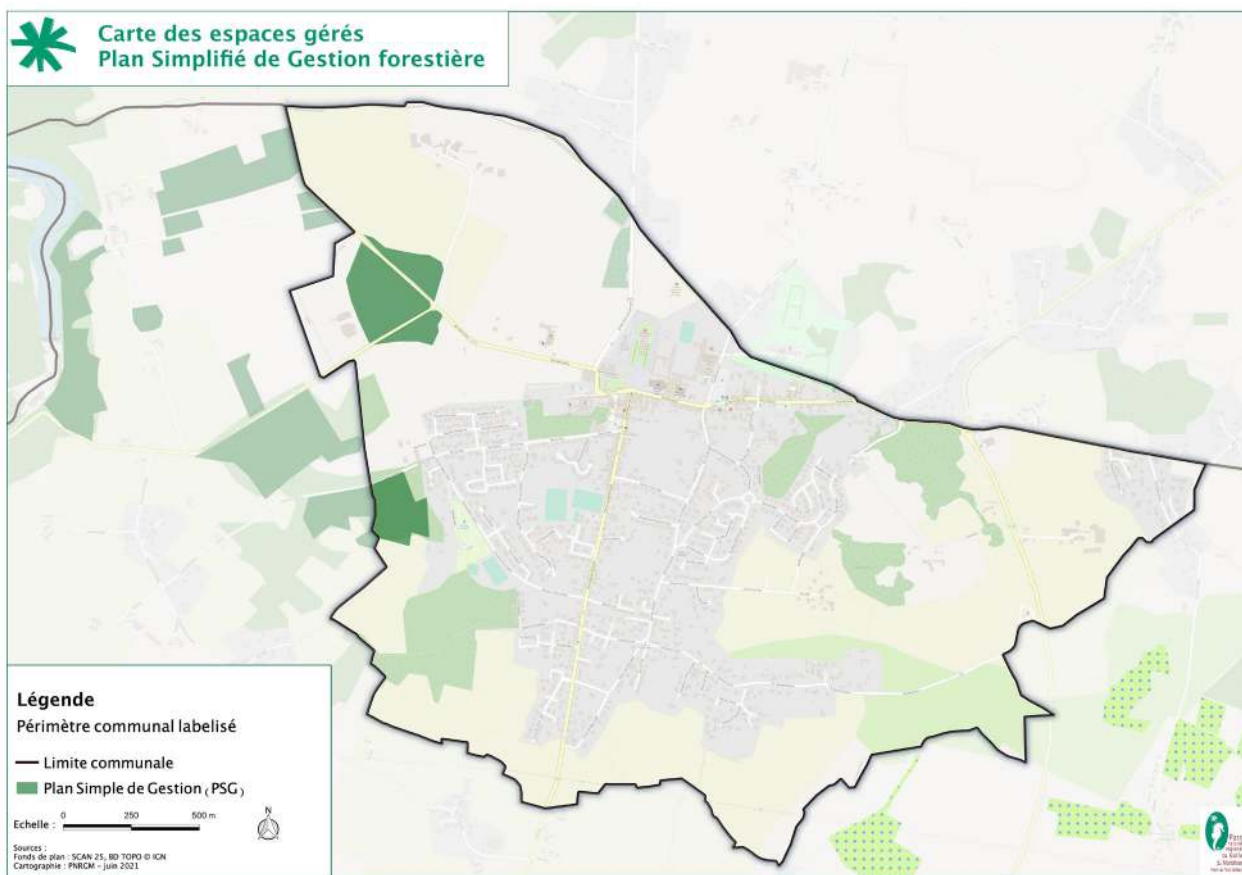
- Na délimitant les parties du territoire affectées à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages.
- NI délimitant les espaces naturels à vocation de loisirs du sanctuaire (spectacles de plein air).
- Nn délimitant les espaces présentant un risque pour la population (risque de pollution des sols).
- Nzh délimitant les zones humides.

En complément du zonage, plusieurs éléments sont également protégés pour des motifs d'ordre écologiques (L.151-23 du Code de l'Urbanisme). Ces éléments sont cartographiés sur les planches du règlement graphique. Ce sont plus de 24 km de haies, 2 arbres isolés ainsi que 32 ha de boisements qui sont protégés au titre de l'article L 151-23. Sont également classés certains boisements protégés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme, en Espace Boisé Classé (EBC).

Source PLU et PADD Sainte-Anne-d'Auray

Les plans de gestion des espaces naturels de la commune

Plusieurs secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, cadrée par un cahier des charges ou un plan de gestion. On peut citer les parcelles forestières engagées en plan simple de gestion (PSG).



Le Plan Simple de Gestion :

Le plan simple de gestion est un inventaire de la propriété accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

Il est obligatoire quand des boisements privés ont une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, et pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha (source : CNPF).

A Sainte-Anne-d'Auray deux boisements à l'ouest de la commune bénéficient d'un Plan Simplifié de Gestion en limite communale avec Pluneret.



Atlas de la Biodiversité
Communale
Sainte-Anne-d'Auray

02

LES HABITATS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Une mosaïque d'habitats compose la commune de Sainte-Anne-d'Auray, notamment des habitats agro-pastoraux type cultures et landes, mais aussi des prairies humides et des habitats forestiers.

1. Les habitats à enjeux de conservation

Les landes

Les landes, végétations dominées par des sous-arbrisseaux, constituent aujourd'hui un des paysages typiques de la Bretagne, en particulier lors de leur floraison en été. Elles ont été façonnées, pendant plusieurs siècles, par les activités humaines (pâturage, écobuage, fauche...). Ces landes sont appelées landes secondaires ou semi-naturelles car ce sont les pratiques humaines, qui permettent leur maintien en bloquant la dynamique naturelle du milieu qui évoluerait, dans la plupart des cas, spontanément vers une forêt.

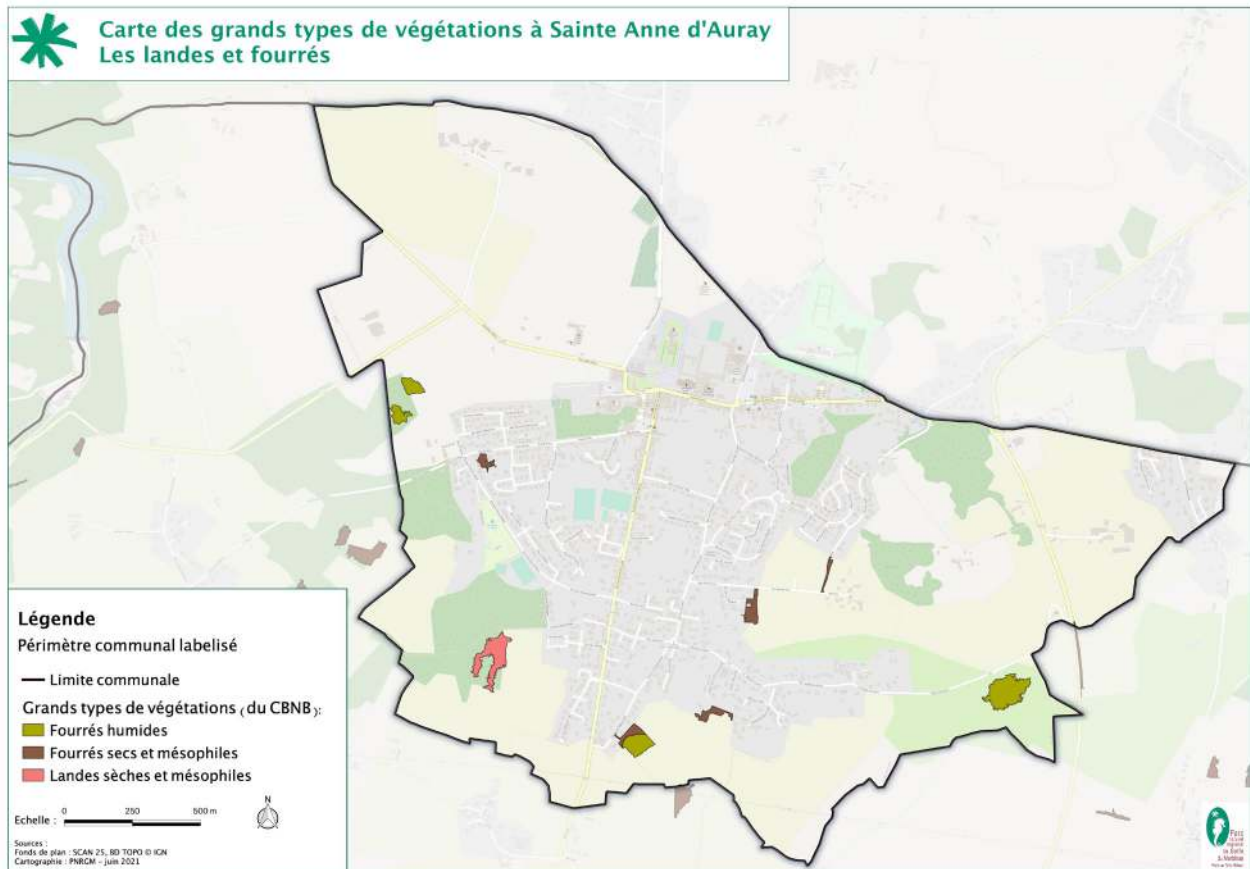
Ceci n'enlève en rien la qualité de ces milieux caractérisés par leur oligotrophie propice au développement d'une faune et d'une flore typique et unique à ces espaces. Néanmoins,

ces activités humaines ont pour la plupart été abandonnées depuis plusieurs décennies. Ainsi, hormis sur quelques grandes étendues situées principalement dans les terres, ces landes ne recouvrent plus que de faibles surfaces, en particulier sur le territoire du Parc. Leur conservation et restauration apparaît donc comme un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de la région.

Ce sont des habitats relictuels à Sainte-Anne-d'Auray, une seule parcelle de lande sèche d'1 ha est visible au sud-ouest de la commune. Quelques petites parcelles éparses de fourrés sont présentes autour des boisements. Malgré le peu de surface que ces habitats occupent, il y a une grande diversité d'espèce.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés par une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.5



Les prairies

Sainte-Anne-d'Auray est composée 1/3 de cultures (150 ha) et quasiment 1/3 de prairies (80 ha). Ce sont surtout des prairies sèches et mésophiles (50 ha), mais il y a également des prairies humides (30 ha) situées à l'est de la commune autour du Lérans.

Prairies mésophiles :

Les prairies mésophiles sont maintenues artificiellement dans un stade prairial grâce aux pratiques humaines que sont le pâturage et/ou la fauche. Elles peuvent se rencontrer sur tout type de substrat à l'intérieur de terres, sur des plateaux, des versants ou des plaines rarement inondées. Ces habitats se retrouvent sur des sols plus ou moins profonds de l'ensemble des communes de l'ABC.

Ces prairies peuvent être subdivisées en 3 types d'habitats, et de nombreux états intermédiaires selon le mode et l'intensité

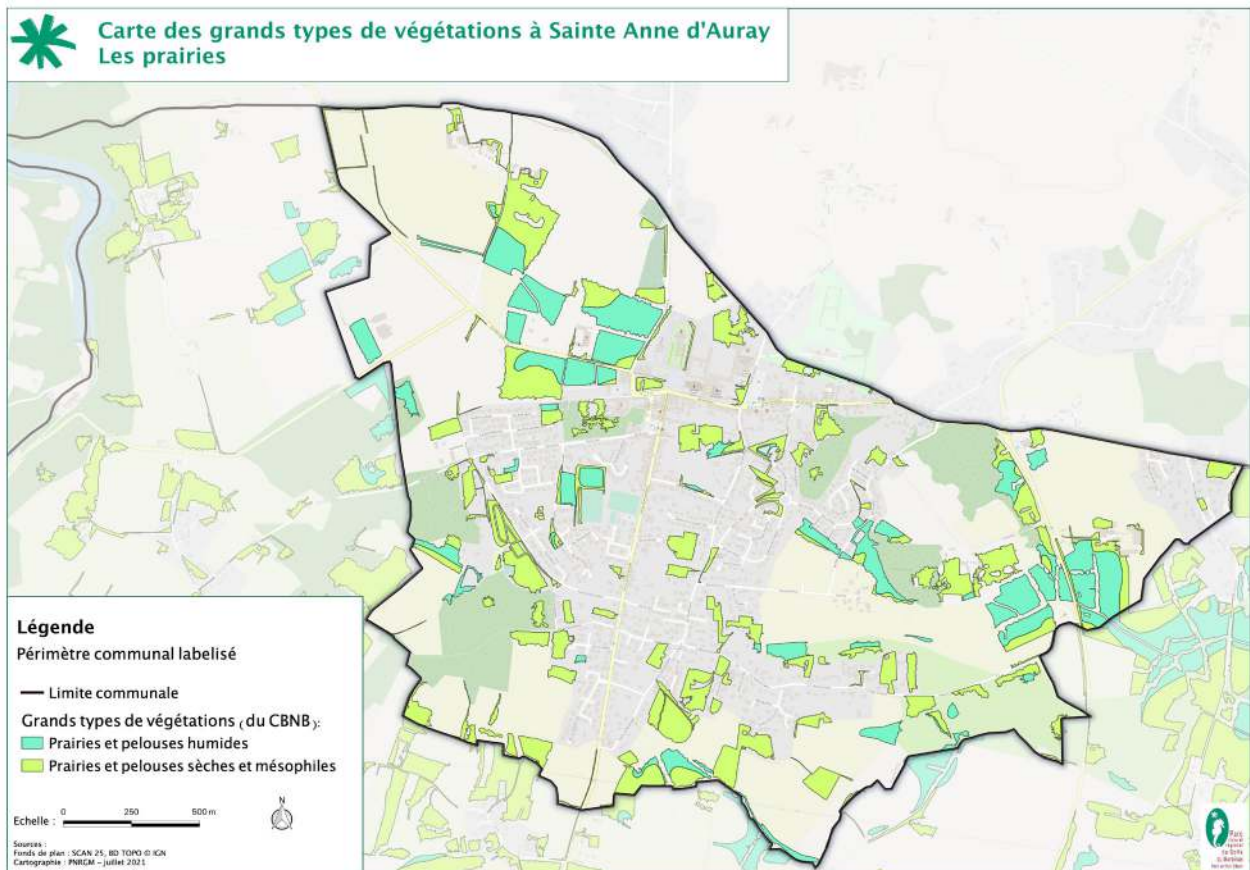
de la gestion réalisée sur ceux-ci. Elles ont un fort potentiel en termes de diversité floristique, en particulier pour les prairies de fauche anciennes. Cette diversité a tendance à diminuer avec le pâturage et l'intensification de la gestion.

Prairies humides et mégaphorbiaies :

Les prairies humides sont des habitats maintenus dans un stade prairial grâce au pâturage et/ou à la fauche. On les retrouve dans de nombreux agrosystèmes, souvent en association avec les prairies mésophiles et les mégaphorbiaies qui constituent le stade dynamique supérieur. Elles sont observées en bordure de cours d'eau, autour de plans d'eau ou encore en pied de pente où le sol est humide et souvent inondé en hiver. L'équilibre entre gestion trop intensive et trop extensive, voire abandon, est difficile à trouver sur ces habitats. Ainsi il est assez rare d'observer ces prairies, en particulier les prairies oligotrophes d'intérêt communautaire, dans très bon état de conservation.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés par une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.5



Les milieux aquatiques (étangs, cours d'eau, mares)

Les eaux douces abritent des habitats très variés ; stables ou courants, oligotrophes à eutrophes, temporaires ou permanents, etc. Cette diversité d'habitats est propice au développement d'une faune et flore diversifiées. Ils sont structurés par des communautés végétales que l'on appelle herbiers, qui nécessitent une immersion quasi-permanente. On les observe dans des cours d'eau, étangs, mares, fossés ou encore dans des micro-dépressions au sein de prairies ou de landes humides sur l'ensemble des communes de l'ABC.

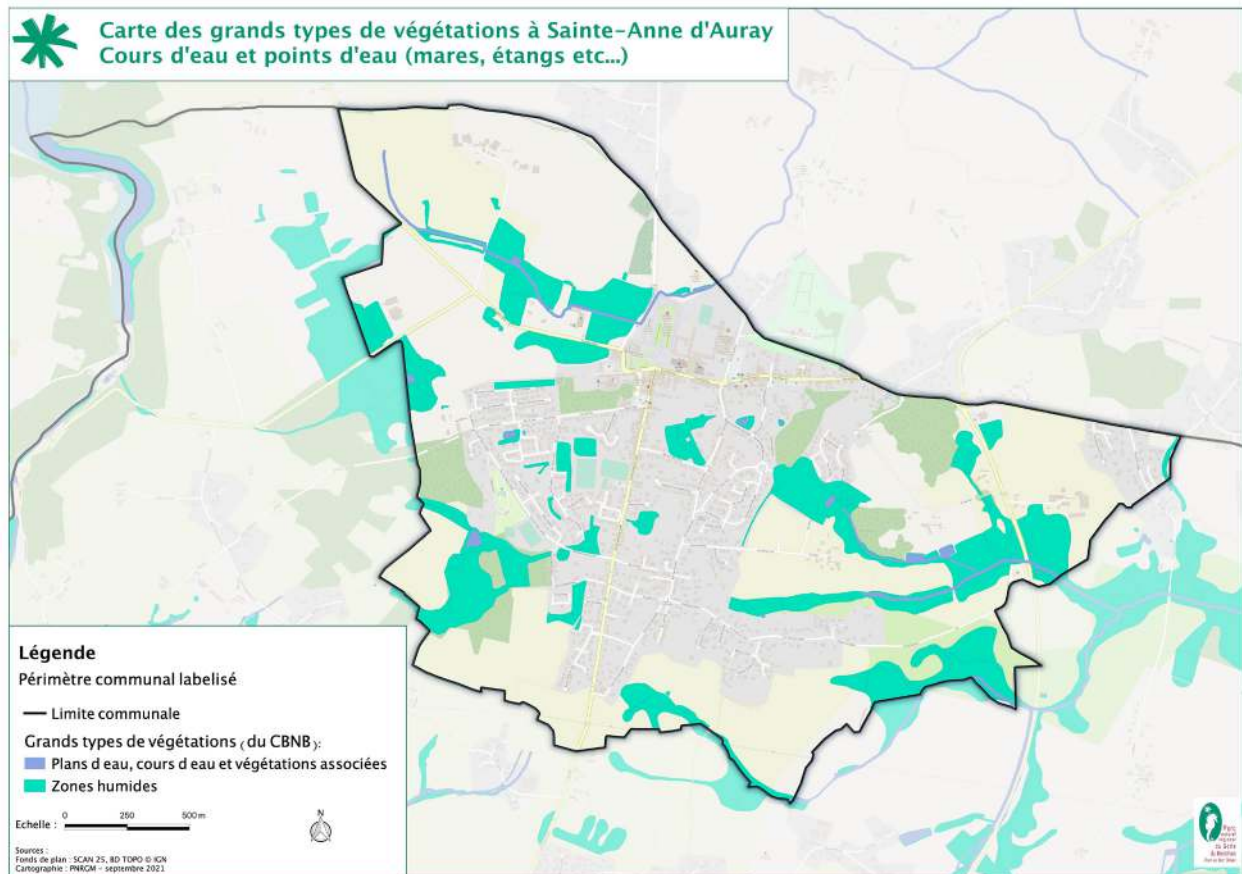
A noter qu'un certain nombre de plans d'eau ont été creusés pour les besoins humains (élevage, lutte contre incendies, ...), leur profilage (à berge abrupte) n'étant généralement pas propice à l'installation d'une diversité intéressante. Un grand nombre de cours d'eau ont également été modifiés par l'homme entraînant bien souvent une diminution de la diversité d'habitats.

Deux petits ruisseaux prennent leur source à Sainte-Anne-d'Auray :

- au nord-ouest, le petit ruisseau rejoint le Loc'h ;
- le Léran à l'est qui se jette dans le Sal.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés par une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.5



2. Les autres habitats

Les habitats forestiers

La forêt, en particulier la chênaie-hêtraie, correspond à la végétation potentielle, appelé le climax, de la plupart de notre territoire. Malgré cela, seule 15% de la surface des 12 communes de l'ABC sont boisées, ce qui correspond à la moyenne bretonne, mais qui est nettement inférieur à la moyenne nationale de 30%.

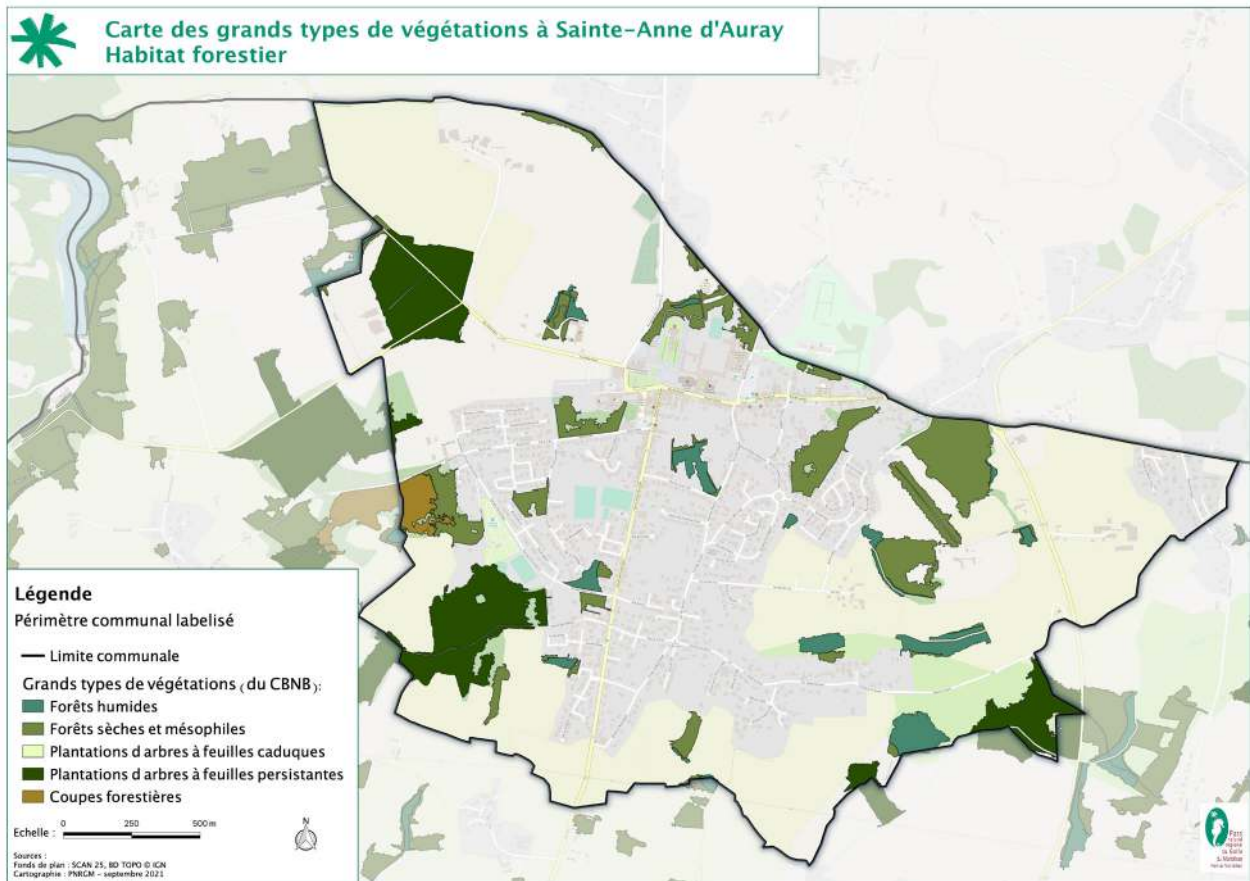
Ces surfaces boisées sont pour la plupart situées sur des terrains privés et sont gérés de manières plus ou moins intensives à des fins de production. En 2004, seule la moitié de

nos forêts était composée uniquement de feuillus, dominées par des espèces indigènes. Un quart était uniquement composé de résineux, introduits pour leurs qualités sylvicoles et un quart de boisements mixtes entre résineux et feuillus.

Sur la commune, on peut observer plusieurs ensembles de boisements situés à l'est et à l'ouest de la ville : 30 ha de forêts sèches et mésophiles et 29 ha de plantations de résineux. Quelques hectares de forêts humides se situent près du ruisseau de Léran et en ville.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés par une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.5



Le bocage

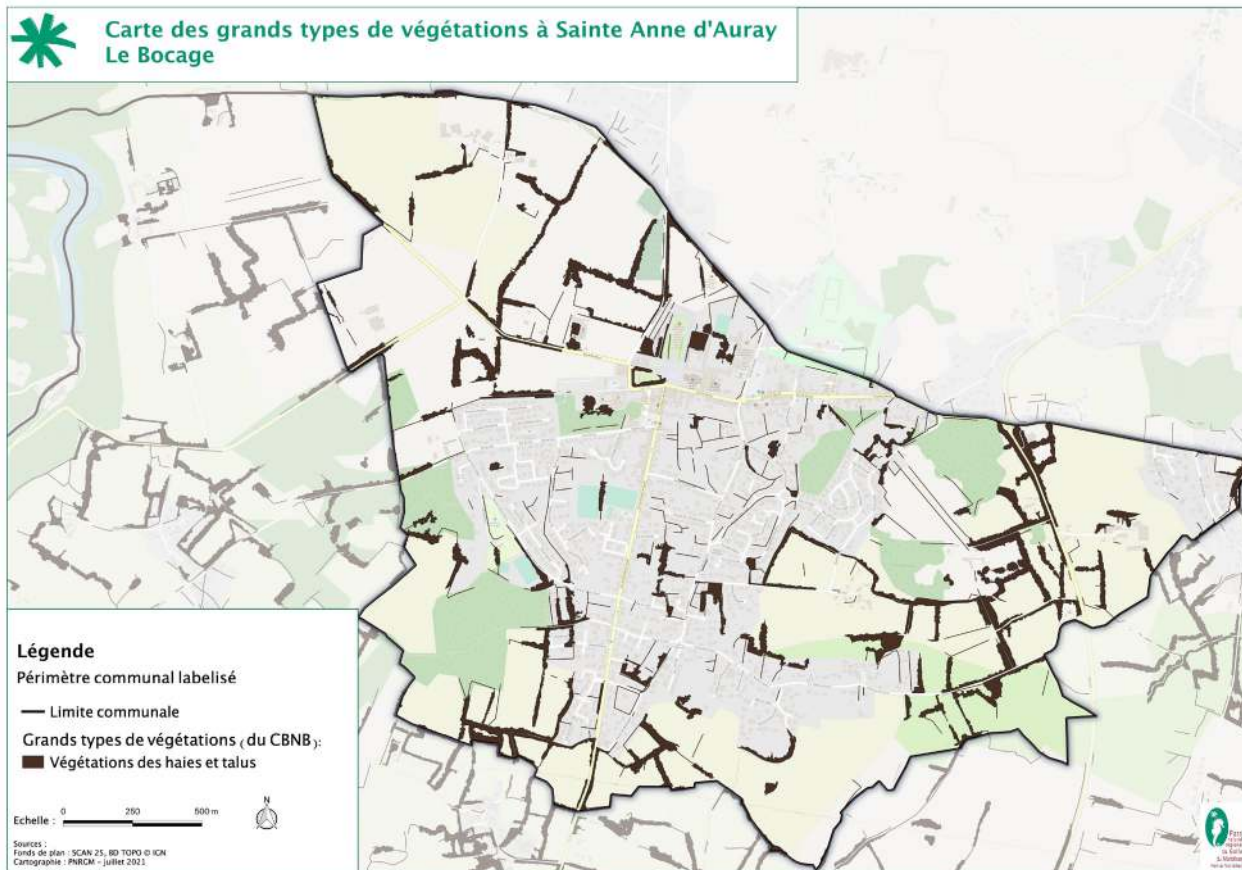
En bordure de certaines parcelles, des haies et/ou des talus fournissent des habitats naturels pour la faune et la flore. En fonction du mode de gestion, ces habitats peuvent être constitués d'une seule strate de végétation, dans le cas par exemple de talus enherbés, mais ils peuvent également contenir plusieurs strates sur des talus composés d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes. Les communautés

végétales retrouvées sur ces haies et talus correspondent généralement à ce que l'on observe au sein des boisements alentours.

Le bocage reste présent sur toute la commune de Sainte-Anne-d'Auray comme une témoigne la carte ci-dessus. La surface occupée par les haies et les talus du maillage bocager est d'environ 34 ha soit 7 % de la surface du territoire. Le linéaires protégés au PLU est de 24 km.

Préconisation générale :

- Mettre en place une politique de l'arbre et de la haie : fiche action 1.2
- Accompagner les propriétaires privés par une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.5



Habitats urbains et jardins

Les secteurs les plus anthropisés du territoire, qui correspondent aux zones urbanisées (villes, hameaux, routes, voies ferrées, jardins, etc.), sont en croissance permanente depuis plusieurs décennies au détriment des terres agricoles.

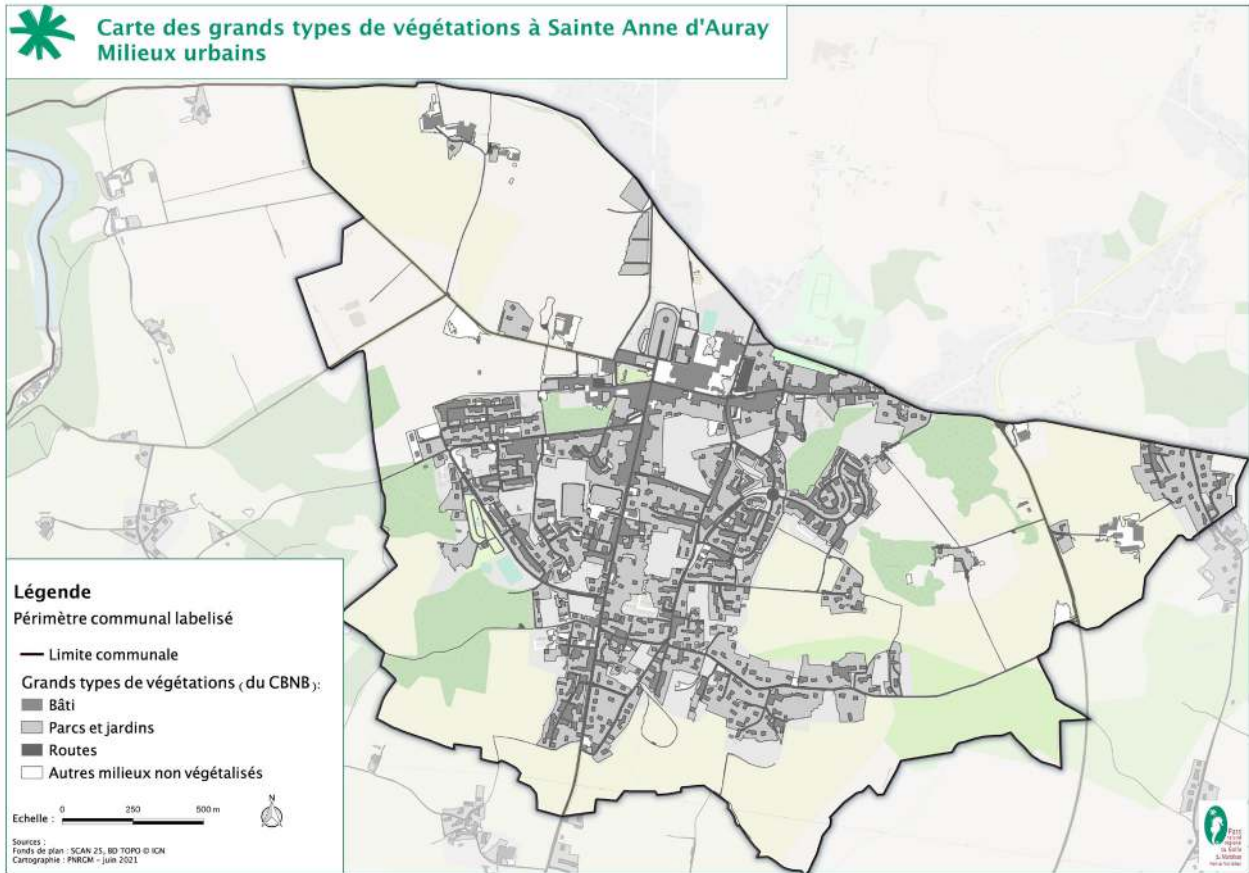
Autrefois la volonté était de « nettoyer » au maximum tout éléments sauvages de ces espaces, tels que les « mauvaises » herbes. Les pratiques ont aujourd’hui évoluées

dans certaines collectivités, au profit du zéro pesticide. Ceci nous permet d’observer une grande partie de la biodiversité, dite ordinaire, de nos paysages au sein de ces espaces urbanisés. En effet la faune et la flore sont capables de s’installer partout, que ce soit dans les parcs et jardins, sur les murets ou encore dans les anfractuosités des trottoirs.

Sainte-Anne-d’Auray est une commune urbaine, 1/3 de la surface communale est occupée par des surfaces anthropisées (réseaux routiers, bâtis).

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés par une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.5



3. La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d’interagir. Ces réseaux d’échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Elle se décline en différentes sous-trames.

La commune de Sainte Anne d’Auray se trouve en contexte retro littoral, dans un secteur où la densité bocagère est la plus forte du territoire d’étude TVB. Le bourg est d’ailleurs enclavé dans un des réservoirs de biodiversité de la sous-trame « bocages et milieux ouverts » les plus importants du secteur (1830 ha).

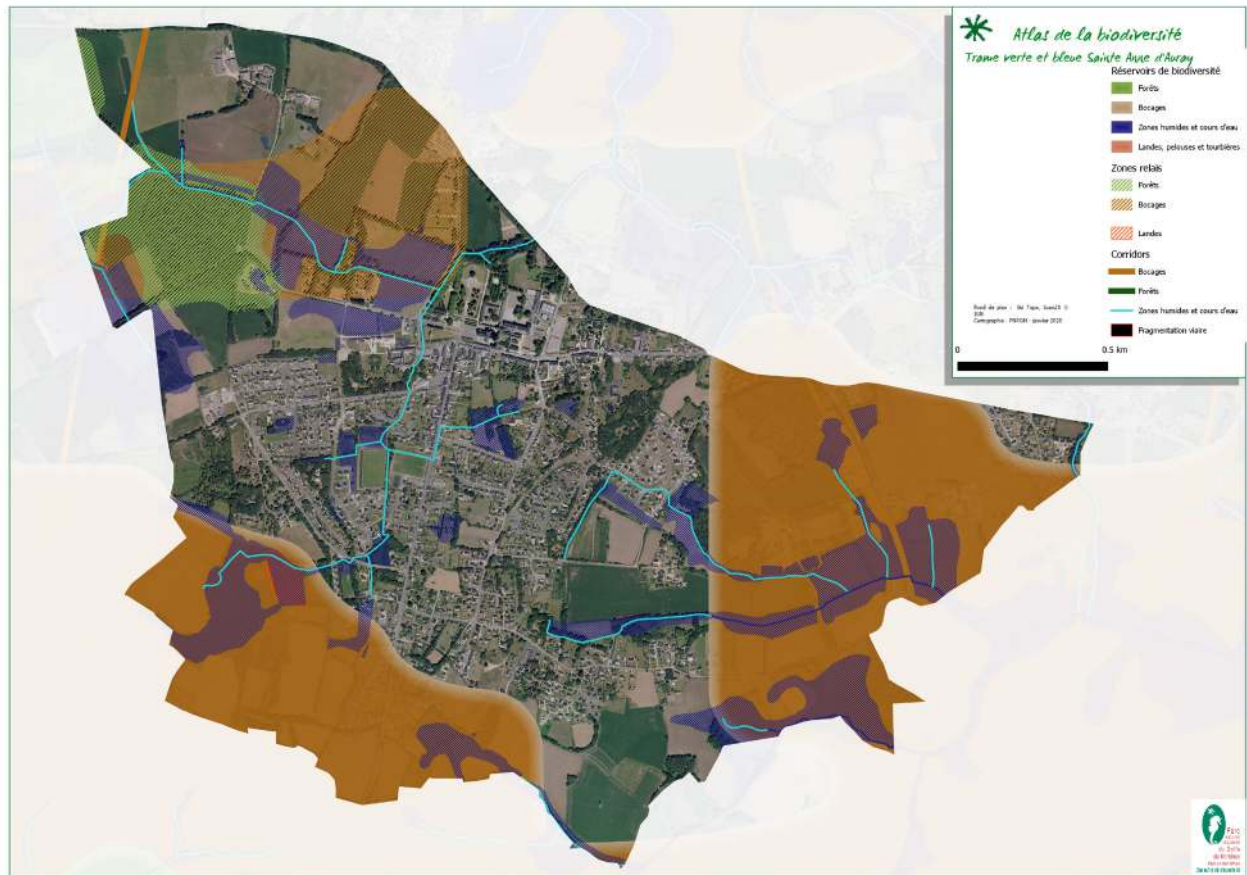
La sous-trame des « Landes, pelouses et tourbières » est peu représentées. Lors du diagnostic TVB, les partenaires ont été consultés pour obtenir de la donnée dite « à dire

d’expert », et certaines landes à enjeux sont ressorties de ce travail. Parmi celles-ci, une est ressortie sur la commune de Sainte Anne d’Auray, dans le bois humide au sud du camping municipal (cf. fiche action 2.3).

La commune est située sur un plateau et son relief est très faible, par conséquent le réseau hydrographique y est très discret. Il repose essentiellement sur le Ruisseau du Lérans, affluent du Sal, et un cours d’eau qui se jette dans le Loc’h.

Préconisation générale :

- Mise en place d’une gestion afin de rétablir la fonctionnalité de la lande : fiche action 3.5



Fragmentation :

La commune n'est pas traversée par des axes routiers fragmentant majeurs.

La pollution lumineuse issue de la commune est en revanche potentiellement impactante pour la biodiversité est la bonne fonctionnalité des réservoirs, zones relais et corridors écologiques proches.

L'urbanisation partant du centre-ville de Pluneret et qui rejoint quasiment Sainte Anne d'Auray est potentiellement un élément fragmentant en devenir dont l'influence doit déjà se faire ressentir sur le réservoir de biodiversité bocager qui englobe le Sud de la commune. Il est important de travailler dans les années à venir sur la perméabilité de l'urbanisation existante et à venir.

Préconisation générale :

- Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire : fiche action 3.3

Enjeux sur les sous-trames boisée et bocagère :

En plus du réservoir bocager enclavé la commune, elle est également bordée par deux zones relais, l'une bocagère et l'autre forestière au Nord-Ouest.

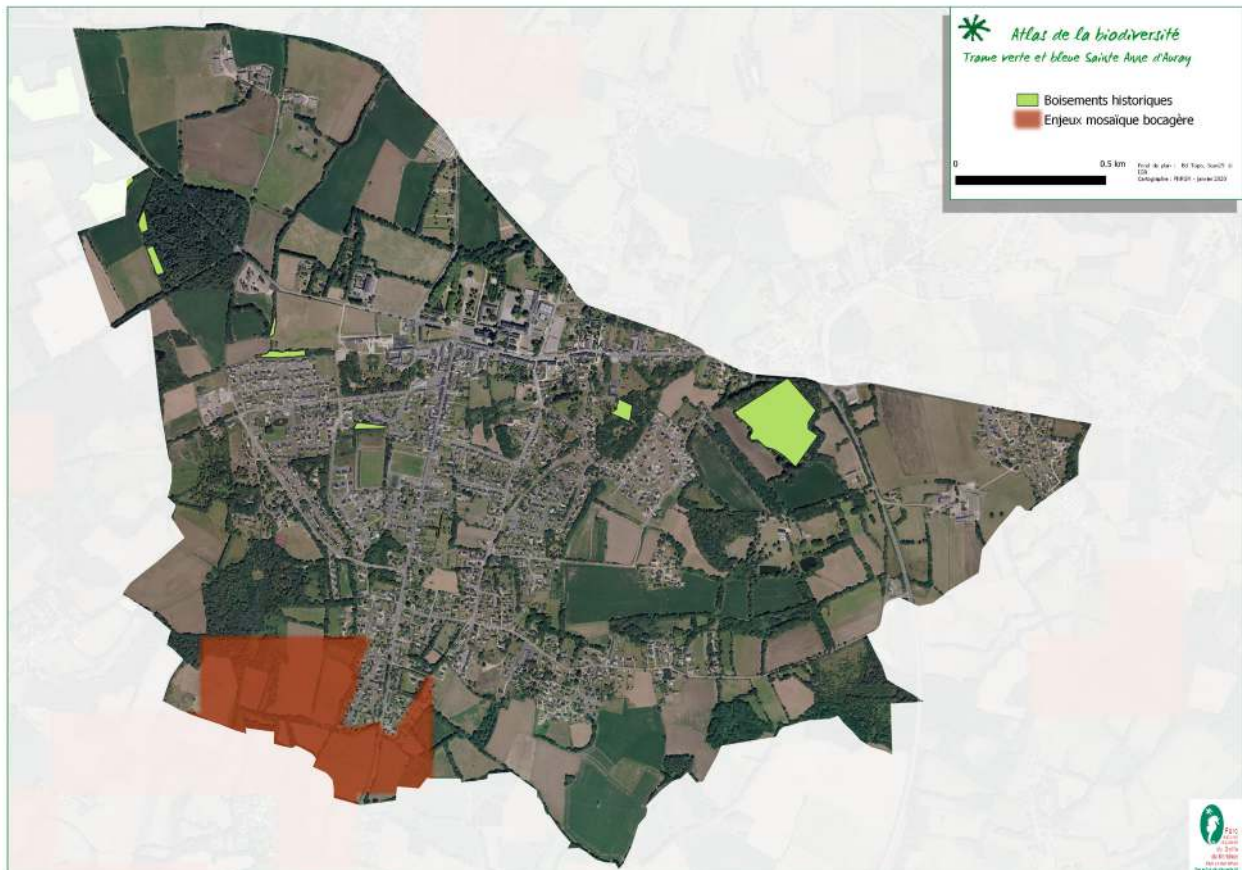
Au vu des réservoirs de biodiversité présents sur le territoire de la commune, celle-ci porte la responsabilité de leur préservation notamment au travers des documents d'urbanisme mais également de leur gestion.

La sous-trame bocagère relativement qualitative sur le territoire de Sainte Anne d'Auray peut-être également renforcée par un travail sur les milieux complémentaires de cette sous-trame (mares, vergers, bosquets, landes, ...). Pour cela il est nécessaire de compléter la connaissance sur certains de ces habitats dont l'inventaire et la préservation

n'est pas encadré par la réglementation.

Les milieux contributifs de la sous-trame boisée, ainsi que les zones relais viennent enrichir la diversité d'habitats de la matrice bocagère.

La commune possède également 7 ha de boisement dit « historique », soit déjà présent sur les cartes d'états-majors de 1850. Un boisement ancien s'il n'a pas été impacté par une sylviculture intensive, est un indicateur majeur de richesse biologique et de capacité de résilience. Certaines espèces forestières ont une capacité de dispersion quasiment nulle en dehors des boisements comme les espèces à bulbe et à rhizome, ou bien les coléoptères. Sur la commune, ces boisements sont de petites surfaces et donc potentiellement plus sensibles à des perturbations extérieures ou bien à une gestion défavorable.



Préconisation générale :

- *Préservation des éléments des sous-trames bocagères et forestières : fiche action 1.4*
- *Renforcement de ces sous-trames par un travail sur des milieux complémentaires à la sous-trame bocagère (vergers, mares, bosquets, arbres têtards, ...) : fiche action 1.4*
- *Réaliser des plantations d'arbres fruitiers : fiche action 1.3*
- *Engager une réflexion pour une bonne gestion et préservation des boisements dit « historiques » présents sur la commune : fiche action 3.5*

Enjeux tête de bassin versant et mares :

La commune de Sainte Anne d'Auray se trouve sur le bassin versant du Loc'h et du Sal avec près de 12 km de cours d'eau dont 1.2 km en réservoirs de biodiversité qui coulent sur la commune.

On compte 30 cours d'eau de rang de Strahler 1, soit les cours d'eau situés les plus en amont. En plus de leur rôle stratégique dans l'alimentation des cours d'eau, c'est au sein des têtes de bassin versant que se situent des habitats naturels souvent riches comme les tourbières, les landes humides, les prairies oligotrophes, etc. Ces zones humides en

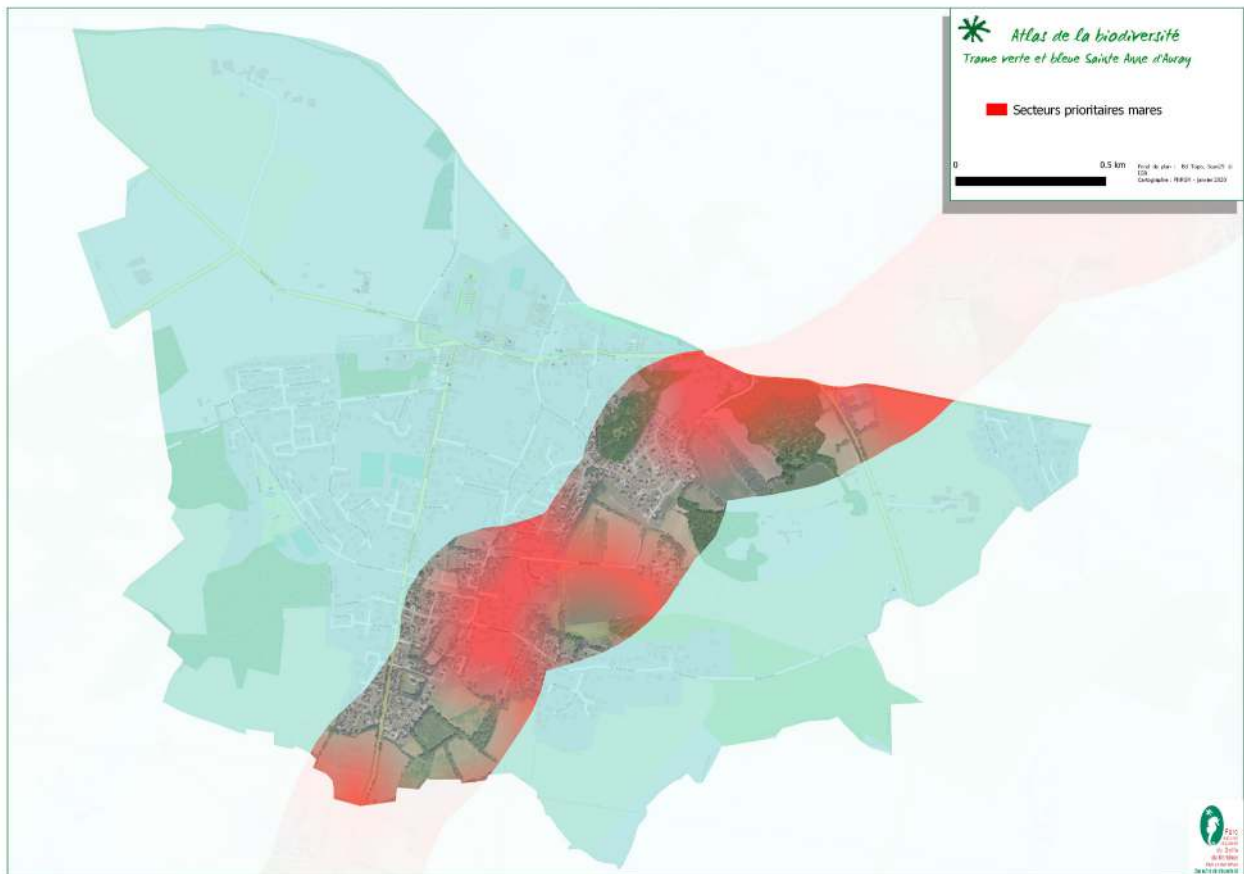
tête de bassin versant sont des réservoirs hydrographiques, hydrobiologiques et écologiques de première importance et constituent une composante majeure du réseau de zones humides de la commune.

La commune est située sur un plateau, en interface entre les sous bassins versants du Loc'h et du Sal. Les mares, identifiées au diagnostic trame verte et bleue coordonné par le Parc comme un levier intéressant en termes de connectivité des zones humides mais également d'un bassin-versant à l'autre, sont donc un enjeu de la commune.

La prise en compte de ces enjeux sur les milieux aquatiques passe par une phase d'acquisition de connaissance.

Préconisation générale :

- *Consolider les sous-trames aquatiques par l'inventaire et la protection des mares : fiche action 1.1*
- *Restaurer les mares de la commune : fiche action 2.4*
- *Remise à ciel ouvert des cours d'eau : fiche action 2.2*





Atlas de la Biodiversité
Communale
Sainte-Anned'Auray

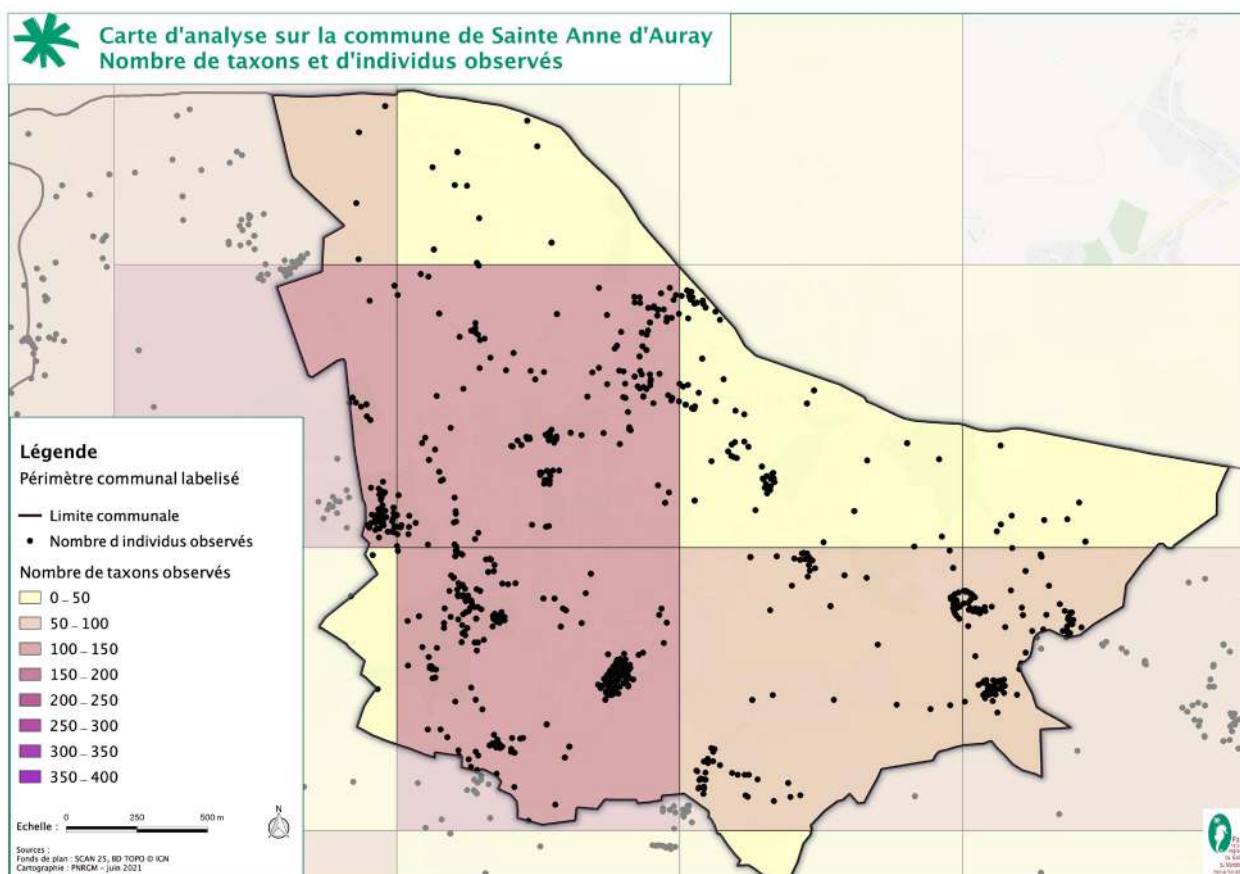
03

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

L'ensemble des inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité de la commune.

Grâce aux inventaires réalisés pour l'ABC, plus de 500 espèces différentes sont aujourd'hui recensées à Sainte-Anne-d'Auray, dont près de 60 % de flore. Une centaine de plantes et plus de 110 espèces animales ont été nouvellement identifiées.



Malgré les prospections, la connaissance reste inégale sur l'ensemble de la commune. D'après la carte ci-dessus, la plus grande diversité faunistique et floristique inventoriée est localisée au sud-ouest de Sainte-Anne-d'Auray.

Synthèse des données de flore :

Flore	Avant 2000	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	2	265	884	1152
Nombre de taxons identifiés	1	148	269	317

Synthèse des données de faune :

Faune	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	448	2545	2993
Nombre de taxons identifiés	101	211	230

1. La Flore

Sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray, 5 inventaires ont été réalisés en 2020 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, sur 11 hectares de terrain. Lors de ces prospections, 372 nouvelles données ont été collectées ce qui correspond à 210 taxons différents dont 98 sont nouveaux pour la commune.

La seule espèce « patrimoniale » identifiée sur la commune, *Arbutus unedo*, est une espèce non-indigène probablement inscrite par erreur sur la liste des espèces protégées en Bretagne. La donnée de doronic date des années 1990 et n'a pas été reconfirmée.

Synthèse des données floristique connues sur Sainte-Anne-d'Auray par le CBNB et apportées dans le cadre de l'ABC :

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	267	884	1152
Nombre de taxons différents	149	269	317
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	2	2	4
Nombre de taxons à enjeux de conservation	1	1	2

Liste, protection et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Statut	Enjeu de Conservation
Doronic à feuilles de plantain <i>Doronicum plantagineum</i> L. subsp. <i>plantagineum</i>	Protection nationale ; Liste rouge du Massif armoricain	Enjeu réglementaire
Arbousier commun <i>Arbutus unedo</i>	Protection régionale	Pas d'enjeu particulier



2. la Faune

Les inventaires pour l'Atlas de la Biodiversité Communale de Sainte-Anne-d'Auray ont permis de compléter les inventaires grâce à plus de 2 000 données collectées. On dénombre à ce jour près d'une trentaine d'espèces patrimoniales sur la commune, dont majoritairement des oiseaux et des mammifères.

Oiseaux :

49 espèces d'oiseaux étaient connues sur le territoire communal avant le début de l'étude, 39 nouvelles sont venues s'ajouter au listing de la connaissance (88). C'est de loin la plus grande avancée dans la connaissance parmi les 12 communes engagées dans l'atlas. La présence d'une ornithologue confirmée sur la commune a grandement favorisé la découverte de nouvelles espèces.

Seules 3 espèces n'ont pas été retrouvées durant l'étude : La Mésange nonnette, le Faucon pèlerin et le Chevalier Cul-blanc.

Sur ces 92 espèces d'oiseaux, 58 espèces sont considérées comme nicheuses :

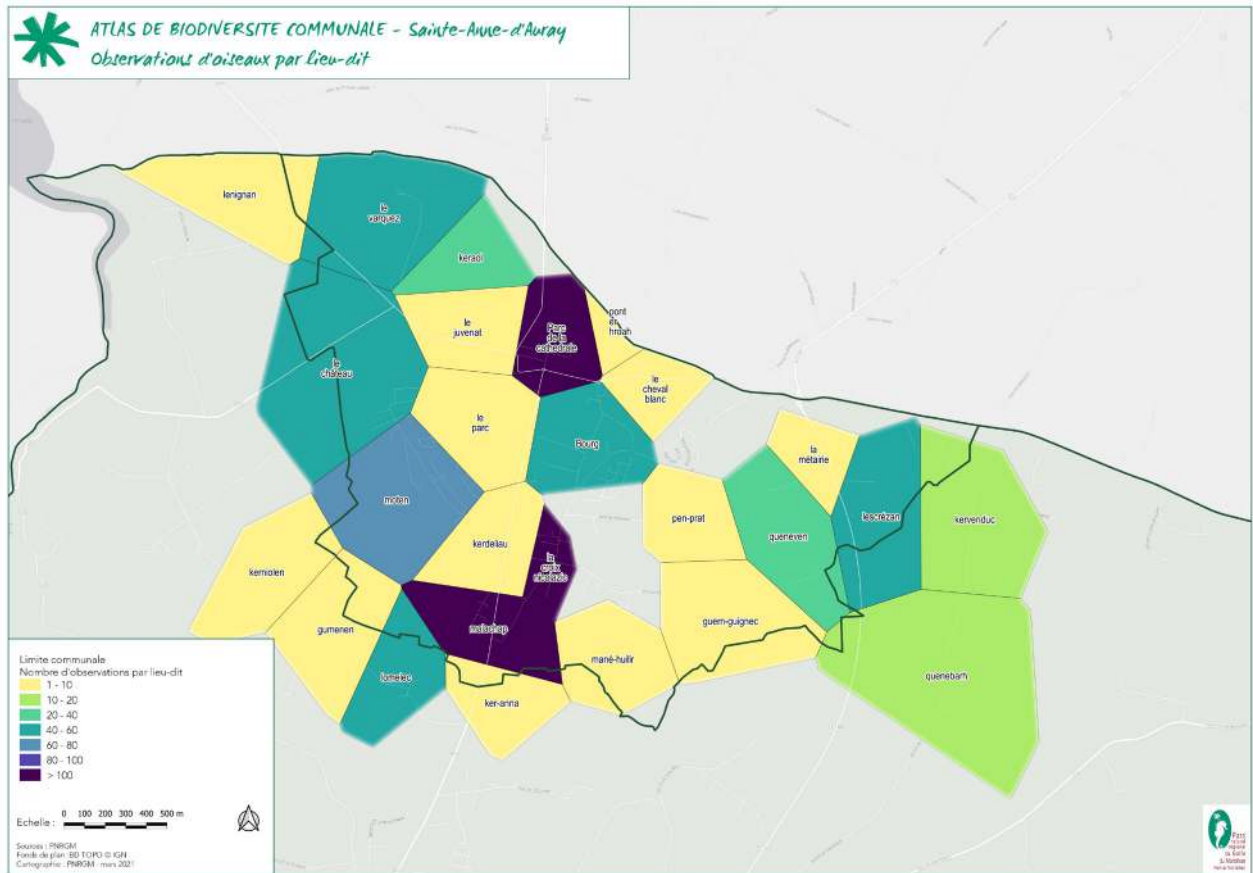
- 20 espèces sont considérées comme nicheuses certaines,
- 27 espèces sont considérées comme nicheuses probables, dont le Pic noir, espèce figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux Natura 2000.
- 11 espèces sont considérées comme nicheuses possibles,
- 4 autres espèces n'apportent pas de preuves de leur nidification mais pourraient s'installer sur le territoire communal pour se reproduire.

Synthèse des données avifaunes connues sur Sainte-Anne-d'Auray avant 2018 et apportées dans le cadre de cet ABC

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	358	2159	2517
Nombre de taxons différents	47	86	92
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	8	58	66
Nombre de taxons à enjeux de conservation	5	13	17
Nombre de taxons d'oiseaux nicheurs			58

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces d'oiseaux nicheurs à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Statut	Enjeu de Conservation
Alouette lulu	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Engoulevent d'Europe	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Pic noir	Annexe I Directive Oiseaux & Protection nationale	Enjeu réglementaire
Chouette chevêche	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Bouvreuil pivoine	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Bruant jaune	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Mésange nonnette	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen



En s'appuyant sur un plan de prospection structuré en pixel de 2*12 km et avec un objectif de couvrir l'ensemble de la commune, la connaissance reste encore partielle dans certains lieux dits de la commune, comme l'on peut le voir sur la carte ci-dessus.



Reptiles :

Les prospections réalisées dans le cadre de l'ABC ont permis de découvrir de nouvelles espèces. Ainsi, 6 taxons sont actuellement présents à Sainte-Anne-d'Auray, dont 4

identifiés ces trois dernières années : la Coronelle lisse, le Lézard à deux raies, la Couleuvre helvétique et l'Orvet fragile.

Seule la Vipère péliade, vue une fois dans un jardin du bourg, n'a pas été recontactée depuis 2018, le centre-ville n'étant pas un lieu qui favorise son implantation à long terme.

Synthèse des données de reptiles connues sur Sainte-Anne-d'Auray

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	4	17	21
Nombre de taxons différents	2	5	6
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	4	17	21
Nombre de taxons à enjeux de conservation	2	5	6

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Statut	Enjeu de Conservation
Coronelle lise <i>Coronella austriaca</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Daudin	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Vipère péliade <i>Vipera berus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier <i>Natrix helvetica</i> Lacepède	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire



Amphibiens :

Avec 39 observations, dont 26 faites lors de l'ABC, 7 espèces sont présentes sur la commune.

Les amphibiens de la commune étaient assez bien connus puisque aucun nouveau taxon n'a été découvert depuis 2018.

Trois espèces patrimoniales sont présentes sur la commune : la Grenouille rousse, la Rainette verte et la Grenouille verte.

Synthèse des données d'amphibiens connues sur Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	13	26	39
Nombre de taxons différents	7	7	7
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	13	26	39
Nombre de taxons à enjeux de conservation	7	7	7

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Statut	Enjeu de Conservation
Rainette verte <i>Hyla arborea</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Grenouille commune, Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Crapaud épineux, Crapaud commun <i>Bufo spinosus</i> Daudin	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> Razoumowsky	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Mammifères:

Les inventaires ABC ont permis de doubler le nombre de données disponibles sur les mammifères, passant de 47 à 92 contacts. La plupart des espèces observées sont des espèces dites patrimoniales, à noter tout de même la présence de deux espèces exotiques envahissantes dans la ville (Ragondin et Rat surmulot).

Carnivores : des 3 espèces déjà connues avant 2018, seul le Renard roux n'a pas été redécouvert. Il est fort probable qu'il soit toujours présent dans la commune mais qu'il reste caché. Des épreintes de loutre ont été retrouvées sur le même site, ce qui indique qu'elle utilise occasionnellement le ruisseau de Léran pour se déplacer.

Rongeurs : Sur les 5 taxons retrouvés avant 2018, deux sont des espèces exotiques envahissantes (Ragondin et Rat

surmulot). Le Campagnol amphibie n'a pas été redécouvert sur la commune aux abords des ruisseaux, de même pour le Campagnol agreste. L'Écureuil roux est le rongeur le plus vu à Sainte-Anne-d'Auray, il représente 2/3 des observations.

Chiroptères : Tous les chiroptères sont protégés en France. Quelques colonies de chauves-souris gisent dans la basilique de Sainte-Anne-d'Auray, notamment le Grand Murin. Trois individus de 3 taxons différents ont été vus depuis les inventaires ABC : il s'agit de la Barbastelle d'Europe, du Murin de Natterer et de l'Oreillard gris. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de dire si ces espèces gisent dans la commune ou s'ils n'étaient que de passage. L'Oreillard montagnard entendu en 2015 par AMIKIRO n'a pas non plus pu être recontacté. Il s'agissait de la seule donnée disponible sur cette espèce sur toute les communes de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Il est probable que cet individu n'était que de passage sur la commune.

Synthèse des données de mammifères connues sur Sainte-Anne-d'Auray :

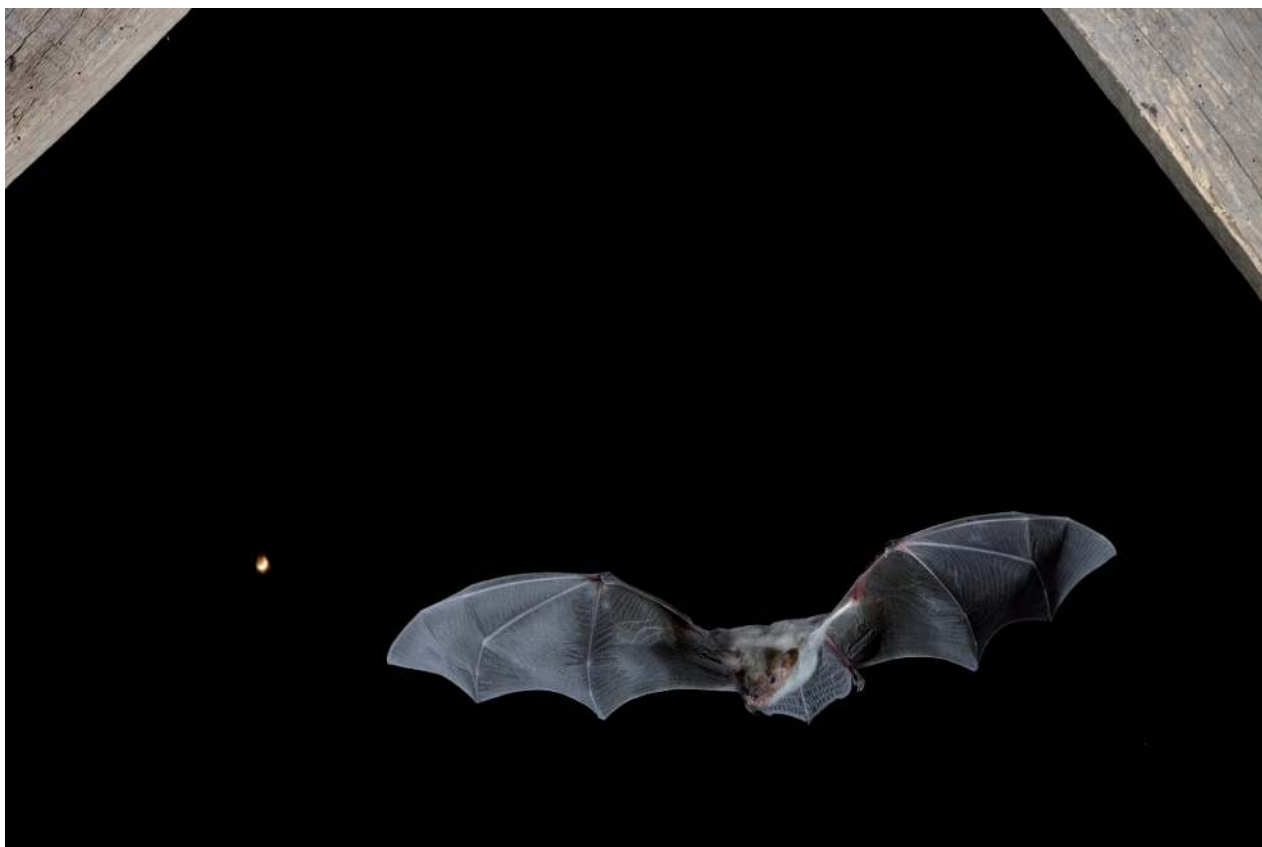
Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	47	45	92
Nombre de taxons différents	19	14	22
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	29	32	61
Nombre de taxons à enjeux de conservation	13	10	16

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces de mammifères à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Statut	Enjeu de Conservation
Grand Rhinolophe	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Barbastelle d'Europe	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Grand Murin	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin de Natterer	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle commune	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Sérotine commune	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Oreillard montagnard	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Vulnérable (liste rouge France)	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Loutre d'Europe	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Murin à moustaches	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore & Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin de Daubenton	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Oreillard gris	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Campagnol amphibie	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Écureuil roux	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Hérisson d'Europe	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Lapin de garenne	Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort



Invertébrés:

Odonates :

Comme pour les papillons, la quantité d'information disponible sur Sainte-Anne-d'Auray était assez faible. Malgré les efforts des observateurs, aucune espèce patrimoniale

n'a pu être découverte. 10 autres taxons ont été découverts comme le Leste vert, l'Orthétrum réticulé ou encore le Cordulégastre annelé.

Seule la Libellule fauve, pourtant peu discrète, n'a pas été revue suite aux inventaires pour l'atlas.

Synthèse des données d'odonates connues sur Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	12	54	66
Nombre de taxons différents	11	21	22
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	0	0
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	0	0

Lépidoptères :

Peu d'information sur les papillons étaient disponibles à Sainte-Anne-d'Auray. 90 % des données sont issues du travail d'inventaire de l'ABC. Ce gros travail d'inventaire

a permis de découvrir une espèce patrimoniale, la Petite Violette, présente dans deux landes de la commune. 19 autres taxons ont été découverts. C'est le Myrtil, un papillon brun à ocelle noire, qui abonde le plus à Sainte-Anne-d'Auray (15 observations).

Synthèse des données de Lépidoptères connues sur Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	13	106	119
Nombre de taxons différents	12	32	33
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	2	2
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	1	1

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Statut	Enjeu de Conservation
La Petite Violette	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort

Orthoptères :

Plus de 99 % des données disponibles sont issues des inventaires pour l'Atlas de la Biodiversité Communale. L'Ordre des sauterelles, grillons et criquets est généralement

assez peu connu et 17 taxons ont pu être découverts grâce à la pression d'observation. Aujourd'hui, aucune espèce patrimoniale n'est connue sur ce territoire.

Synthèse des données d'Orthoptères connues sur Sainte-Anne-d'Auray :

Sainte-Anne-d'Auray	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	1	107	108
Nombre de taxons différents	1	17	17
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	0	0
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	0	0



Champignons :

Le dimanche 3 novembre 2019, l'animateur de Nature pour tous a proposé une sortie mycologique tout public pour découvrir le monde des champignons. Les participants ont pu apprendre à les identifier et surtout connaître ceux qui sont consommables.

Elle s'est déroulée dans le bois du Varquez, une dizaine d'espèces ont été trouvées, toutes communes à ce type de milieu : Bolet bai, Chanterelle commune, Hydne sinué, Lépiote élevée...



Atlas de la Biodiversité
Communale
Sainte-Anne-d'Auray

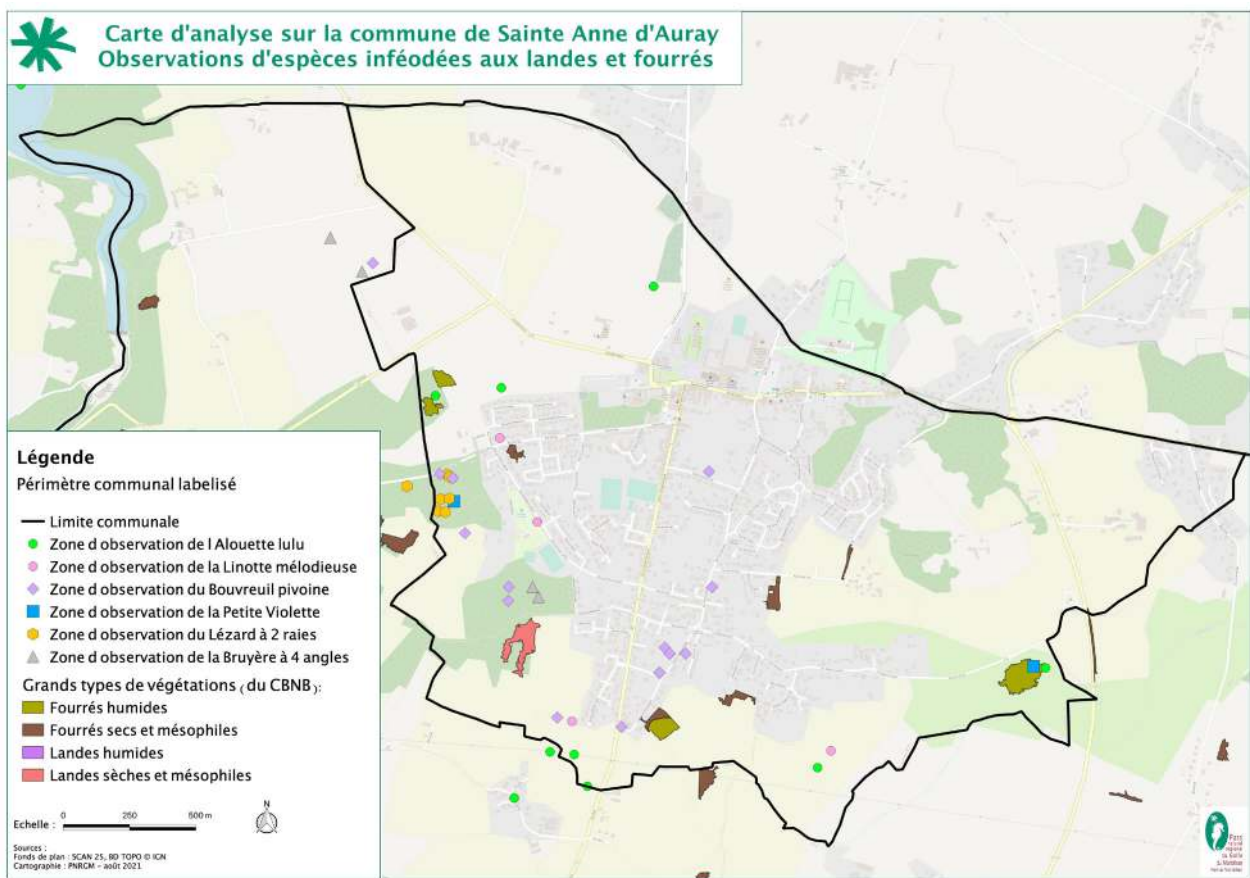
04

DIAGNOSTICS
ET ENJEUX

Les différents enjeux de biodiversité identifiés sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray sont présentés de manière synthétique par une approche couplée habitat-espèce, ainsi que par site selon les résultats du diagnostic. L'objectif vise à bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l'ABC, afin de définir les mesures pouvant intégrer le plan d'actions locales en faveur de la biodiversité.

1. Les Landes

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux landes et fourrés, dont les landes humides, particulièrement rares et menacées, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : la Bruyère à 4 angles, l'Alouette lulu, la Linotte mélodieuse, la petite Violette et le Lézard à 2 raies..



Bruyère à quatre angles :

C'est une espèce héliophile, poussant sur des sols acides (sables, limons, tourbes) et très humides (hygrophile stricte). Elle a besoin d'un climat doux, à hiver tempéré et humide, mais peut monter jusqu'à près de 2000 m d'altitude. La Bruyère à quatre angles pousse surtout dans les landes oligotrophes très acides constamment humides, tourbeuse ; mais aussi dans les landes oligotrophes mésophiles et dans les tourbières acides (source : CBNB).

Menaces : Elles sont identiques aux menaces qui pèsent sur la plupart des zones humides : drainage, assèchement, étrépage, fermeture du milieu (source : CBNBP).



Elle est protégée uniquement dans certains départements et régions mais pas en Bretagne. Elle est classée en Préoccupation Mineure dans la Liste Rouge bretonne.

Cette bruyère a été observée une fois en 2012 puis de nouveau en 2020 sur le même site dans une lande humide boisée avec quelques mares temporaires.

Préconisation générale :

- Les habitats de la Bruyère à quatre angles doivent faire l'objet de pratiques de gestions adaptées : fauche rotative annuelle, gyrobroyage, coupe des résineux. En effet, cette lande humide est intéressante mais fortement boisée par des pins. L'éclaircissement est nécessaire pour dévoiler le potentiel de ce milieu : fiche action 3.5
- Mettre en oeuvre le plan de gestion de la zone humide de Lann Hir : fiche action 2.3

Alouette lulu :

Alouette des landes, des clairières et des lisières de bois, l'Alouette lulu est un oiseau discret qui malgré des milieux propices en Bretagne reste rare et localisé. Si elle est peu abondante dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère, l'espèce est mieux répartie au sud de l'Ille et Vilaine et du Morbihan. Dans le périmètre du parc, l'espèce semble inféodée aux zones de bois et de landes mêlées et est présente sur la majorité des communes de l'ABC.

Menaces : perte de leur habitat par fermeture du milieu (déprise agricole, plantation sylvicole) ou par destruction (changement de pratiques agricoles, urbanisation).

L'Alouette lulu fait partie des espèces découvertes lors des inventaires de l'ABC de 2018 à 2020 grâce à 8 observations. Elle semble fréquenter 4 sites différents : préférentiellement les haies sur Ker-Anna (3 observations), la lisière des bois du Château (2 observations), le fourré humide route du Guern (D8), la zone bocagère de Mané-Huily et la zone bocagère de Keraol. L'espèce était sans doute déjà présente avant 2018 mais ne se laissait pas observer ni entendre.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe III de la Convention de Berne et Annexe I de la Directive Oiseaux. Espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Maintien et rétablissement des milieux ouverts, d'un système de pâturage extensif : fiche action 3.5
- Préservation du bocage existant et plantation de haies : fiche action 1.4
- Déconseiller les gyrobroyages mécaniques entre le 15 mars et le 31 août : fiche action 3.5

Linotte mélodieuse :

On connaît principalement ce passereau pour ses gazouillements harmonieux depuis une clôture ou un buisson, bien en évidence. Les mâles portent des couleurs plus vives que les femelles, avec un front et une poitrine rosée à rouge-vif. Sociables, les Linottes se rassemblent pour manger les graines, même en été.

Menaces : Autrefois commune dans les zones agricoles, les effectifs ont chuté face aux changements des techniques de culture et à la disparition des friches. Elle reste néanmoins présente dans les landes..

La Linotte mélodieuse est sur toute les communes de l'ABC. A Sainte-Anne-d'Auray, les premières découvertes datent de 2019. Seuls 5 contacts permettent de confirmer sa présence dans la commune : elle sait rester discrète. 3 des observations sont situées sur



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe II de la Convention de Berne.

Classée Vulnérable en France (Liste Rouge).

le secteur du Château, depuis les fourrés mésophiles jusqu'en bordure de ville. Cette espèce a aussi été retrouvée dans le bocage de Ker-Anna et de Mané-Huily. Comme l'Alouette lulu, la Linotte mélodieuse n'a pas été vue avant 2018 par manque d'observation et non par absence de l'espèce.

Préconisation générale :

- *Maintien de zones herbacées hautes en milieu agricole : fiche action 3.5*
- *Conservation des haies bocagères de ronce, de prunellier et d'églantier : fiche action 1.4*
- *Déconseiller les travaux de nettoyage des landes entre le 1er avril et le 31 août : fiche action 3.5*
- *Aucun espace agricole ne bénéficie de l'outil de gestion MAE à Sainte-Anne d'Auray, il serait intéressant d'y sensibiliser les exploitants agricoles : fiche action 3.5*

La Petite Violette :

La Petite Violette, aussi nommée le Nacré violet, ne porte pas ce nom à cause de sa couleur mais parce que la chenille est un hôte des violettes, en particulier la Violette des chiens. C'est un papillon de taille moyenne possédant une couleur orange fauve avec d'élégantes tâches noires sur le dessus de ses ailes. Seul le dessous des ailes brunes peuvent prendre une teinte violacée. La femelle pond ses œufs sur la plante hôte et les futurs imagos sont visibles dès avril jusqu'à septembre (source : INPN).

Menaces : elle affectionne les pelouses sèches, les prairies oligotrophes, les friches et les lisières de forêts. Si ces habitats sont détruits ainsi que sa plante hôte, la Petite Violette risque d'être menacée.



L'espèce n'est pas protégée. En Bretagne, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

La Petite Violette a été découverte deux fois en 2019 sur deux friches au lieu-dit Quénéven et Motten. La friche de Motten a tendance à se fermer et s'embroussailler (ronciers, saules etc). Ces deux zones sont favorables à l'espèce et il conviendrait de mettre en place une gestion adaptée.

Préconisation générale :

- *La gestion actuelle du site de Quénéven est favorable à l'espèce mais il faudra surveiller l'enfrichement : fiche action 3.5*
- *A Motten : une réouverture du milieu serait favorable à l'espèce (fauche tardive) : fiche action 3.5*

Le Bouvreuil pivoine :

Hôte des haies et des talus, des landes, du bocage, des jardins et jeunes plantations de conifères, le Bouvreuil pivoine est un granivore encore bien répandu sur l'ensemble de la Bretagne. Il semble tout de même que les modifications des pratiques agricoles et les multiples remembrements aient obligé ce beau fringillidé à coloniser majoritairement les friches et les zones de plantations.

De 2016 à 2020, 21 observations ont été comptabilisées pour cet oiseau. Parmi elles, 15 contacts se sont faits en ville : à Malachappe et dans le bourg puis le reste dans la forêt de Moten et dans les fourrés mésophiles du Château. L'espèce niche certainement sur ces sites dans les haies en ville.



Le Bouvreuil pivoine est protégé : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe III de la Convention de Berne. Il est Vulnérable en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Conservation des haies bocagères de ronce, d'ajoncs et de prunellier : fiche action 1.4
- Limitation des travaux de nettoyage et d'arasement des haies en ville en période de nidification, surtout dans le bourg et à Malachappe : fiche action 3.1
- Faire participer les citoyens à accueillir la biodiversité dans leur jardin (ne pas couper leurs haies pendant l'été par exemple) : fiche action 2.2

Le Lézard à 2 raies :

Ce beau reptile, de couleur vert émeraude, mesure jusqu'à 30 cm de long (en comptant sa queue). Ce n'est qu'à l'âge adulte, soit après 2 ou 3 ans, qu'il passe d'une coloration marron à verte. Au printemps ont lieu les premiers accouplements et la femelle pondra ses œufs dans un lieu chaud et humide. Deux mois plus tard, ceux-ci éclore. Son régime alimentaire est variable : insectes, larves, fruits.

Il connaît malheureusement un certain déclin causé par la fragmentation et la disparition de son milieu. Il peut aussi être victime de la circulation routière.



Il est protégé par : l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain ; l'Annexe III de la Convention de Berne ; l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. La Liste Rouge régionale bretonne et nationale le classe en Préoccupation Mineure

Le Lézard à deux raies a été découvert en 2019 avec 6 observations sur un seul secteur à Sainte-Anne-d'Auray dans les fourrés mésophiles du Château. Avant l'ABC, les efforts de prospection pour les reptiles étaient très faibles, ce qui tend à penser que les reptiles étaient présents à Sainte-Anne-d'Auray bien avant cet inventaire.

Préconisation générale :

- Eviter que les fourrés mésophiles du Château ne se transforment en boisement par une gestion adaptée : fiche action 3.5
- Maintien de ces zones en prairies et fauchage à faire à la période automnale : fiche action 3.5
- Animation agricole pour proposer de passer certaines prairies en MAE ; Si elles sont à l'abandon : éviter l'embroussaillage : fiche action 3.5
- Maintien des linéaires bocagers : fiche action 1.4

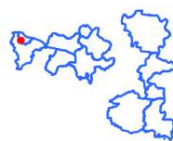
Les sites à enjeu :

- **Lande humide boisée de Lann hir (Présence du Lézard à deux raies, de la Petite Violette et de la Linotte mélodieuse) ;**
- **Fourré humide de Quénéven (Présence de l'Alouette lulu et de la Petite Violette) ;**
- **Fourré mésophile de Mané-Huily (Présence de l'Alouette lulu et de la Linotte mélodieuse) ;**
- **Lande mésophile (Présence de l'Engoulevent d'Europe proche de cette lande, seule lande mésophile de la commune qui a un potentiel d'accueil d'espèces intéressantes).**

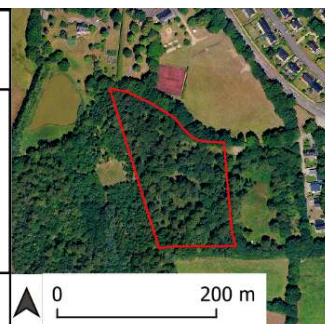
Fiche site n°34 Lande humide de Lann Hir

Commune : Sainte-Anne-d'Auray
Surface : 1,8 ha
Propriétaire : Publique
Inventaire botanique : 02/07/2020
Inventaire faunistique :
Enjeu : 1 - Site prioritaire

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



0 200 m

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande humide	X	X	X	Mauvais
	Bas-marais acide		X	X	Bon



Lande humide sous pinède



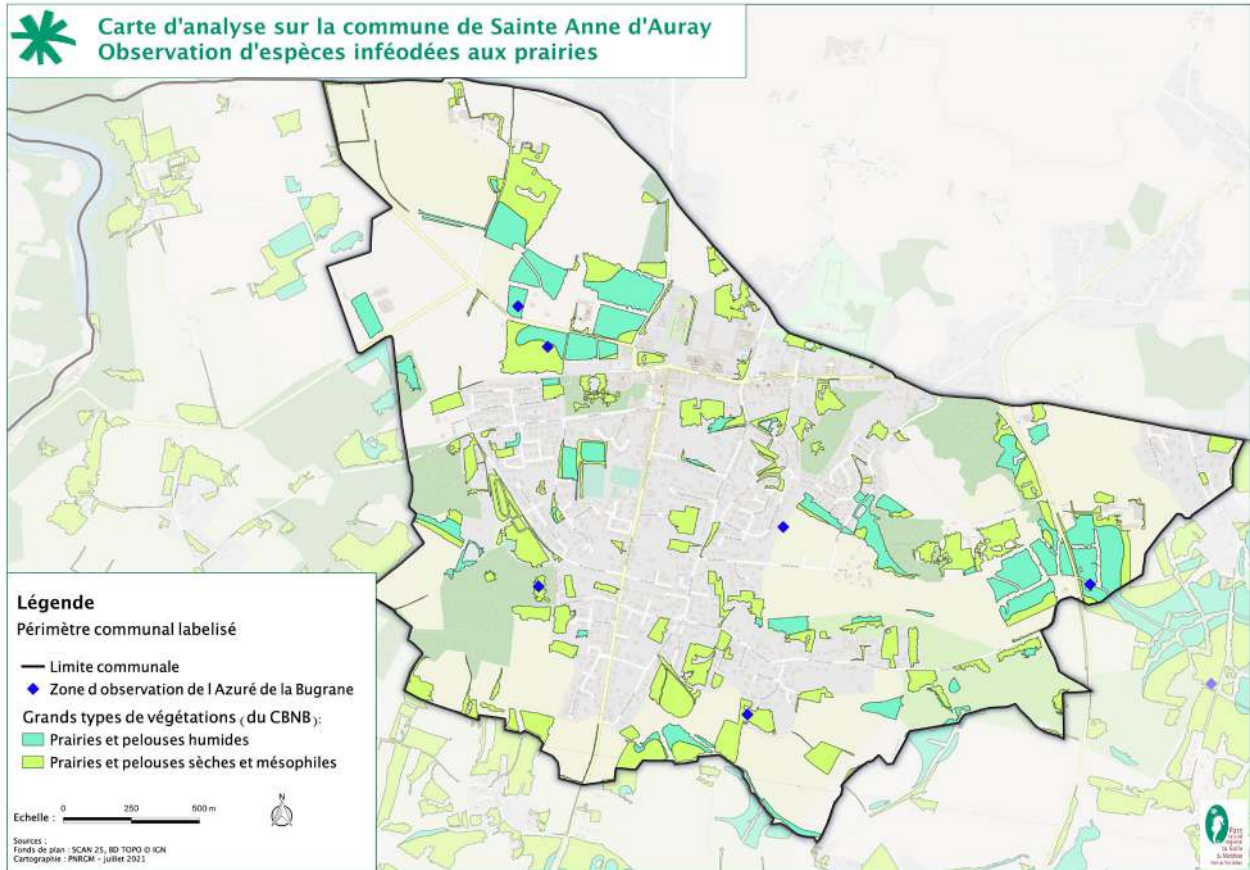
Bas-marais à Ecuelle d'eau
Photo : David Ledan

MENACES IDENTIFIES	Lande humide	Bas-marais
Enrésinement	X	x
Fermeture du milieu (saules, mégaphoribaie)		X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Coupe des pins et chênes
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des opérations d'arrachage des repousses de pins le cas échéant. Réaliser une fauche tous les 5 à 10 ans en cas de régression de la bruyère à quatre angles au profit d'espèces arbustives hautes. Veiller à maintenir une mosaïque de lande jeunes/âgées
Création d'habitats pionniers	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de réaliser, sur de faibles surfaces, des mises à nu du sol par étrépage ou créations de gouges afin de favoriser l'installation d'espèces pionnières
Restauration et gestion des bas marais	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des opérations d'arrachage des saules le cas échéant.
Gestion du site	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan de gestion du site

2. Les Prairies

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux prairies naturelles, dont les prairies humides, 1 espèce est plus particulièrement regardée : l'Argus bleu.



L'Argus bleu/Azuré de la Bugrane :

Ce joli petit papillon commun se reconnaît facilement par le bleu clair lustré pour les mâles. Les femelles sont brun foncé avec la bordure des ailes orange tacheté. Le dessus de leurs ailes est marron clair avec des demi-lunes orangées et des taches noires cerclées de blanc. La taille de l'imago ne dépasse pas les 30 mm. Comme de nombreux Lycènes, cet argus entretient une relation privilégiée avec les fourmis (relation dite « mutualiste ») : la chenille secrète une substance sucrée très appréciée des fourmis qui la protège. Il est très fréquent dans les prairies, mais aussi les jardins et les talus, ce qui en fait donc un papillon commun et très facile à observer les journées chaudes et ensoleillées.

Menace : l'espèce n'est pas spécialement menacée même si la disparition du bocage et des prairies pour des cultures ne favorise pas son maintien sur certains secteurs.



L'espèce n'est pas protégée. Elle est classée en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

L'Argus bleu est présent sur toutes les communes de l'ABC. Sur les 6 observations faites sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray, 5 sont issues de l'ABC sur des prairies et même dans un jardin en ville. Ce papillon a été retrouvé sur les prairies humides et mésophiles de Juvenat, dans une petite prairie humide, dans une prairie mésophile de Mané-huilir et un autre dans une prairie humide de Lescrézan.

Préconisation générale :

- Protection du bocage et plantation de haies : fiche action 1.4
- Animation auprès des habitants : « créer un jardin qui attire les papillons » : fiche action 2.2 et 3.1

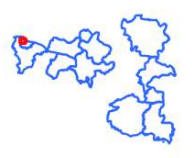
Les sites à enjeux :

- **Prairie mésophile de Sainte-Anne-d'Auray : potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales pour l'entomofaune et l'avifaune ;**
- **Prairie de Guern Guignec qui abrite la Petite Violette et a donc un potentiel d'accueil intéressant.**

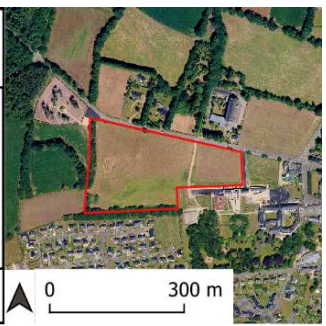
Fiche site n°20 Prairie de Sainte-Anne-d'Auray

Commune : Sainte-Anne-d'Auray
 Surface : 5,1 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 30/04/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



0 300 m

	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie mésophile			X	Mauvais



Prairie mésophile de fauche



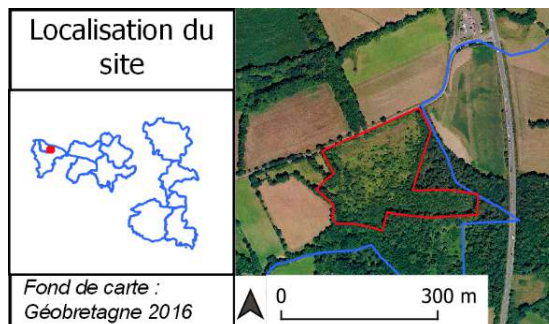
Flouve odorante
Photo : P. Gourdain

MENACES IDENTIFIES	Prairie de fauche
Disparition des pratiques agricoles	X
Eutrophisation	X

Préconisations de gestion	
Amendements	<ul style="list-style-type: none"> Proscrire l'utilisation de fertilisants ou de semis Ne pas retourner le sol
Restauration de la prairie mésophile	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer le niveau trophique de la prairie par la réalisation de deux fauches (début été et courant automne) avec exportation par an, ceci pendant 4 à 5 ans.
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Par la suite, réalisation d'une fauche exportatrice annuelle, de préférence au début de l'été

Fiche site n°33 Prairies de Guern Guignec

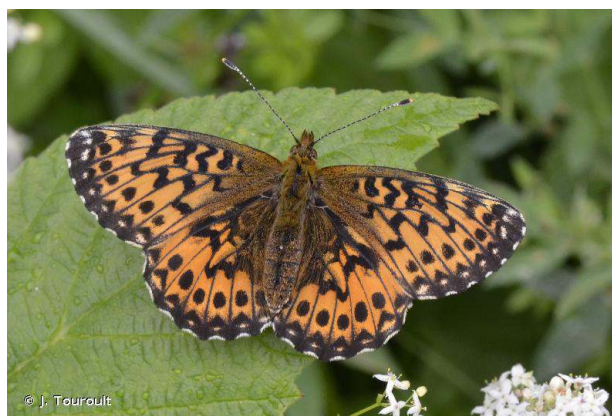
Commune : Sainte-Anne-d'Auray
Surface : 3,8 ha
Propriétaire : Privé
Inventaire botanique : 02/07/2020
Inventaire faunistique :
Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie mésophile			X	Mauvais
	Prairie humide			X	Mauvais
Faune	Petite violette				ND



Prairie mésophile colonisée par les ligneux



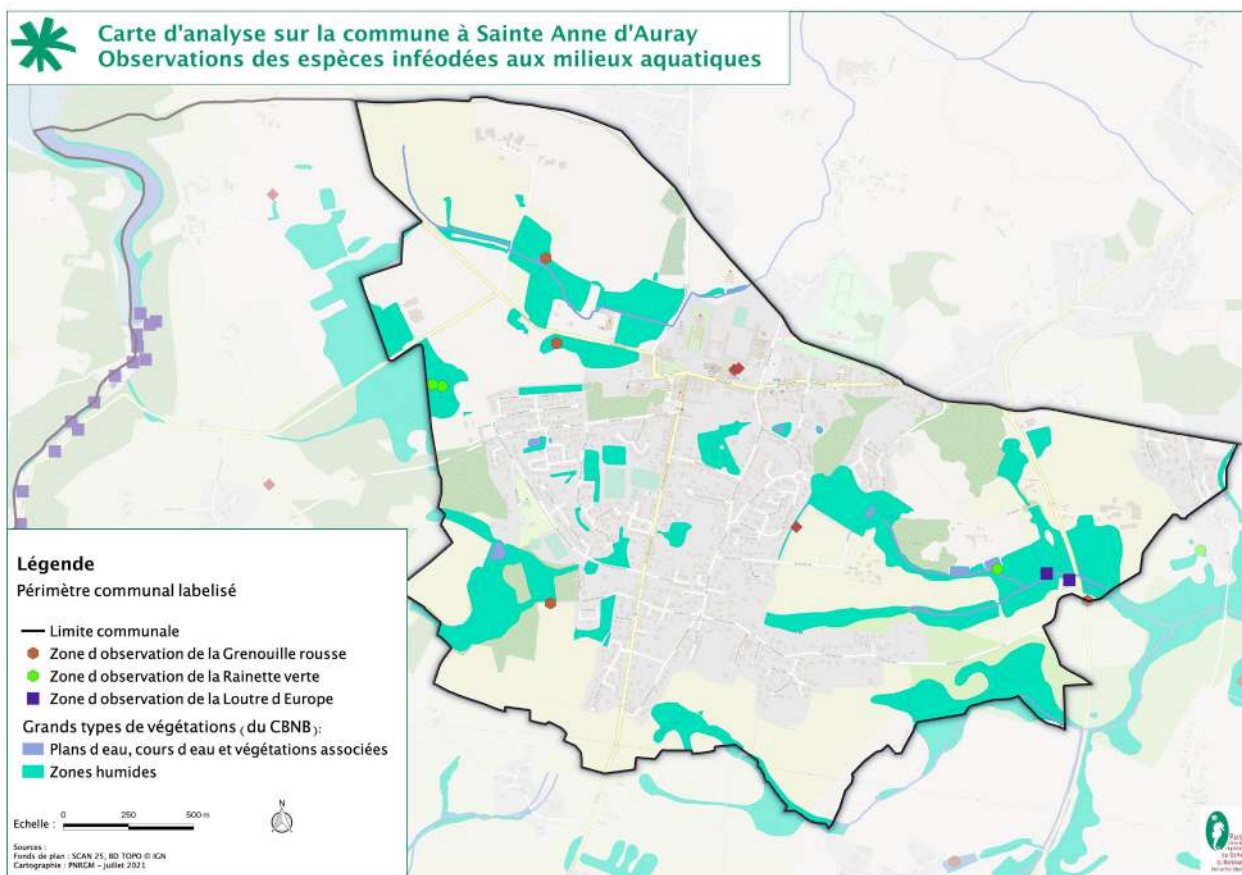
Petite violette

MENACES IDENTIFIES	Prairie mésophile	Prairie hygrophile
Enfrichement	X	X
Eutrophisation du milieu	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration des prairies	<ul style="list-style-type: none"> Réouverture des prairies (arrachage des bourdaines et saules), fauche des ronciers. Restauration de prairies de fauches par la mise en place pendant 4 à 5 ans de deux fauches avec exportation par an (début été et courant automne)
Gestion des prairies mésophiles	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une fauche exportatrice annuelle, de préférence au début de l'été
Gestion des prairies humides	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une fauche exportatrice annuelle, de préférence au début de l'automne
Mosaïque d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de maintenir une mosaïque d'habitats (prairies, ronciers, fourrés) par la pratique d'une gestion différenciée.

3. Les habitats aquatiques

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats aquatiques, 3 espèces sont plus particulièrement regardées : la Rainette verte, la Grenouille rousse et la Loutre d'Europe.



La Loutre d'Europe :

La Loutre d'Europe est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. Durant la journée et en fonction de la tranquillité des sites, elle se repose dans divers gîtes : ripisylves denses, éboulis, souches creuses, cariçaies, roselières...

Principalement piscivore, elle se nourrit de petits poissons sans spécialisation particulière sur les espèces et elle adapte son régime au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. Ce super-prédateur, en bout de chaîne alimentaire, complète son régime alimentaire par la consommation de batraciens, d'oiseaux aquatiques, de crustacés, de mollusques et de mammifères aquatiques.

Menaces : un grand nombre de cours d'eau ont été modifiés par l'homme entraînant bien souvent une diminution de la diversité d'habitats.

Une première épreinte avait été vue en 2006 à Quénéven, puis c'est en 2018 qu'une deuxième épreinte à été laissée par la loutre près du petit ruisseau de Lérans sous la D178. A la faveur de la reconquête du bassin versant du Sal par cette espèce, il semble donc qu'elle se déplace occasionnellement sur ce ruisseau.



Au niveau national, elle est protégée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France et dans l'Article 1er de l'Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Au niveau international, elle fait partie des espèces réglementées dans l'Annexe II de la Convention de Berne, dans les Articles II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) et dans l'Annexe A de la Convention CITES.

Préconisation générale :

Le Plan National d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) de 2019 à 2028 proposent de nombreuses actions qui visent à la fois à mieux connaître l'espèce, à la protéger et à mettre en œuvre des actions d'animation de sensibilisation.

- Le ruisseau de Lérans doit faire l'objet d'une attention particulière : éviter les pollutions et restaurer la morphologie des cours d'eau si besoin : fiche action 3.1

La Grenouille rousse :

La Grenouille rousse est largement répandue dans la majeure partie de l'Europe. Cette grenouille peut atteindre jusqu'à 11cm de longueur. Généralement brune, sa teinte peut varier du brun clair au noir, en passant par le rouge ou le jaunâtre. Opportuniste, elle se plaît dans divers plans d'eaux stagnantes (mares, lacs, fossés, marais, pré inondé etc). Elle est aussi présente en forêt et peut parfois fréquenter les bassins urbains.

Menaces : Malgré son abondance, elle reste menacée par la destruction de son habitat, à la pollution des eaux (produits chimiques) et à la fragmentation du territoire qui limite la capacité de l'espèce à se déplacer.

La Grenouille rousse a été vue deux fois en 2004 et en 2020 : ce sont deux pontes qui ont été découvertes dans des zones humides proches des sources des ruisseaux. Cette grenouille se déplace et se reproduit donc bien actuellement à Sainte-Anne-d'Auray.



Article 1 de l'Arrêté du 5 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse ; Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés en France ; Annexe III de la Convention de Bonn ; Annexe V de la Directive Faune-Flore-Habitat. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne et classée en Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- *Inventaire des mares : fiche action 1.1*
- *La protection des points d'eau stagnante dans les documents d'urbanisme est une piste de travail pour protéger cette espèce : fiche action 1.4*

La Rainette verte :

Cette petite grenouille verte est arboricole, elle passe la plupart de son temps perchée dans les arbres et buissons.

La Rainette verte est principalement inféodée aux points d'eau stagnante des zones alluviales, bien ensoleillés et avec une végétation aquatique importante (étangs, mares, bassins, bras-morts des cours d'eaux, marais...) (source : ONEMA).

Menaces : destruction et assèchement des zones humides, aménagements, pollutions.

Cette jolie grenouille fait partie des espèces découvertes grâce aux inventaires de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Deux sites l'accueillent actuellement : le petit point d'eau autour des fourrés du château à l'ouest et un point d'eau en bordure de ruisseau sur Quénéven. Sa présence indique que son habitat est encore préservé sur ces zones et que la qualité d'eau est bonne, il est donc important de préserver ces deux sites.



Protégée au niveau national et international : Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe IV de la Directive Faune-Flore-Habitat.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est classée en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

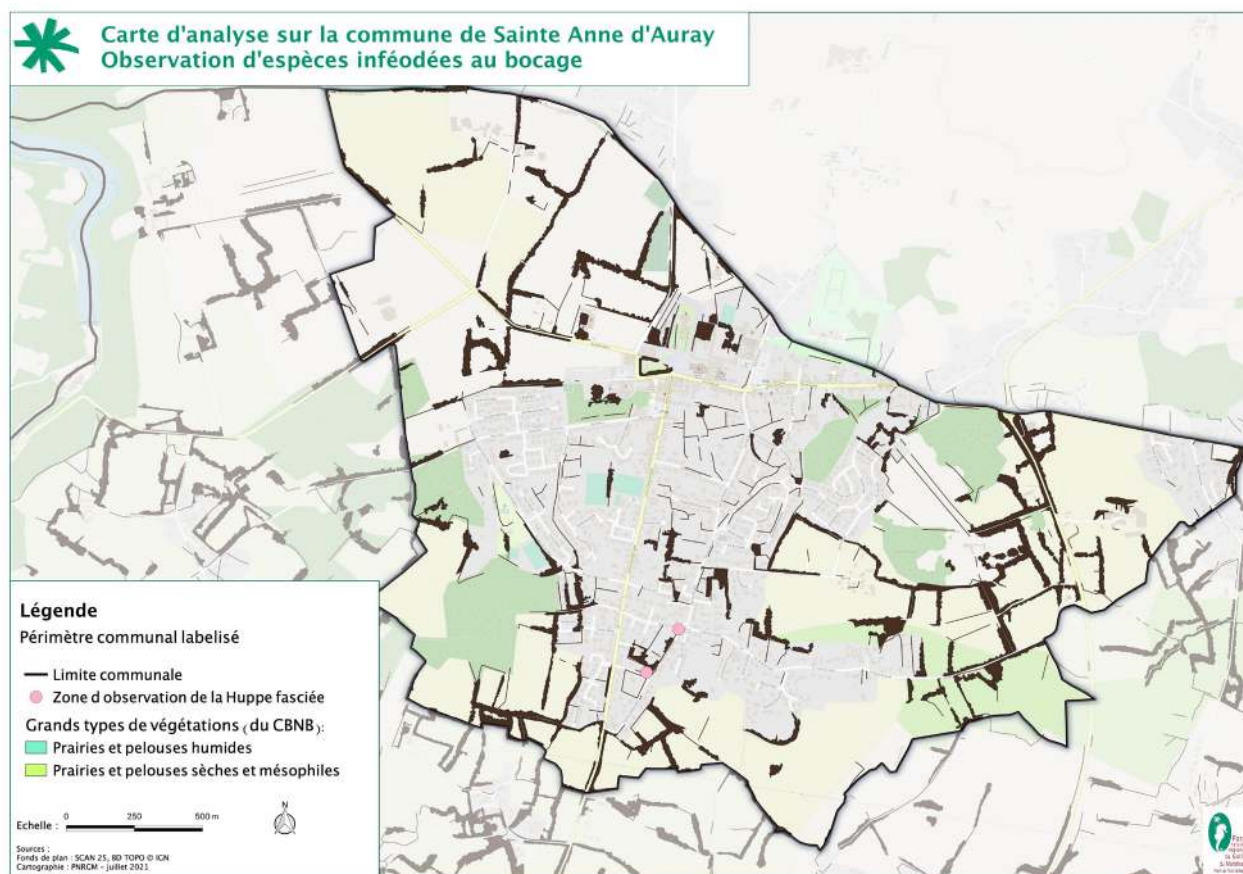
- *La protection des points d'eau stagnante dans les documents d'urbanisme est une piste de travail pour protéger cette espèce. Les 2 points d'eau au Château et à Quénéven pourraient faire l'objet d'une protection dans le PLU. Il y a aussi quelques mares : fiche action 1.4*
- *Gestion adaptée des plans d'eau : limiter leur eutrophisation : fiche action 3.5*
- *Veiller à l'état physico-chimique des cours d'eau : fiche action 3.5*

Les sites à enjeux :

- **Zones humides dans le ruisseau de Léran (Présence de la Loure d'Europe, de la Grenouille rousse et de la Rainette verte) ;**
- **Prairies humides du lieu-dit de Juvenat (Présence de la Grenouille rousse) ;**
- **Plan d'eau du Château (Présence de la Rainette verte) ;**
- **Prairie mésophile en lisière de forêt du Moten (Présence de la Grenouille rousse).**

4. Le bocage

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux vergers, 1 espèce a plus particulièrement été regardée : la Huppe fasciée.



La Huppe fasciée :

Migrateur de retour d'Afrique tropicale, dès les premiers jours d'avril, la Huppe fasciée est en Bretagne un oiseau peu commun. Si les Côtes-d'Armor et le nord du Finistère sont quasiment désertés, l'espèce bien qu'en régression affectionne l'est de la région et surtout l'ensemble de la côte sud. Son vol de papillon, ses couleurs orange, blanche et noire et son chant étouffé de trois notes sont pourtant des attributs qui rendent peu discrète cette espèce cavernicole.

Menaces : disparition des haies, changement des pratiques agricoles (monoculture), suppression des vieux arbres morts sont à l'origine de la disparition de la Huppe.

La Huppe fasciée a été vue deux fois à Sainte-Anne-d'Auray, en 2019 puis 2020 dans le chemin de Malachappe en pleine rue. Il est donc possible qu'elle s'abrite dans la végétation bocagère proche de cette ruelle.



L'espèce est protégée par l'Annexe II de la Convention de Berne et l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. En Europe, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

Préconisation générale :

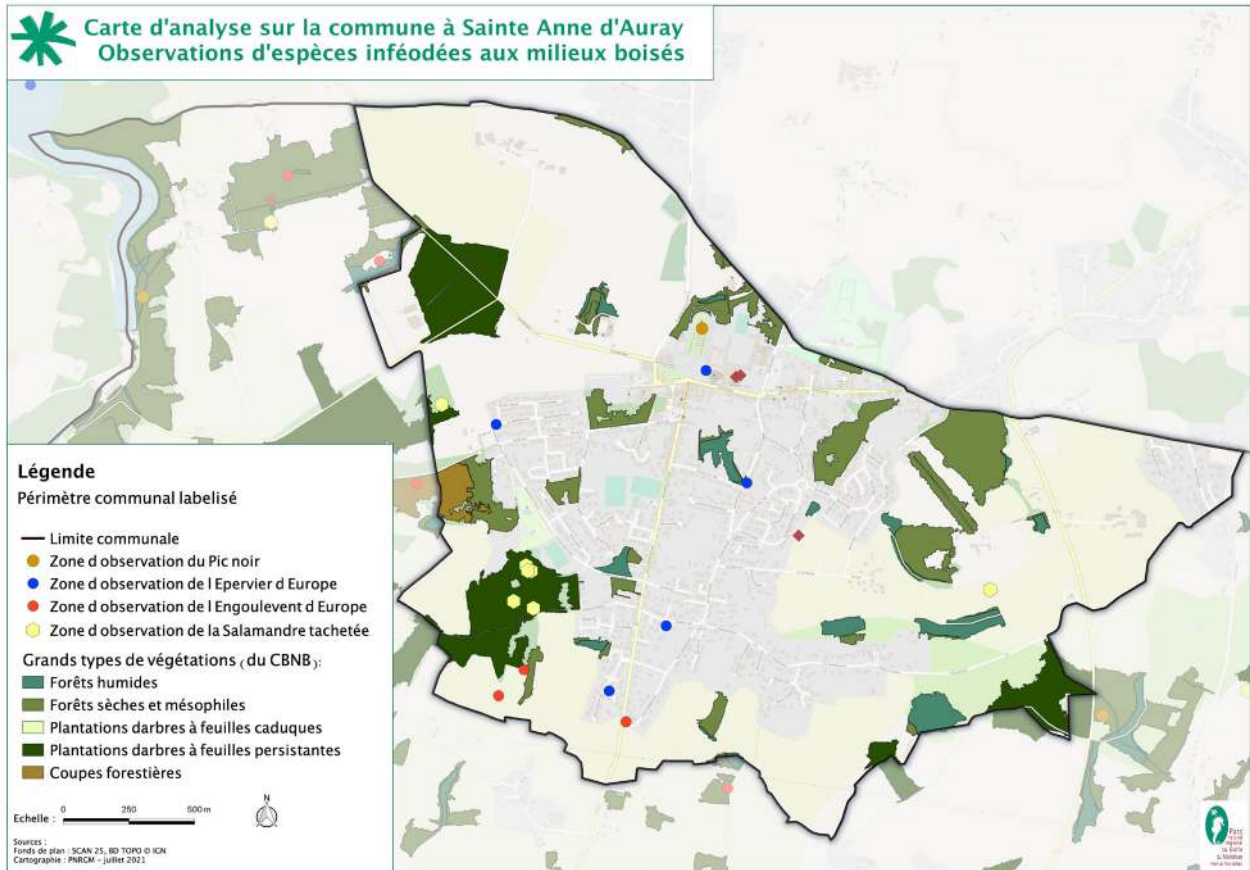
- *Inventaire des vieux arbres à cavités en ville : fiche action 1.1*
- *Conservation des arbres creux en ville notamment dans le secteur de Malachappe : fiche action 1.4*
- *Limitation de l'utilisation des insecticides : fiche action 3.5*

Les sites à enjeux :

- **Prairie mésophile de Sainte-Anne-d'Auray (Potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales pour l'entomofaune et l'avifaune) ;**
- **Haies en ville (Présence de la Huppe fasciée et du Bouvreuil pivoine).**

5. Les Boisements

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux boisements, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : le Pic noir, l'Épervier d'Europe, la Salamandre tachetée et l'Engoulevent d'Europe.



Pic noir :

Ce grand pic sombre de la taille d'une corneille est sans nul doute le dernier arrivé des oiseaux bretons. Naguère confiné aux forêts des Vosges, du Jura, des Alpes ou des Pyrénées, le Pic noir commence dans les années 50, sa progression vers l'ouest.

C'est de préférence dans un grand hêtre, que le couple installe sa loge généralement. A l'inverse des autres pics, le Pic noir réutilise parfois d'une année sur l'autre la même loge. L'entrée du trou (12 cm de long sur 9 cm de large) est ovale, tandis que tous les autres nids de picidés ont des entrées rondes. En mai, la femelle pond 3 à 5 œufs qu'elle couve en alternance avec le mâle durant près de 13 jours. Après l'éclosion, les petits sont nourris au nid durant un mois avant de le quitter définitivement.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement liées à son habitat de prédilection : les boisements. La destruction des vieux arbres, qui lui servent de réserve de nourriture et la destruction de grands arbres nécessaires à sa reproduction peuvent engendrer une chute des effectifs de pics.



Protégé au titre de la Directive 79/409/CEE dans l'Annexe I de la Directive oiseaux; ainsi que dans dans l'Annexe III de la Convention de Berne et l'Article 3 de la Liste des oiseaux protégés en France.

Classé en Préoccupation Mineure sur la Liste rouge Bretagne, mais en responsabilité biologique régional breton, même chose dans la Liste Rouge française, européenne et mondiale. C'est aussi une espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

Le Pic noir n'a été vu qu'une fois en 2003 près de la Basilique de Sainte-Anne-d'Auray. Aucun nouvel indice n'a permis de reconfirmer sa présence lors des inventaires de 2018 à 2020.

Préconisation générale :

- La conservation des vieux arbres et des arbres en décomposition dans les boisements : fiche action 3.1 et 3.5
- Mettre en place une politique de l'arbre en ville (vieux arbres et mourants) : fiche action 1.2
- Préserver les vieux arbres et arbres en décomposition dans les forêts de Sainte-Anne-d'Auray (Quénéven, Motten, Le Château et le Varquez) : fiche action 3.5

L'Épervier d'Europe :

Bien que relativement commun sur l'ensemble du territoire breton, l'Épervier d'Europe brille par sa vélocité et sa discrétion. Comme d'autres espèces forestières, il semble avoir bénéficié des plantations de conifères, où il trouve bon nombre de sites favorables à sa nidification. Le même boisement est souvent occupé d'une année sur l'autre, mais une nouvelle aire est construite chaque printemps par les deux membres du couple. C'est un gros nid grossier de branches sèches et de brindilles généralement installé à une hauteur dépassant les 10 mètres.

Menace : conversion des prairies en cultures, arasement des haies.

Bien que forestier, l'Épervier d'Europe ne semble pas gêner de voler au-dessus du bourg de Sainte-Anne-d'Auray. L'Épervier fait partie des nombreuses espèces découvertes depuis les inventaires ABC.

Grâce à 5 observations en 2019 et 2020, dont 4 proches de la route départementale D17 et une en forêt du Château, il est possible que l'Épervier ait élu domicile de façon permanente à Sainte-Anne-d'Auray. La forêt du Château, qui compte des conifères, pourrait potentiellement servir de site de nidification pour ce rapace.



© Eric DEMAY

Protection nationale et internationale : Articles 3 et 6 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe III de la Convention de Berne ; Annexe II de la Convention de Bonn ; Annexe A de la Convention CITES. Classé en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- En forêt du Château : prospection pour vérifier ou non la présence de nids : fiche action 1.1
- Dans le Plan de Gestion Simplifié des parcelles forestières du Château, vérifier l'interdiction de l'abattage des conifères entre le 1er avril et le 15 août ; Si ce n'est pas le cas, sensibiliser les propriétaires : fiche action 3.5

La Salamandre tachetée :

Cette grosse salamandre terrestre peut atteindre 20 cm de long. On la reconnaît facilement par sa robe noire à tâches jaune vif. Elle vit essentiellement dans des forêts de feuillus humides parcourus de petits ruisseaux. Le menu de cette chasseuse nocturne se compose d'insectes, limaces, cloportes et vers.

Menaces : disparition des zones humides (assèchement, destruction), pollution de l'eau, collision routière.



Protection nationale et internationale : Articles 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et Annexe III de la Convention de Berne. Classé en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

La Salamandre tachetée est présente sur toutes les communes du parc. A Sainte-Anne-d'Auray, la première observation date de 2011, depuis 6 autres observations ont permis de compléter l'inventaire (dont 5 en 2019). La Salamandre vit sur 3 sites :

- **Au nord du boisement de Motten (en lisière avec la prairie humide) où adultes et larves ont été vus ;**
- **A Queneven en bordure du ruisseau où des larves ont été observées ;**
- **Et historiquement dans les prairies humides au nord du Château : des Salamandres tachetées doivent encore être présentes sur ce secteur mais la pression de prospection n'a pas du être suffisante pour la retrouver.**

Préconisation générale :

- Limiter l'utilisation des pesticides : fiche action 3.5
- Inventorier les mares et les préserver dans les documents d'urbanisme : fiche action 1.1 et 1.4
- Protéger les 3 zones humides où la Salamandre a été retrouvée (pas d'assèchement des prairies par exemple) à Motten, Quénéven et au Château : fiche action 3.5
- Inventaire de nuit dans les zones humides du Château et dans les mares pour compléter la donnée : fiche action 1.1

L'Engoulevent d'Europe :

Ce drôle d'oiseau a beau avoir l'allure d'un rapace, il n'en n'est pas un. Avec son plumage de la couleur de feuilles mortes, il passe souvent inaperçu dans les bois et forêts. Aux derniers jours d'avril, les reproducteurs retrouvent les sites de nidification et c'est à cette époque que le mâle laisse entendre son ronronnement crépusculaire. D'une extrême discrétion le jour, sa localisation nocturne est plus aisée mais les milieux peu accessibles qu'il fréquente rendent sa rencontre très aléatoire. Deux couvées de deux œufs sont établies chaque saison, et chaque printemps le même territoire est utilisé si celui-ci n'est pas modifié. Les adultes quittent la Bretagne fin août, les jeunes restent parfois jusqu'à la fin septembre.

Menaces : la modification et la destruction de son habitat sont responsables du déclin de cette espèce (changement de technique sylvicole, reboisement).

En 2019, l'Engoulevent d'Europe a pu être vu ou entendu 3 fois sur la commune et 3 autres fois en limite communale avec Pluneret. Il y a donc 4 secteurs entre Sainte-Anne-d'Auray et Pluneret où l'on peut rencontrer l'Engoulevent :



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe I de la Directive Oiseaux. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

- au sud de la lande mésophile de Motten dans les haies de Lomelec;
- en bordure de ville dans les fourrés mésophiles de Malachappe;
- dans les petits fourrés et boisements de Ker-anna (limite avec Pluneret);
- dans les fourrés humides du Château à l'ouest et dans les boisements au nord (limite avec Pluneret).

Préconisation générale :

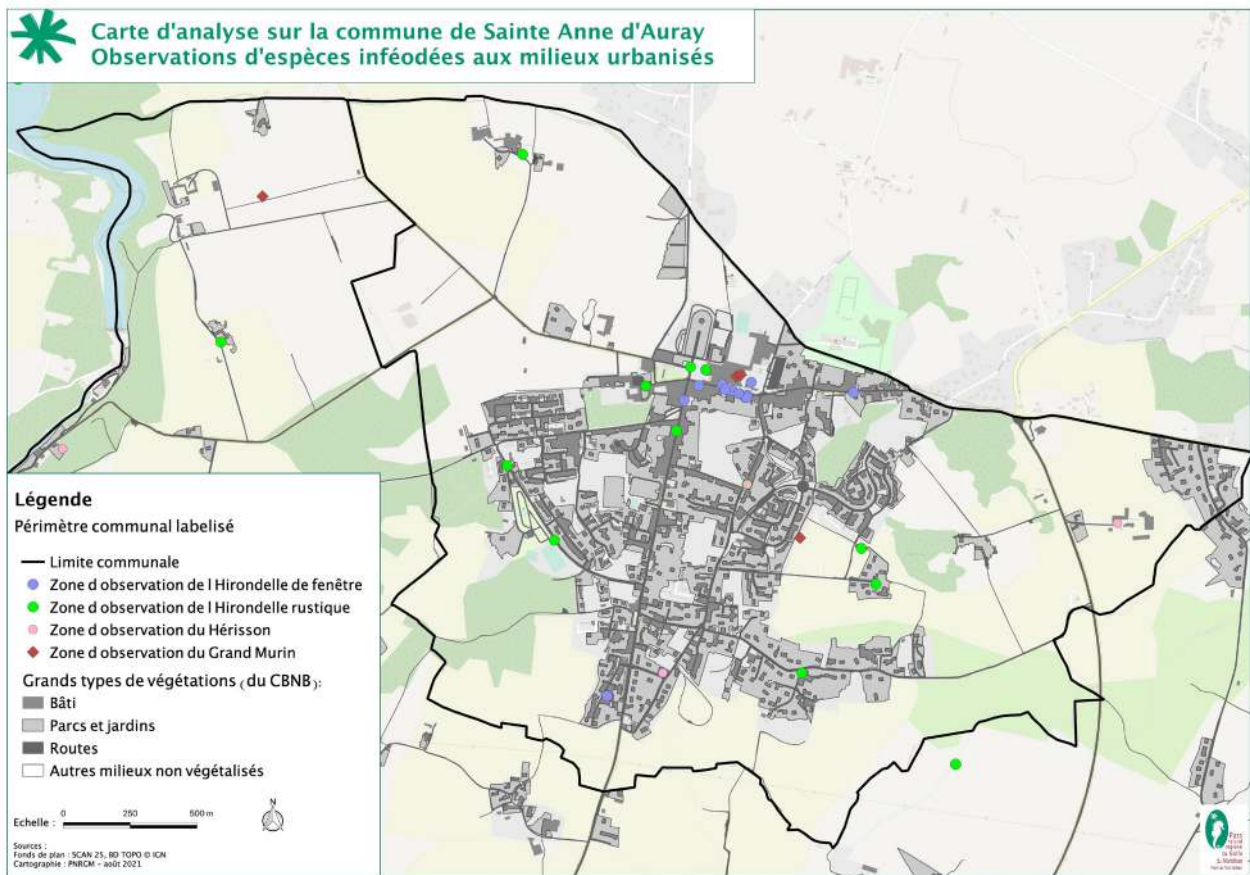
- Fauche et l'entretien des landes durant l'automne et l'hiver : fiche action 3.5
- Interdiction des travaux sur les landes et boisements au printemps et en été : fiche action 3.5
- Sensibilisation des agriculteurs aux outils de gestion tels que les MAEC : fiche action 3.5
- Organisation de la nuit de l'Engoulevent : fiche action 3.1

Les sites à enjeux :

- Boisement de résineux du Motten (Présence de la Salamandre tachetée) ;
- Forêt mésophile derrière la Basilique (Présence de l'Epervier d'Europe et historique du Pic noir)
- Haies bocagères de Lomelec (Présence de l'Engoulevent d'Europe).

6. Les habitats urbains et jardins

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats urbains et jardins, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : le Hérisson, L'Hirondelle rustique, l'Hirondelle des fenêtres et le Grand Murin.



Le Grand Murin :

Le Grand Murin est un Chiroptère de grande taille. La tête et le corps mesurent de 65 à 80 mm de long. La queue mesure de 45 à 60 mm. Le Grand Murin est une espèce essentiellement forestière, mais elle peut fréquenter aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. En hiver, il est essentiellement cavernicole. Il hiberne dans les grottes, mines, carrières, falaises, tunnels, bunkers, caves, ponts accessibles à piles creuses. Les nurseries comptent habituellement entre 30 et 1000 individus et dans un environnement favorable la colonie standard oscille autour de 300. Très bruyantes, populeuses et odorantes, les nurseries de Grand Murin ne passent pas inaperçues. Les premières femelles arrivent sur place fin mars si le temps est clémente. Comme beaucoup de chiroptères européens, le Grand Murin se nourrit exclusivement d'arthropodes.

Comme nombre d'espèces européennes, les populations de Grand Murin se sont effondrées depuis un siècle.

Menaces : Fermeture ou dérangement de leurs sites de reproduction et d'hibernation ; Destruction de leur territoire de chasse ; Accroissement du réseaux routiers pouvant les gêner et causer des collisions ; Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la quantité de proies disponibles ou les intoxiquant.



Protection au niveau national et international : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe 1 et 2 convention de Bonn ; Annexes 2 et 4 Directive Habitat-Faune-Flore ; Espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne, en France, en Europe et dans le Monde (Liste UICN).

C'est en 2009 que Bretagne Vivante a découvert un gîte de nurserie et d'hibernation au sein de la basilique de la ville. En 2016, Bretagne Vivante a compté moins de 90 individus (source : Bretagne Vivante). De 2018 à 2020, aucun inventaire n'a été réalisé. L'Arrêté préfectoral de protection de biotope a permis de protéger ce site qui doit sûrement toujours abriter cette espèce en été et en hiver.

Préconisation générale :

- *Le site est protégé mais il est toujours important de ne pas réaliser de travaux lors des périodes de reproduction et d'hibernation et d'aménagement des ouvertures : fiche action 1.4*
- *Contribuer à la préservation de la colonie de Grand Murin de la Basilique : fiche action 2.6*

Hérisson :

Ce petit mammifère mesure 22 à 27 cm de long pour 10 à 15 cm de haut une fois adulte. Il est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser. Le menu du hérisson comporte une grande variété d'invertébrés terrestres : chenilles, lombrics, coléoptères, larves d'insectes divers, mille-pattes, perce-oreilles et même araignées. Le repas peut même être complété par des œufs ou de jeunes oisillons, des crapauds ou grenouilles, des petits mammifères comme les souris. Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses victimes, il se contente de celles qui passent à sa portée ! C'est un opportuniste. Le hérisson vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Menaces : Elles sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation qui font que les hérissons ont de moins en moins d'endroits où se réfugier.



Protégé au niveau national dans l'article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection. Protégé au niveau international dans l'Annexe III de la Convention de Berne Classé en préoccupation mineur dans l'UICN breton, français, européen et mondial.

Les hérissons de Sainte-Anne-d'Auray ne se laissent pas facilement observer. En effet, ce petit mammifère à épines n'a été vu que 3 fois en 2008, 2010 et 2018. La présence de quelques haies et jardins en ville ne suffit pas pour attirer durablement l'espèce sur ce territoire. La fragmentation de son habitat et les collisions routières peuvent entraîner sa disparition.

Préconisation générale :

- *proposer aux habitants/école la création d'abris pour hérissons dans les jardins privés/communales (secteur bourg) : fiche action 2.2 et 3.1*
- *Chez des particuliers volontaires et ayant un grillage non-accessible aux hérisson : proposer la création de passage (10 aine de cm environ) : fiche action 2.2*
- *Suivi des collisions routières sur les axes routiers départementaux : fiche action 1.1*
- *Favoriser les déplacements des hérissons : protection du bocage et plantation de haies : fiche action 1.4*

Hirondelle rustique :

L'Hirondelle rustique est fortement inféodée aux installations humaines et fait résolument partie de chaque hameau. Et même si elle ne fait pas le printemps, son arrivée dans la dernière décade de mars annoncent au moins des jours meilleurs. En avril, les couples rejoignent leurs lieux de reproduction, qui sont très souvent repris d'une année sur l'autre. Tantôt l'ancien nid est rénové, tantôt à peu de distance, un nouvel édifice est réalisé. Sous une poutre d'étable ou de grange, dans un conduit de cheminée, une demi-coupe de boulettes de terre est judicieusement ajustée et garnie de brins de paille et plumes. 4 à 6 œufs blancs pointillés de rouille sont déposés à la fin du mois d'avril et couvés par la femelle durant une quinzaine de jours. A partir de la dernière décade du mois d'août et en septembre, les familles se rassemblent et migrent ensemble vers l'Afrique tropicale, certaines iront même jusqu'en Afrique du Sud.

Menaces : Les effectifs diminuent de façon alarmante au niveau national. En cause la destruction des nids sous les poutres et l'obstruction des accès à certains bâtiments ruraux et l'utilisation de pesticides.



En France : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés de France et Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature. International : Annexe II de la Convention de Berne. Listée en Préoccupation Mineure en Bretagne.

De 2009 à 2020, cette hirondelle s'est laissée observer près d'une vingtaine de fois en particulier en ville. C'est dans le parc de la Cathédrale autour de l'église qu'elle tourne le plus, même si elle se déplace sur Motten, Malachappe, Pen-Prat et Mané-huily. Cette citadine semble aussi s'accommoder dans le lieu-dit du Varquez.

Préconisation générale :

- *Au centre-ville, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal : fiche action 2.2*
- *Action participative de recensement des nids d'Hirondelles rustiques avec les écoles ou particuliers intéressés : fiche action 1.1*
- *Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) : fiche action 2.2 et 3.1*
- *Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer (secteur bourg/église notamment) avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune : fiche action 1.4*

Hirondelles des fenêtres :

A la différence des Hirondelles rustiques, ce petit oiseau niche à l'extérieur des bâtiments, le plus souvent en colonie. Elle affectionne le haut d'un mur dans un lieu protégé de la pluie pour créer son nid.

Encore plus que sa cousine l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle des fenêtres est une vraie citadine qui semble se cantonner à la rue de Vannes et la rue Charles De Gaulle. Elle a été aperçue en survol du chemin de Malachappe et de la rue du Parc. Les 3/4 des observations datent de l'Atlas de la Biodiversité Communale (surtout 2019).



Elle est protégée en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Préoccupation Mineure en Europe et dans le Monde.

Préconisation générale :

- *Au centre bourg, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal : fiche action 2.2*
- *Action participative de recensement des nids d'Hirondelles des fenêtres avec les écoles ou particuliers intéressés : fiche action 1.1*
- *Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) : fiche action 2.2*
- *Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer (secteur bourg/église notamment) avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune : fiche action 1.4*

Les sites à enjeux :

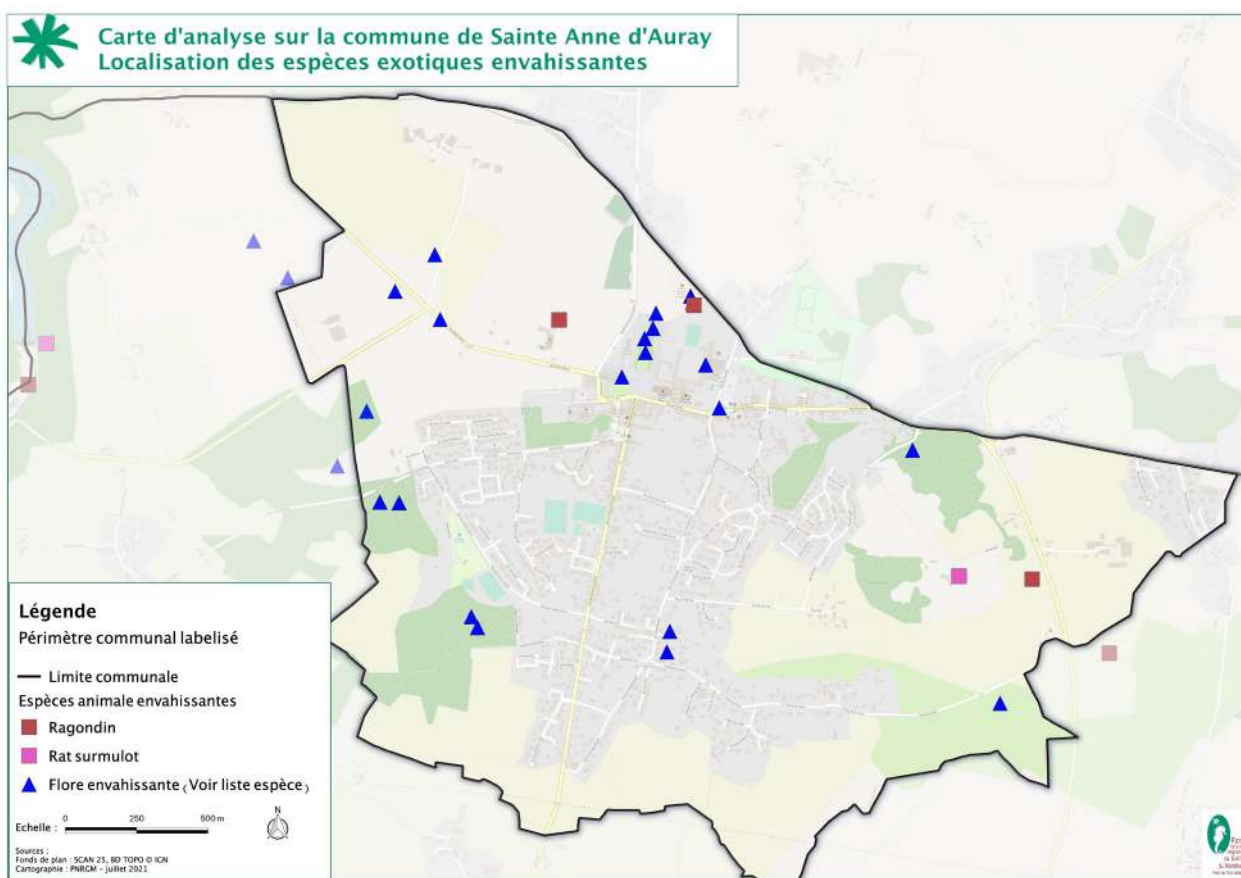
- **Haies en ville (Présence de la Huppe fasciée et du Bouvreuil pivoine),**
- **Basilique de Sainte-Anne-d'Auray (Présence d'une colonie de Grand Murin et autres chiroptères).**

7. Les Espèces Exotiques Envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ces espèces est qu'elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité.

Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray

Sainte-Anne-d'Auray	Taxon	Catégorie invasive en Bretagne
Bident à fruits noirs	Flore	Invasive avérée
Ail à trois angles	Flore	Invasive avérée
Laurier-sauce	Flore	Invasive avérée
Lentille d'eau minuscule	Flore	Invasive avérée
Laurier-cerise, Laurier-palme	Flore	Invasive avérée
Ragondin	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat surmulot	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Frelon asiatique	Faune / Hyménoptère	Invasive avérée
Coccinelle asiatique	Faune / Coléoptère	Invasive avérée
Processionnaire du pin	Faune / Lepidoptère	Invasive avérée
Erable sycomore	Flore	invasive potentielle
Ailante glanduleux	Flore	invasive potentielle
Ambroise à feuilles d'Armoise	Flore	invasive potentielle & espèce à enjeu sur la santé
Buddleja du père David, Arbre à papillon	Flore	invasive potentielle
Stramoine, Datura officinal	Flore	invasive potentielle & espèce à enjeu sur la santé
Brome faux Uniola	Flore	taxon à surveiller
Marronnier d'Inde	Flore	taxon à surveiller
Conyze du Canada	Flore	taxon à surveiller
Vergerette à fleurs nombreuses	Flore	taxon à surveiller
Vergerette de Barcelone	Flore	taxon à surveiller
Corne-de-cerf didyme	Flore	taxon à surveiller
Vergerette de Karvinski	Flore	taxon à surveiller
Jonc grêle	Flore	taxon à surveiller
Arbre aux faisans, chèvrefeuille de l'Himalaya	Flore	taxon à surveiller
Raisin d'Amérique	Flore	taxon à surveiller & espèce à enjeu sur la santé



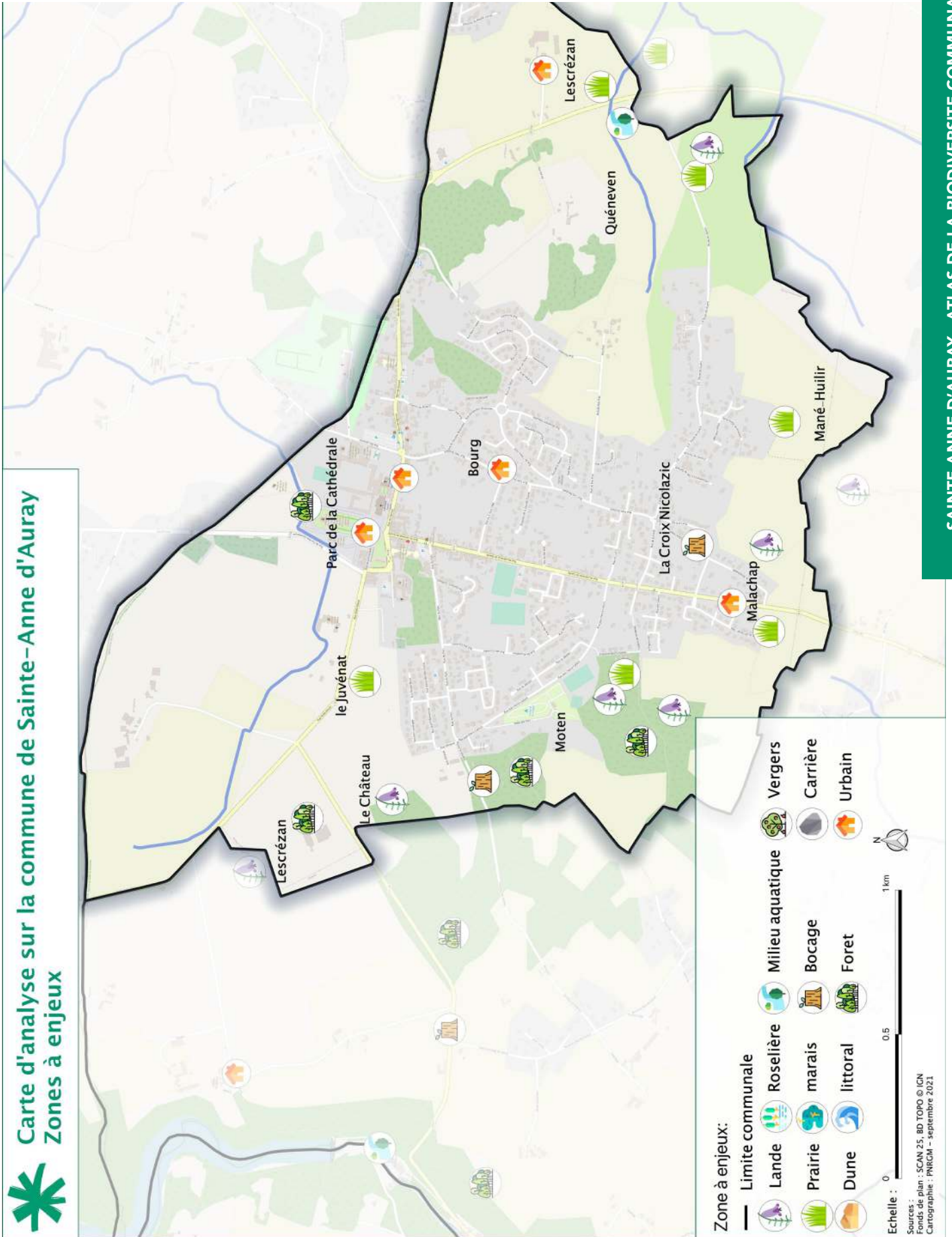
Cinq espèces animales classées comme exotiques envahissantes ont été identifiées sur le territoire communal : le Ragondin, le Rat surmulot, le Frelon asiatique, la Coccinelle asiatique et la Processionnaire du pin.

On retrouve aussi près d'une vingtaine de taxons floristiques non-indigènes sur cette commune d'après la Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne sortie en 2016 par CBNB. Ce sont pour la plupart des plantes de parc et jardin qui se sont bien adaptées aux différents habitats bretons. On retrouve par exemple l'Érable sycomore, le Raisin d'Amérique, le Laurier cerise ou le Buddleia de David.

A noter la présence de 3 espèces présentant un enjeu pour la santé : l'Ambroisie à feuille d'Armoise, le Datura officinal et le Raisin d'Amérique. La station d'Ambroisie doit être suivie par la FREDON Bretagne.

Préconisation générale :

- Poursuivre et amplifier les actions de lutttes ciblées sur certaines espèces : fiche action 2.5



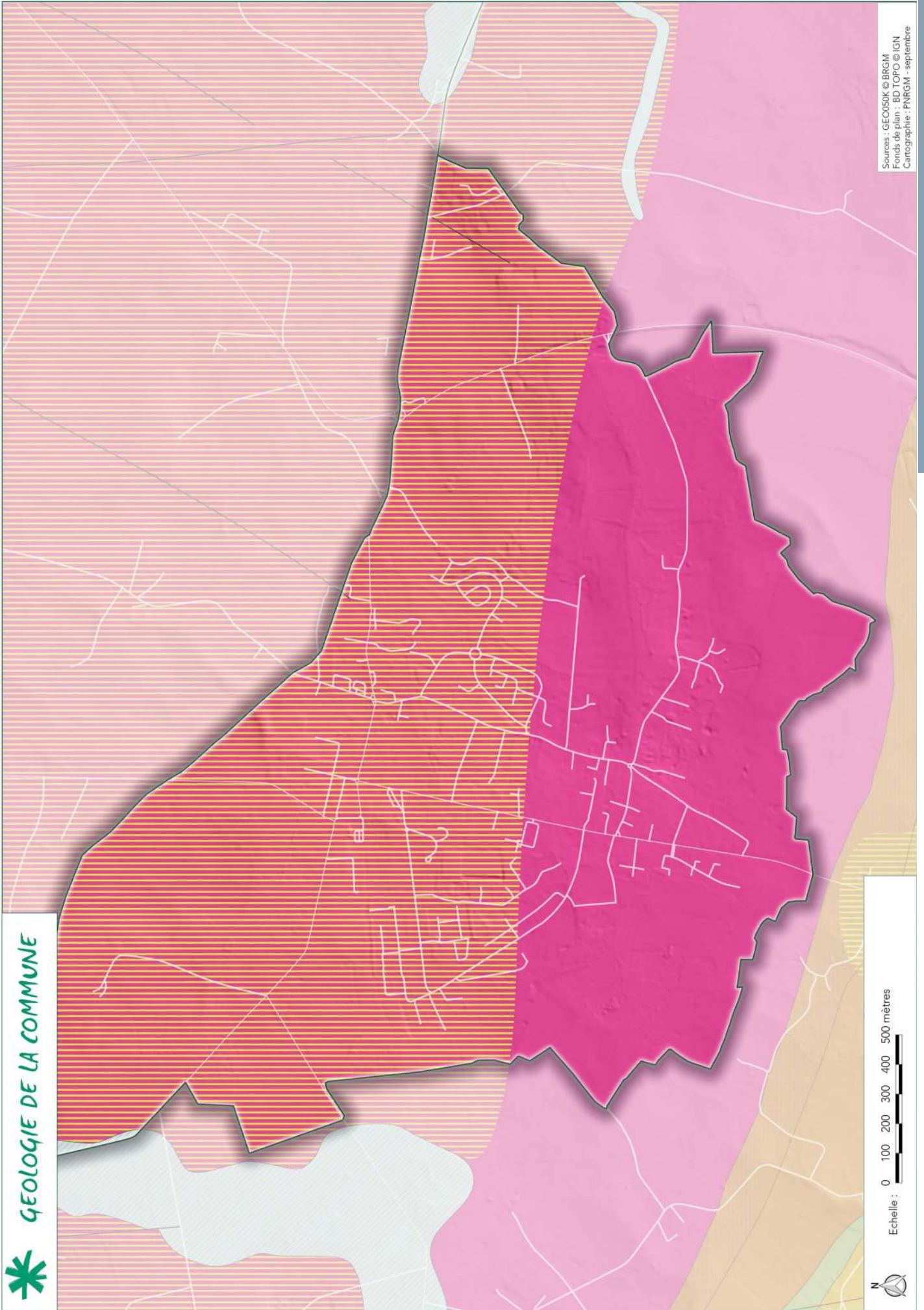


Atlas de la Biodiversité
Communale
Sainte-Anne-d'Auray

ANNEXE



GÉOLOGIE DE LA COMMUNE



Sources : GEOSOM © BRGM
Fonds de plan : BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRGM - septembre

Élément de surcharge



I, Altérites en place ou colluviomées, Isalérites, Allotérites - 8

Structure géologique



Fz, Alluvions fluviales récentes, limons de débordement et chiensaux - Holocène - 14

Fw, Alluvions fluviales "anciennes", argiles, sables, graviers et cailloux peu émousés - Pléistocène inf.? - 17

g3A, Granite de Sainte-Anne-d'Auray, à grain fin-grossier-porphyrôïde, à biotite et phénoblastes sub-automorphes de feldspath - Carbonifère (321 +/- 2 Ma)et (322 +/- 5 Ma) - 72

Q, Filons de Quartz, quartz, quartz, quartz et brèches siliceuses, filons de quartz minéralisés - Age indéterminé - 82

oa3HT, Orthogneiss d'Hennebont-Tréauray (œillé à biotite); Orthogneiss migmatitiques calco-alcalins ("Tréauray - Port-Sal"); Orthogneiss granitique de Roguédas et d'Arzon - Ordovicien (491 +/- 7 Ma)-(467 +/- X Ma) - 156

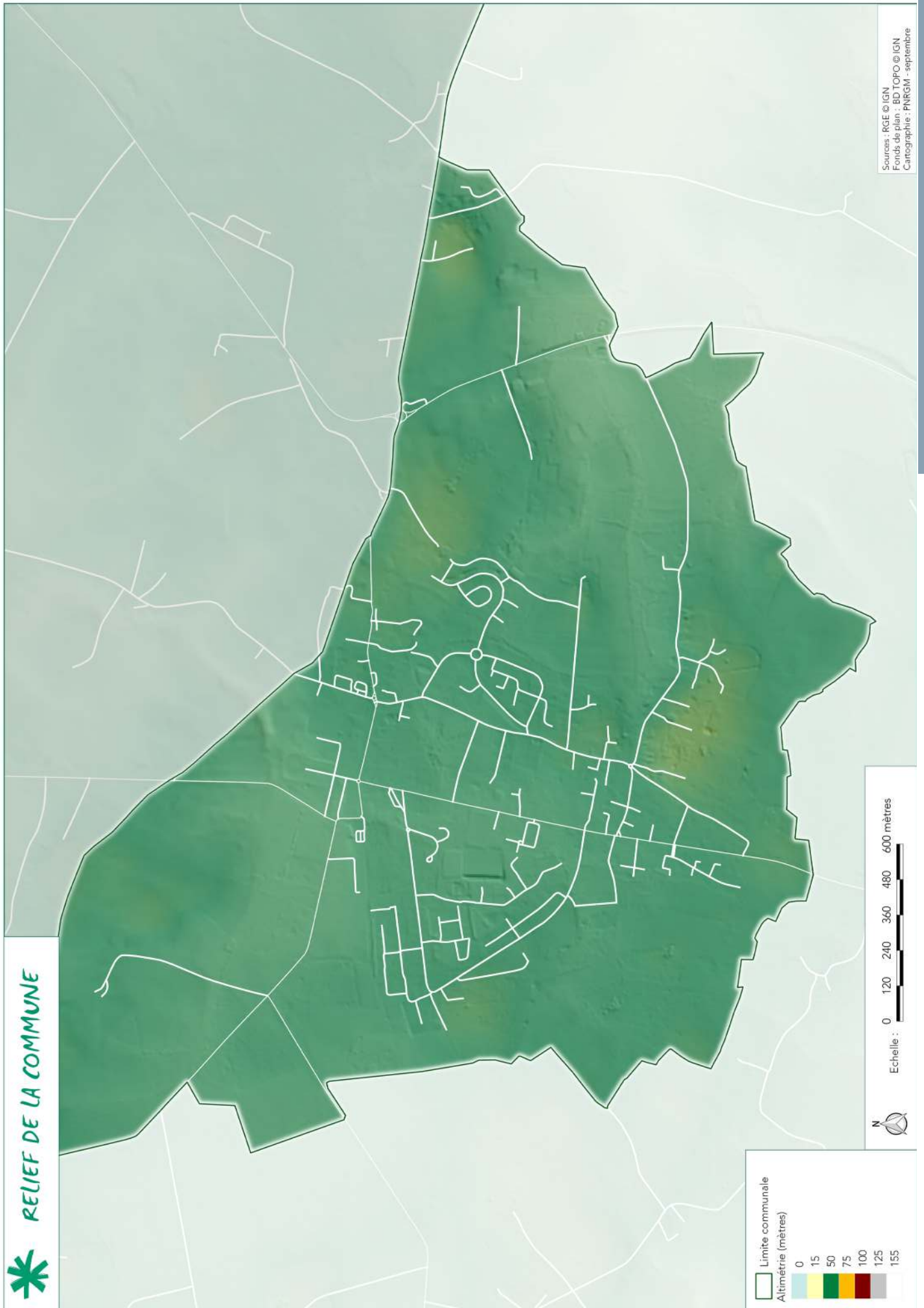
oa3HT(1), Orthogneiss granitique de Roguédas et d'Arzon ; faciès migmatitique - Ordovicien - 157

30ae, Micaschistes (+/- gneissiques) et gneiss; micaschistes gneissiques à muscovite du Blavet - Age? - 166

Mat(1), Anatexites du Golfe du Morbihan; Paragneiss migmatitiques rubanés-métatexites, Groupe de l'anticlinal de Comouaille; Séries de Muzillac - la Chapelle-des-Maraix; Orthogneiss +/- anatectiques, œillés et migmatites - Carbonifère (322 +/- 5 Ma) - 176

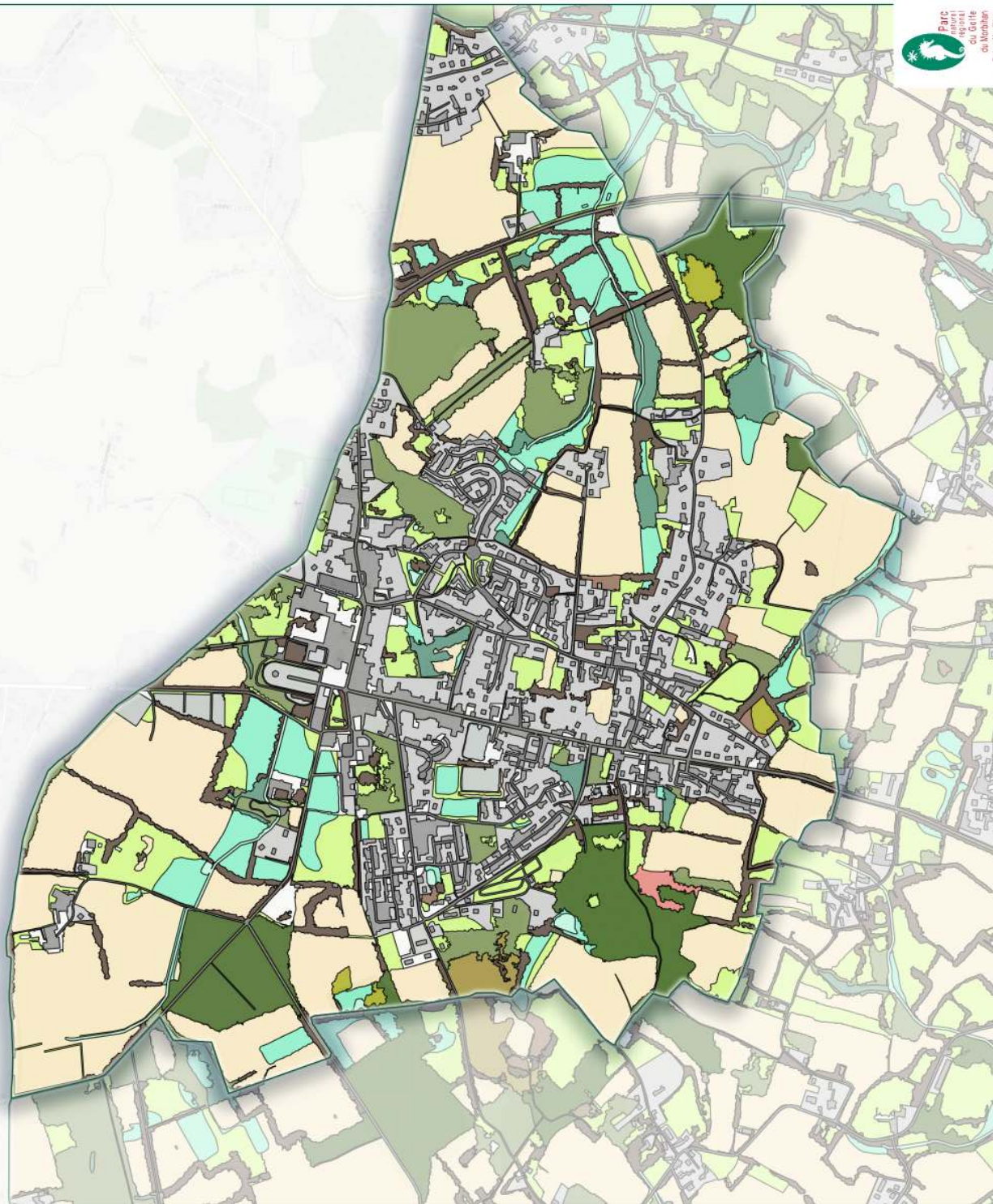


RELIEF DE LA COMMUNE



Sources : RGF © IGN
Fonds de plan : BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRGM - septembre

Carte des grands types de végétations de Sainte-Anne-d'Auray



Légende
Périmètre communal labellisé

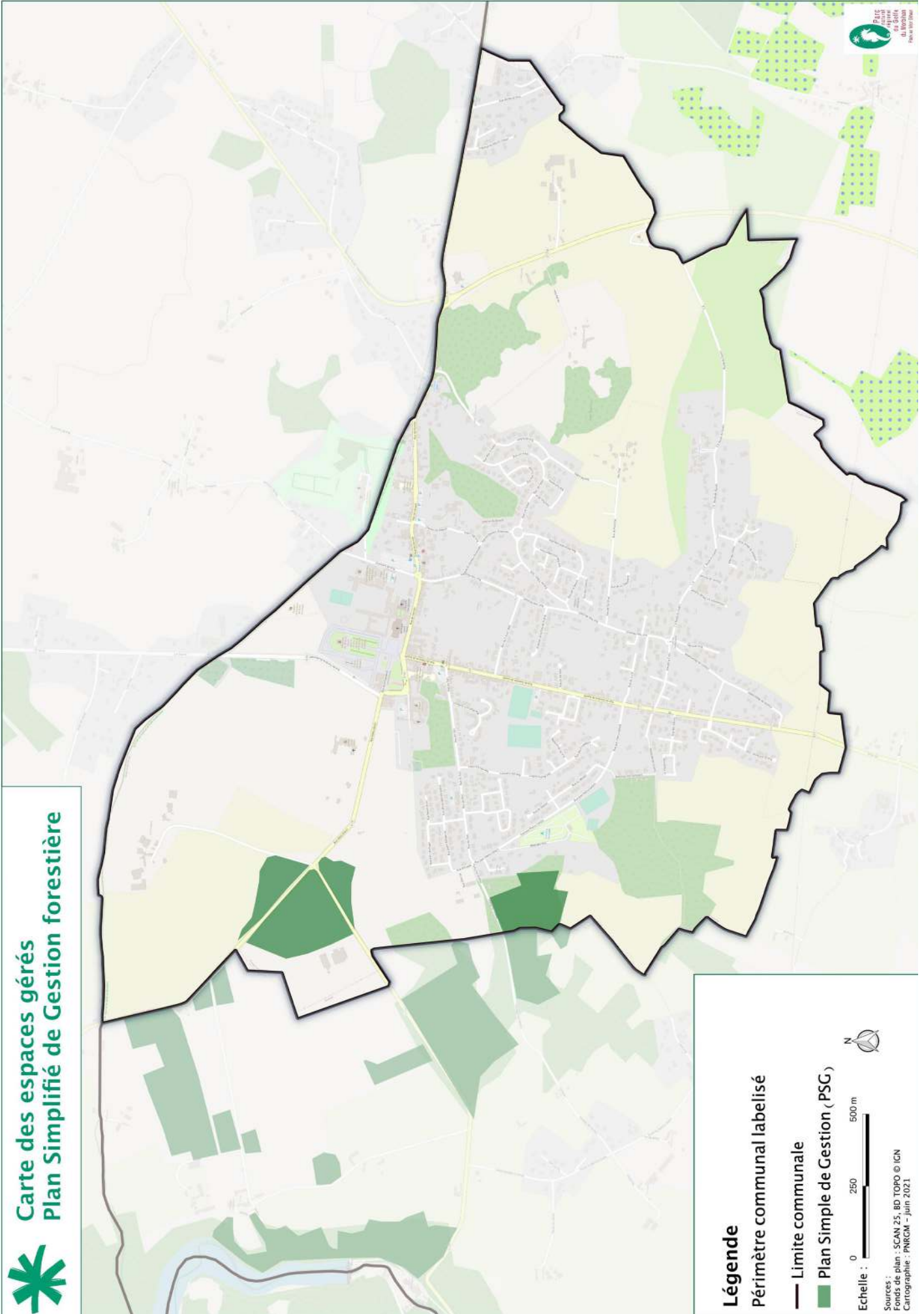
Grands types de végétations (du CBNB)

■	Bâti
■	Champs d'algues marines
■	Cultures
■	Forêts humides
■	Forêts sèches et mésophiles
■	Fourrés humides
■	Fourrés secs et mésophiles
■	Landes humides
■	Landes sèches et mésophiles
■	Milieu marin et estran non végétalisé
■	Parcs et jardins
■	Pelouses sèches des dunes mobiles
■	Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
■	Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
■	Plantations d'arbres à feuilles caduques
■	Plantations d'arbres à feuilles persistantes
■	Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
■	Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
■	Rochers, falaises, sables littoraux
■	Roselières
■	Routes
■	Tourbières et groupements tourbeux associés
■	Végétations des haies et talus
■	Végétations des marais salés
■	Vergers
■	Coupes forestières
■	Autres milieux non végétalisés
■	Autres milieux non végétalisés



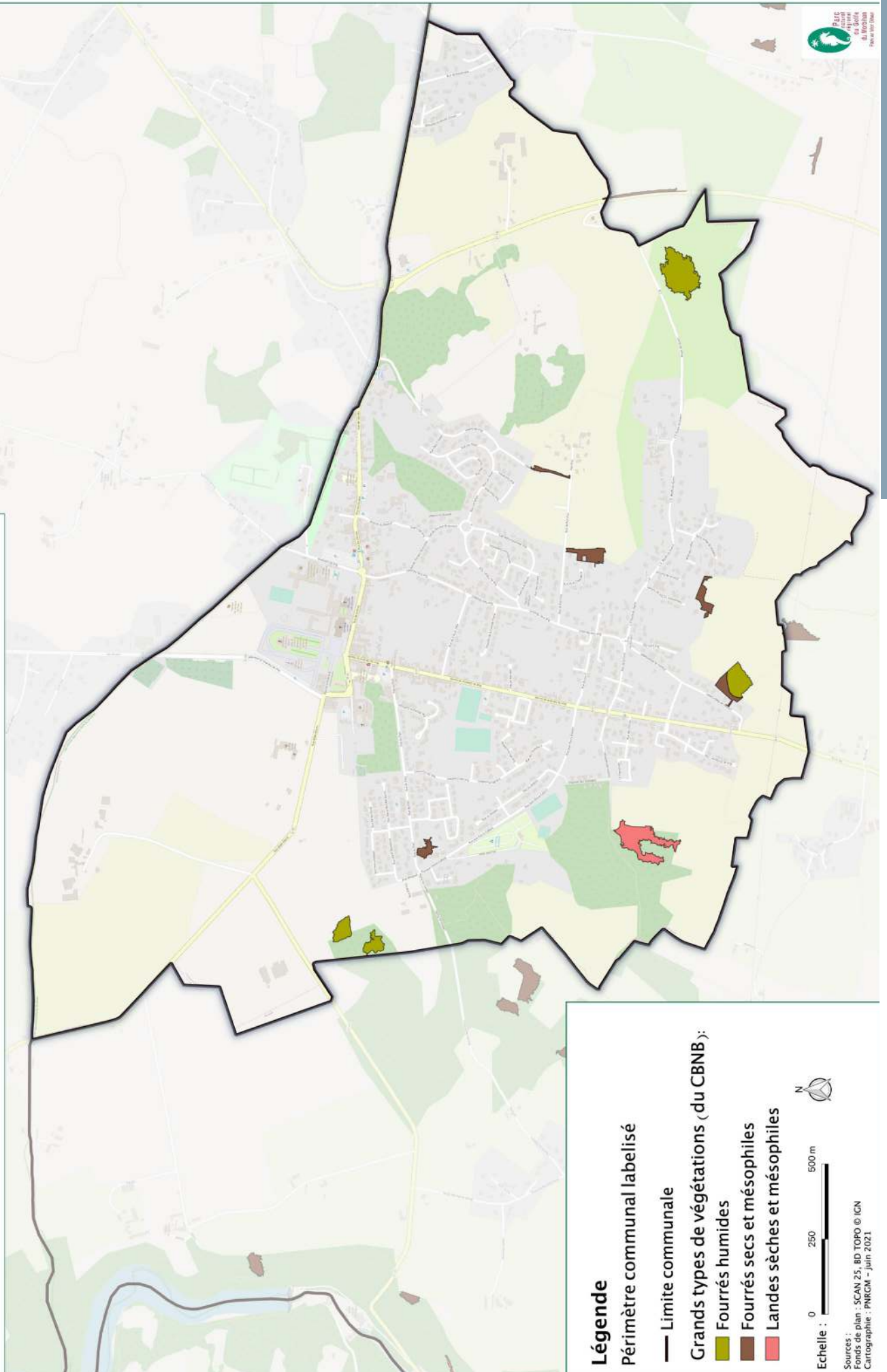
Echelle : 0 0.1 0.2 0.3 0.4 0.5 KM

Sources :
Fonds de plan : OSM standard
Cartographie : PNRGM - avril 2021
Marion Neumeier



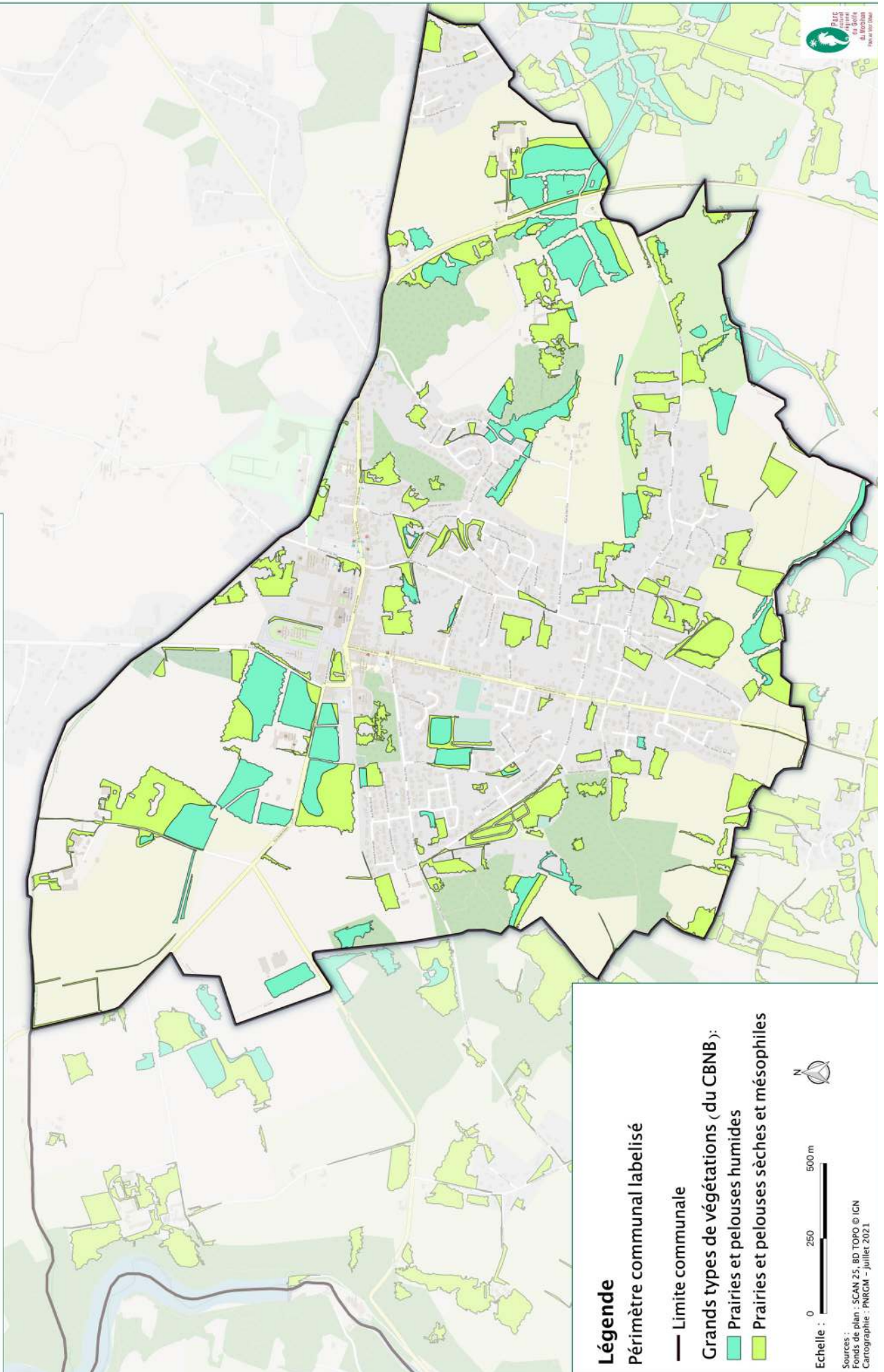


Carte des grands types de végétations à Sainte Anne d'Auray Les landes et fourrés



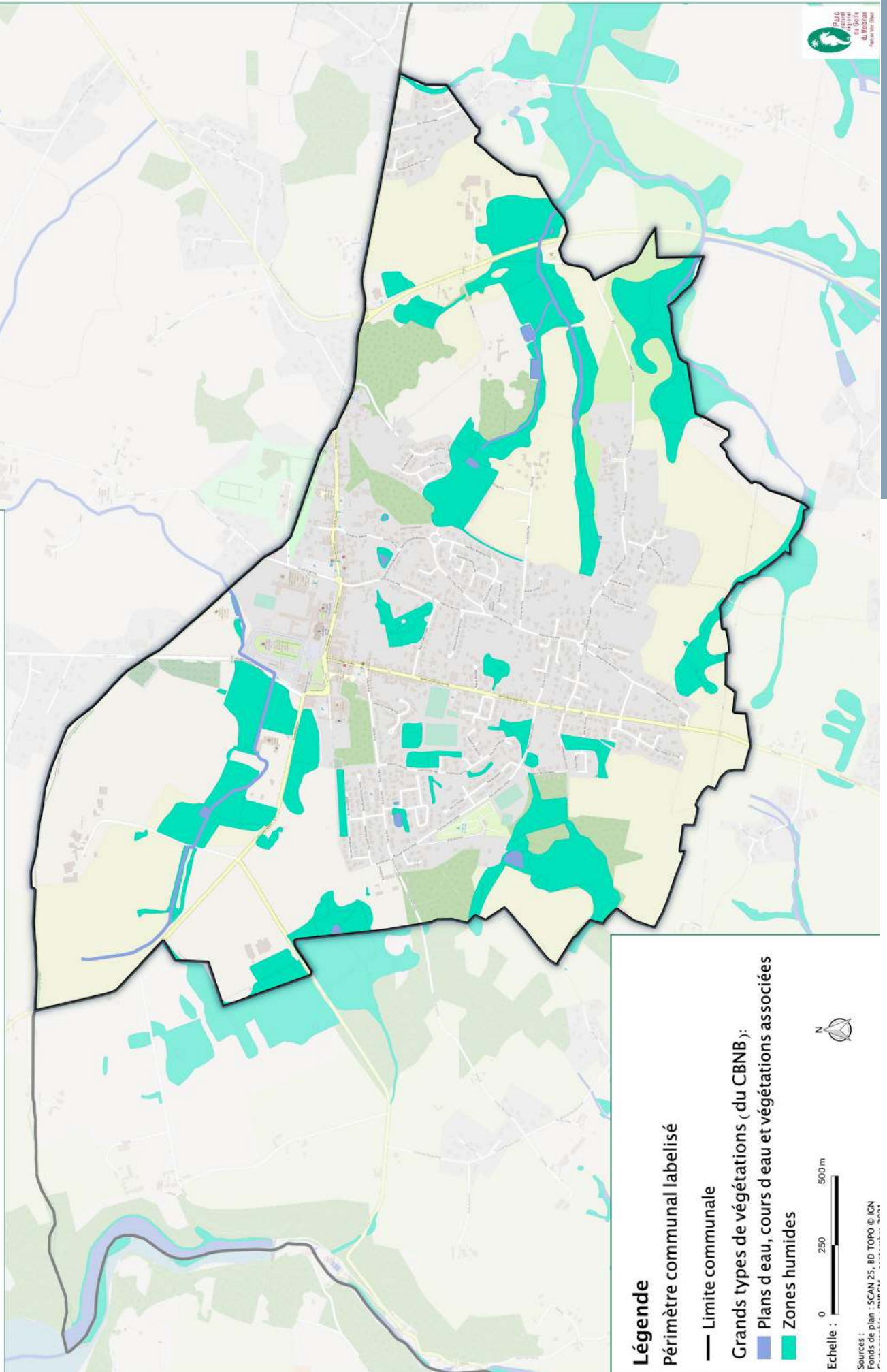
Carte des grands types de végétations à Sainte Anne d'Auray

Les prairies





Carte des grands types de végétations à Sainte-Anne d'Auray Cours d'eau et points d'eau (mares, étangs etc...)



Légende

— Périmètre communal labélisé

— Limite communale

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées

■ Zones humides

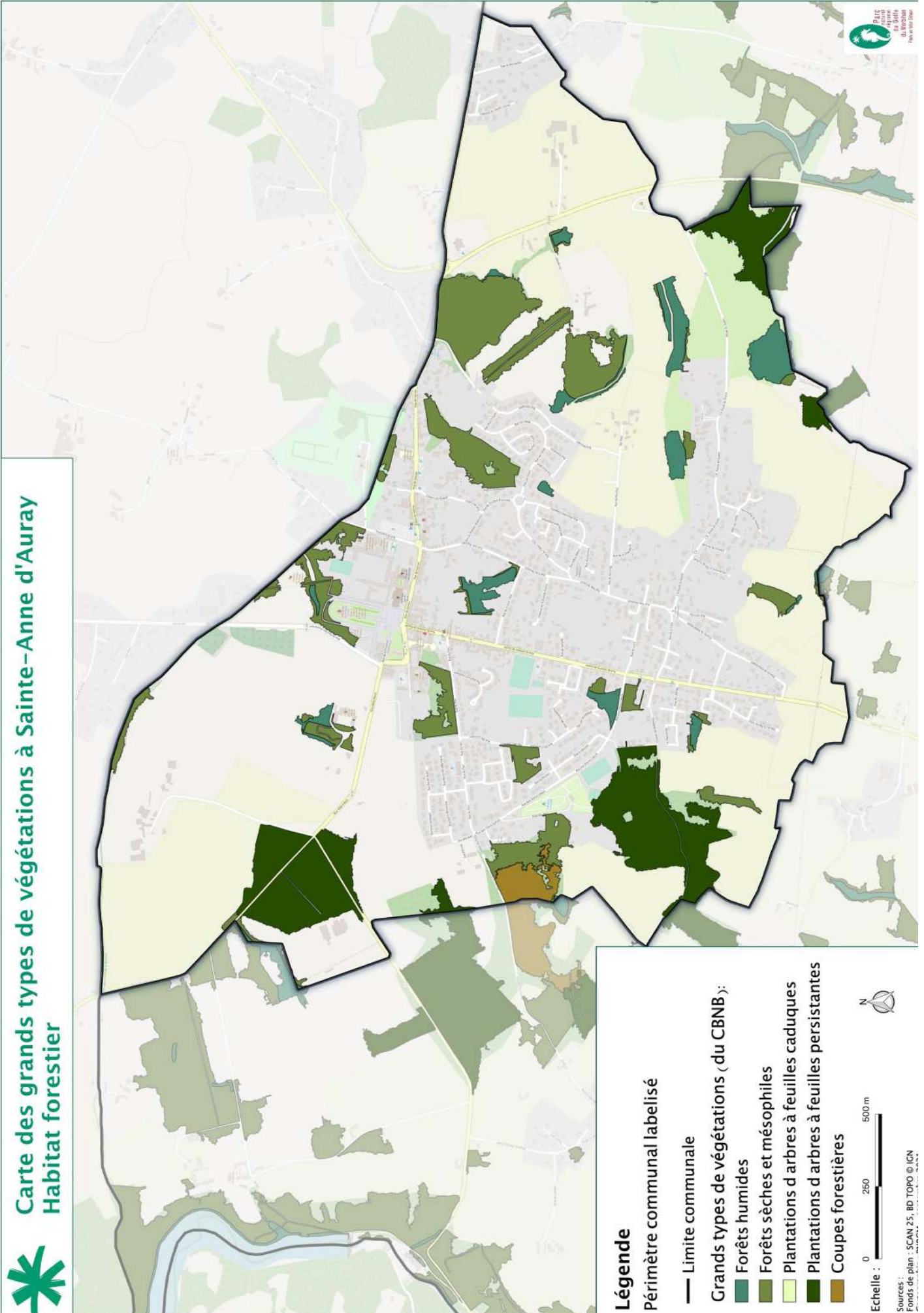
Echelle : 0 250 500 m



Sources :
Fond de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Mairie de Sainte-Anne d'Auray



 Carte des grands types de végétations à Sainte-Anne d'Auray
Habitat forestier



Légende

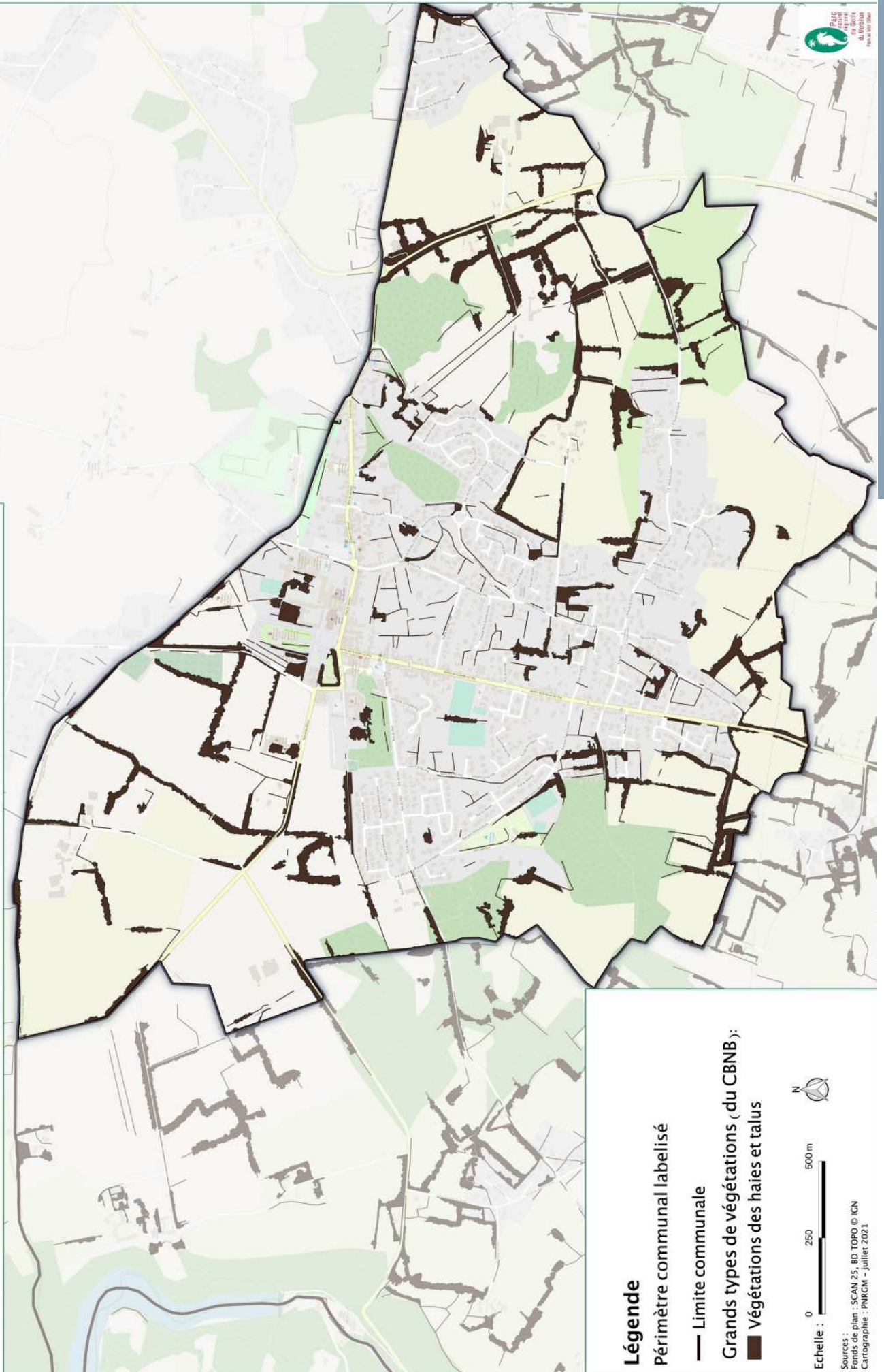
- Périmètre communal labellisé
- Grands types de végétations (du CBNB) :
 - Forêts humides
 - Forêts sèches et mésophiles
 - Plantations d'arbres à feuilles caduques
 - Plantations d'arbres à feuilles persistantes
 - Coupes forestières

Echelle : 0 250 500 m

Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Photos aériennes : IGN, 2011-2012



Carte des grands types de végétations à Sainte Anne d'Auray Le Bocage



Légende

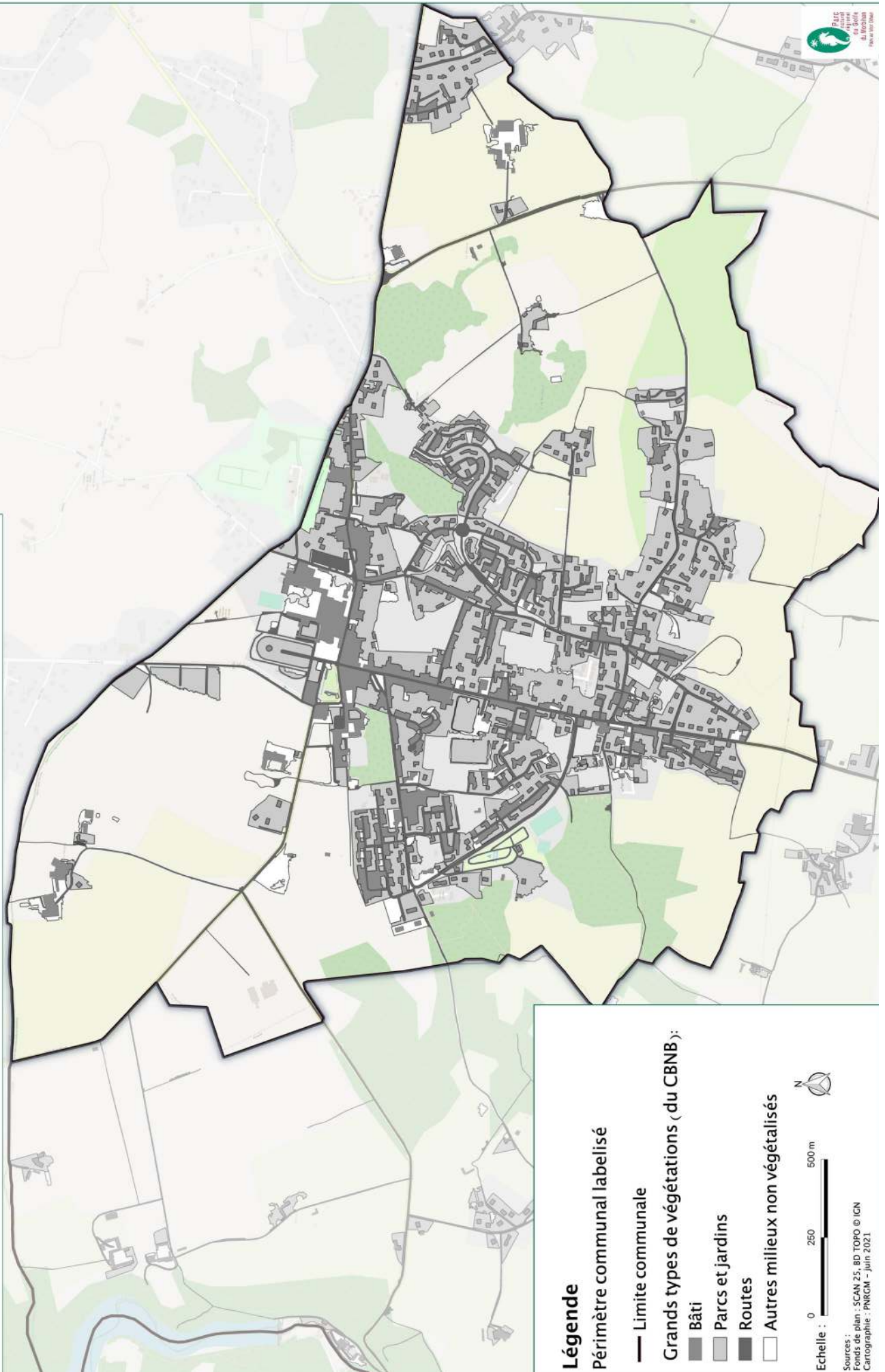
- Périmètre communal labellisé
- Limite communale
- Grands types de végétations (du CBNB)
- Végétations des haies et talus

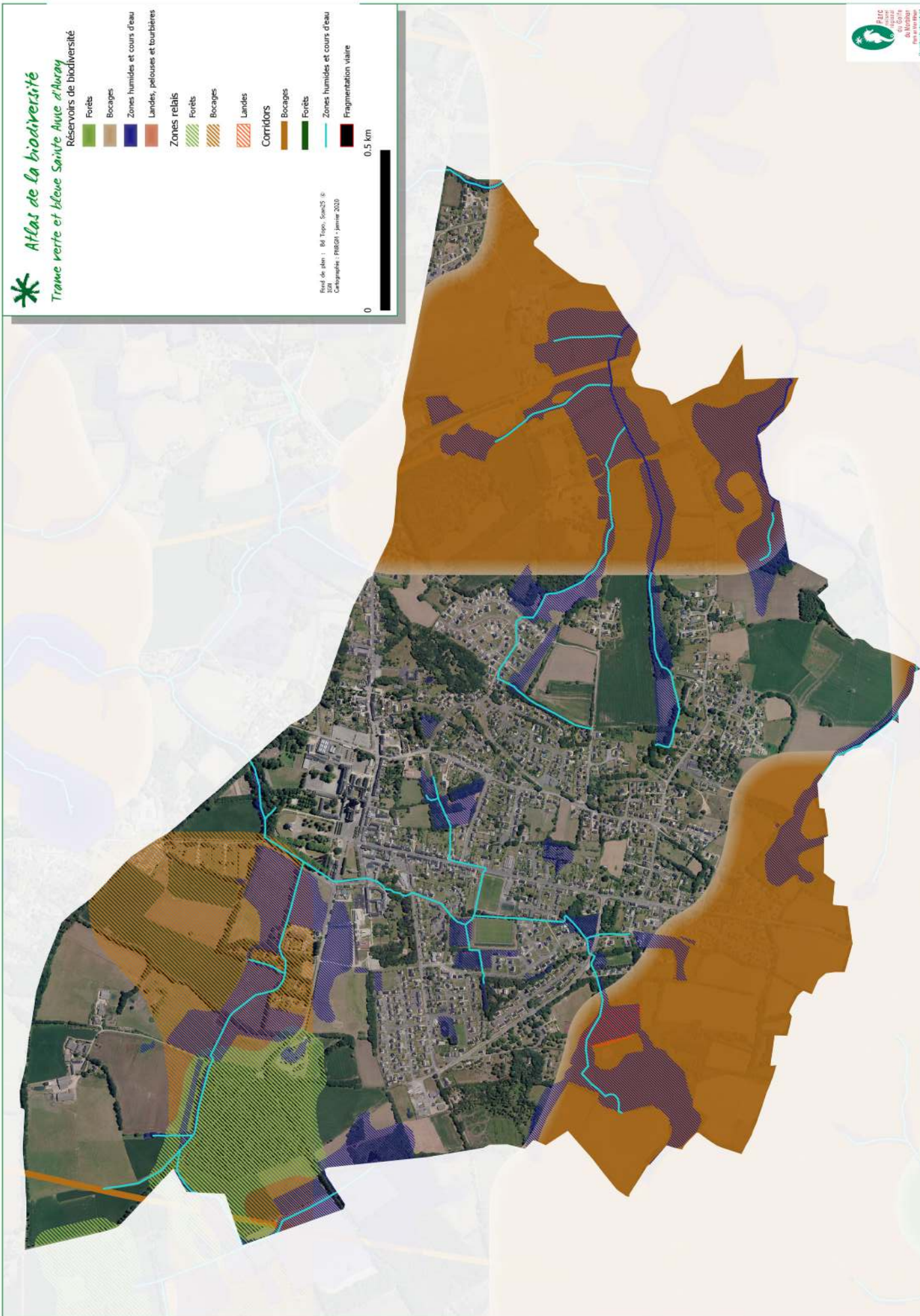
Echelle : 0 250 500 m

Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRCM - juillet 2021



 Carte des grands types de végétations à Sainte Anne d'Auray
Milieux urbains







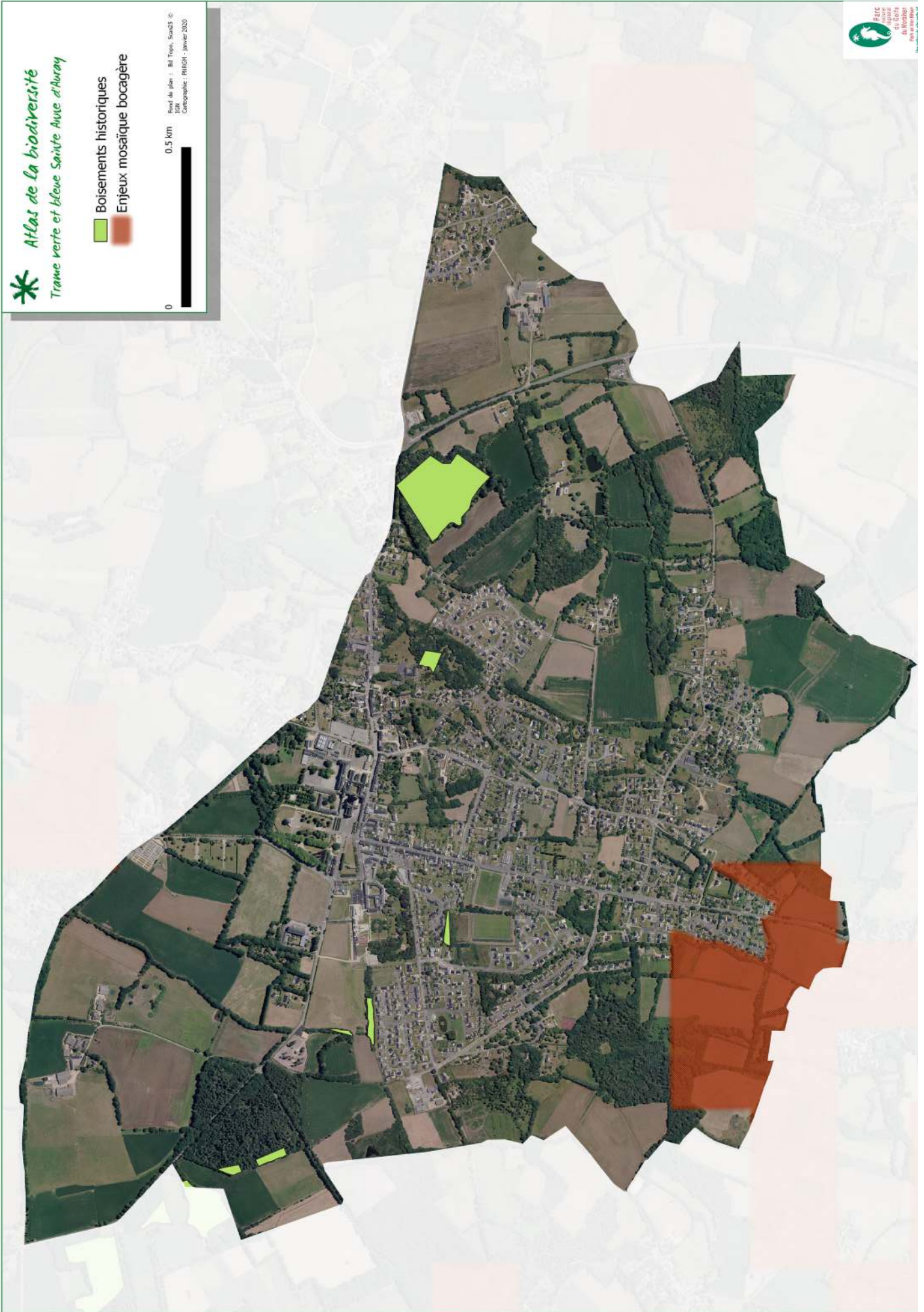
Atlas de la biodiversité
Trame verte et bleue Sainte Anne d'Auray

-  Boisements historiques
-  Enjeux mosaïque bocagère

0 0.5 km



Echelle de plan : 1/25 000
X04
Cartographie : PRIGI - Janvier 2020





Atlas de la biodiversité
Trame verte et bleue Sainte Anne d'Auray

 Secteurs prioritaires mares

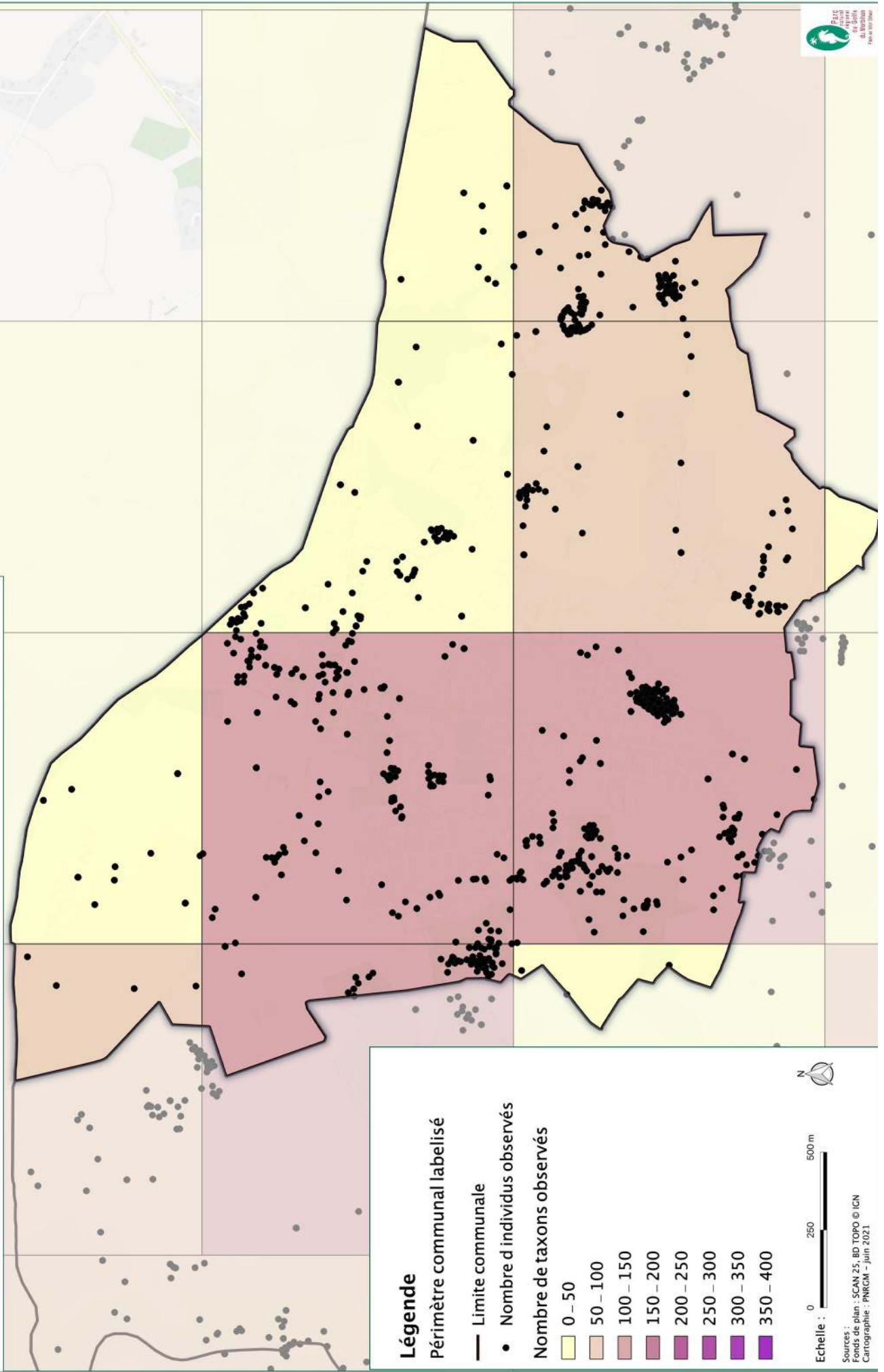
0.5 km



Échelle de plan : B1 Triplex Suro2S ©
2018
Cartographie : PNBODI - Janvier 2020



Carte d'analyse sur la commune de Sainte Anne d'Auray
Nombre de taxons et d'individus observés



Légende

- Limite communale
- Nombre d'individus observés

Nombre de taxons observés

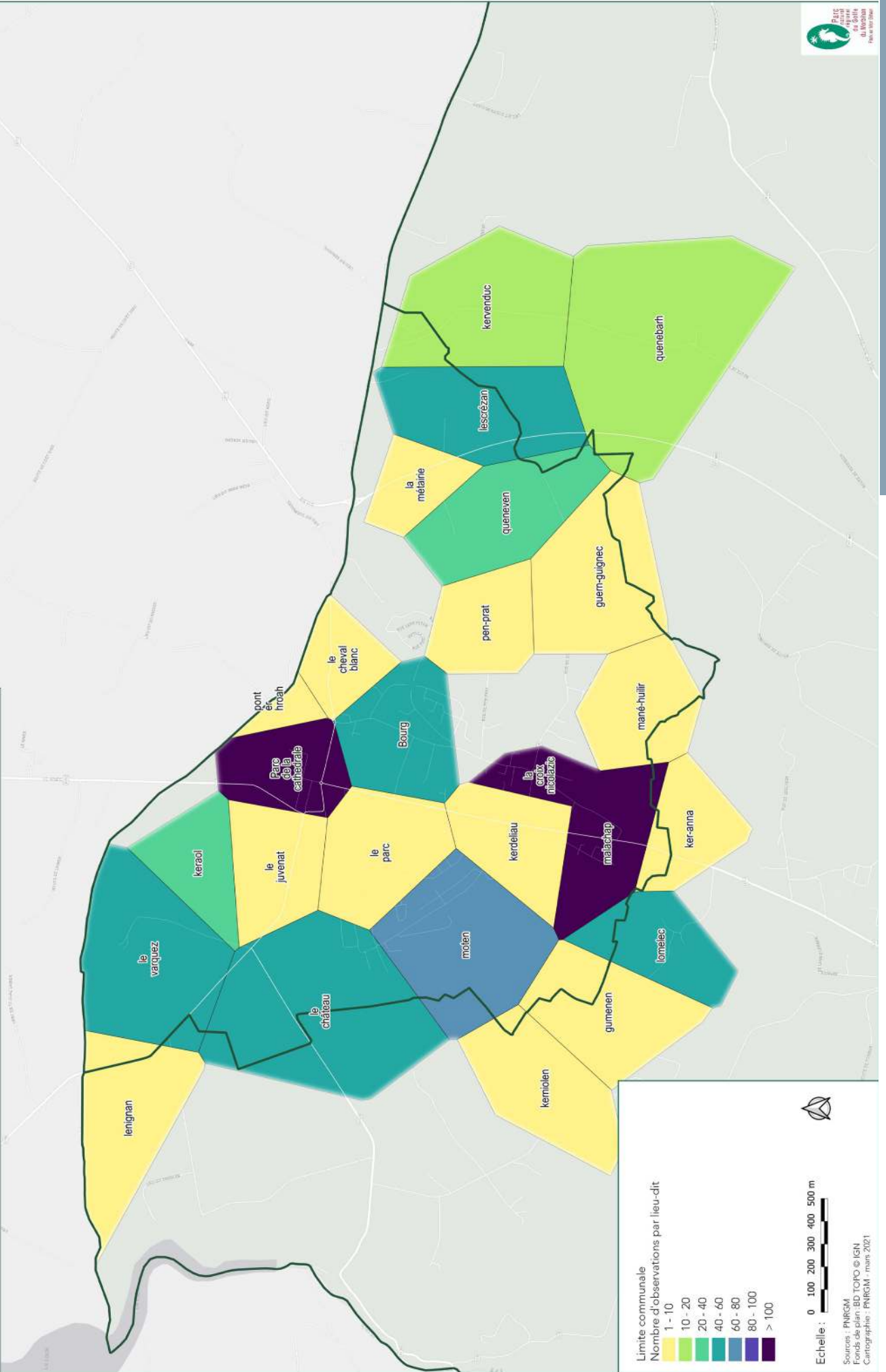
0 - 50
50 - 100
100 - 150
150 - 200
200 - 250
250 - 300
300 - 350
350 - 400

Echelle : 0 250 500 m

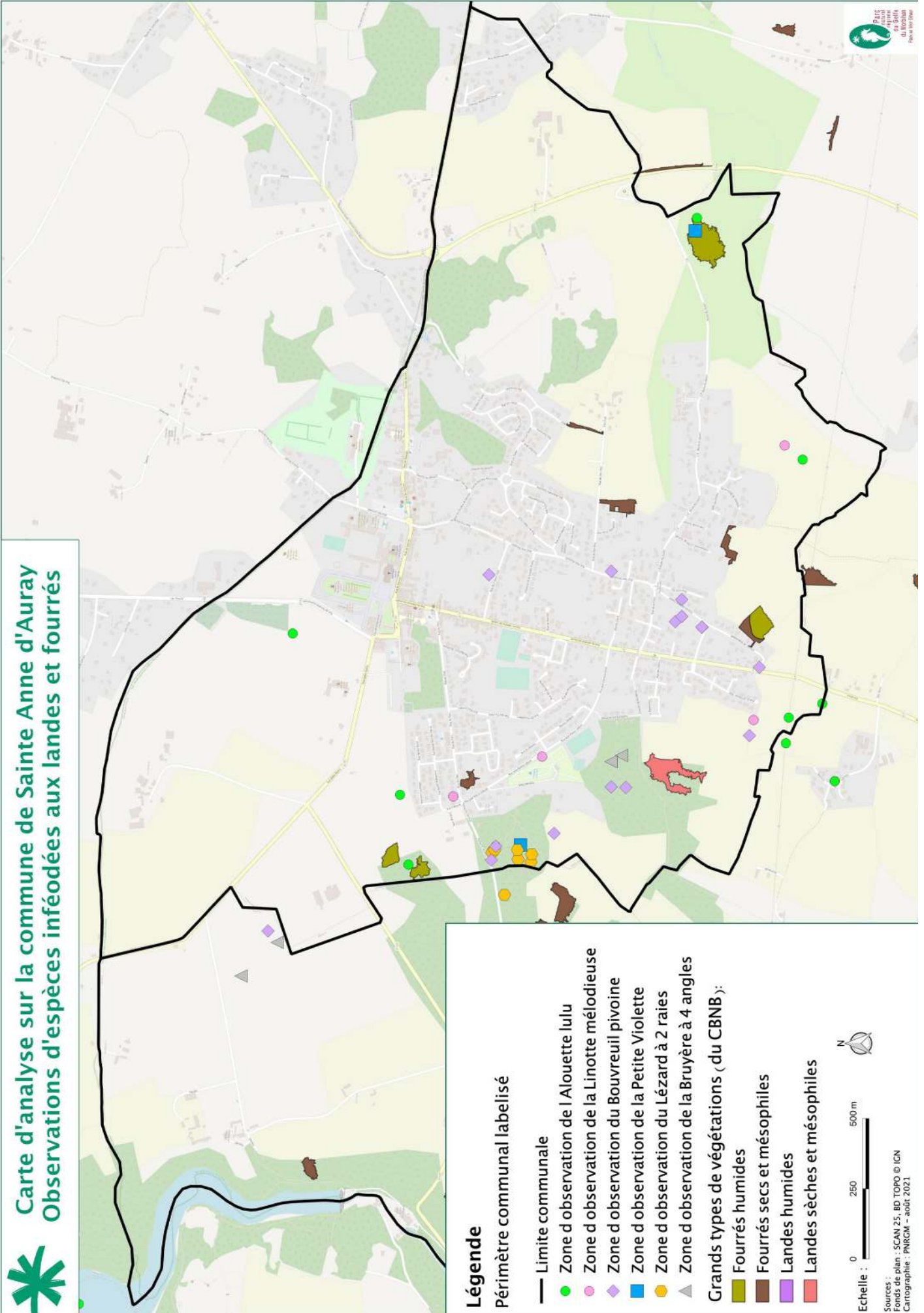
Sources : Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
 Cartographie : PNRGM - Juin 2021



ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE - Sainte-Anne-d'Auray
Observations d'oiseaux par lieu-dit



Carte d'analyse sur la commune de Sainte Anne d'Auray
Observations d'espèces inféodées aux landes et fourrés



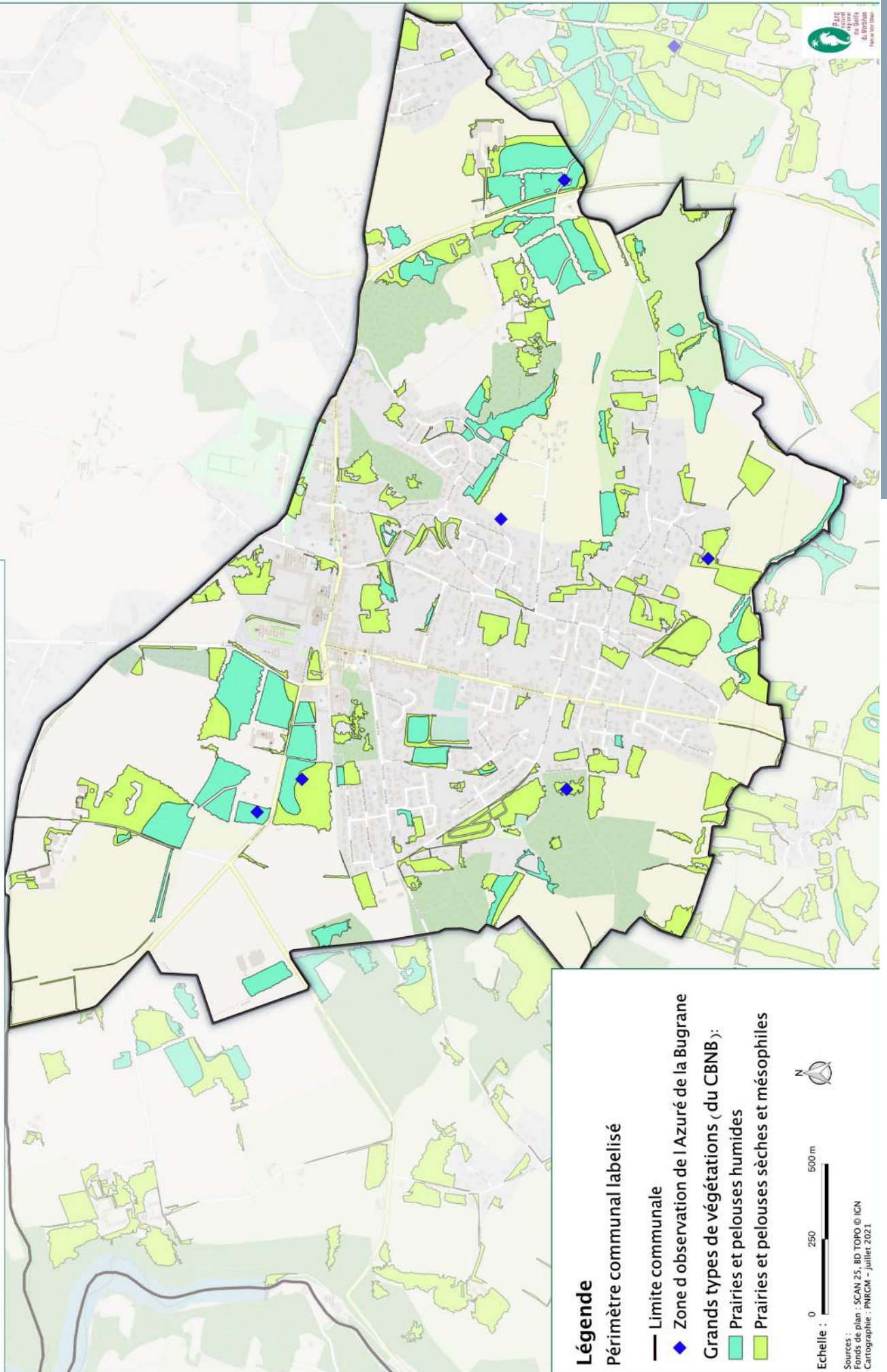
- Légende**
- Périmètre communal labélisé**
- Limite communale
 - Zone d'observation de l'Alouette lulu
 - Zone d'observation de la Linotte mélodieuse
 - Zone d'observation du Bouvreuil pivoine
 - Zone d'observation de la Petite Violette
 - Zone d'observation du Lézard à 2 raies
 - ▲ Zone d'observation de la Bruyère à 4 angles
- Grands types de végétations (du CBNB) :**
- Fourrés humides
 - Fourrés secs et mésophiles
 - Landes humides
 - Landes sèches et mésophiles

Echelle : 0 250 500 m

Sources :
 Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
 Cartographie : PNRCM - août 2021



Carte d'analyse sur la commune de Sainte Anne d'Auray Observation d'espèces inféodées aux prairies



Légende

— Périmètre communal labelisé

— Limite communale

◆ Zone d'observation de l'Azuré de la Bugrane

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Prairies et pelouses humides

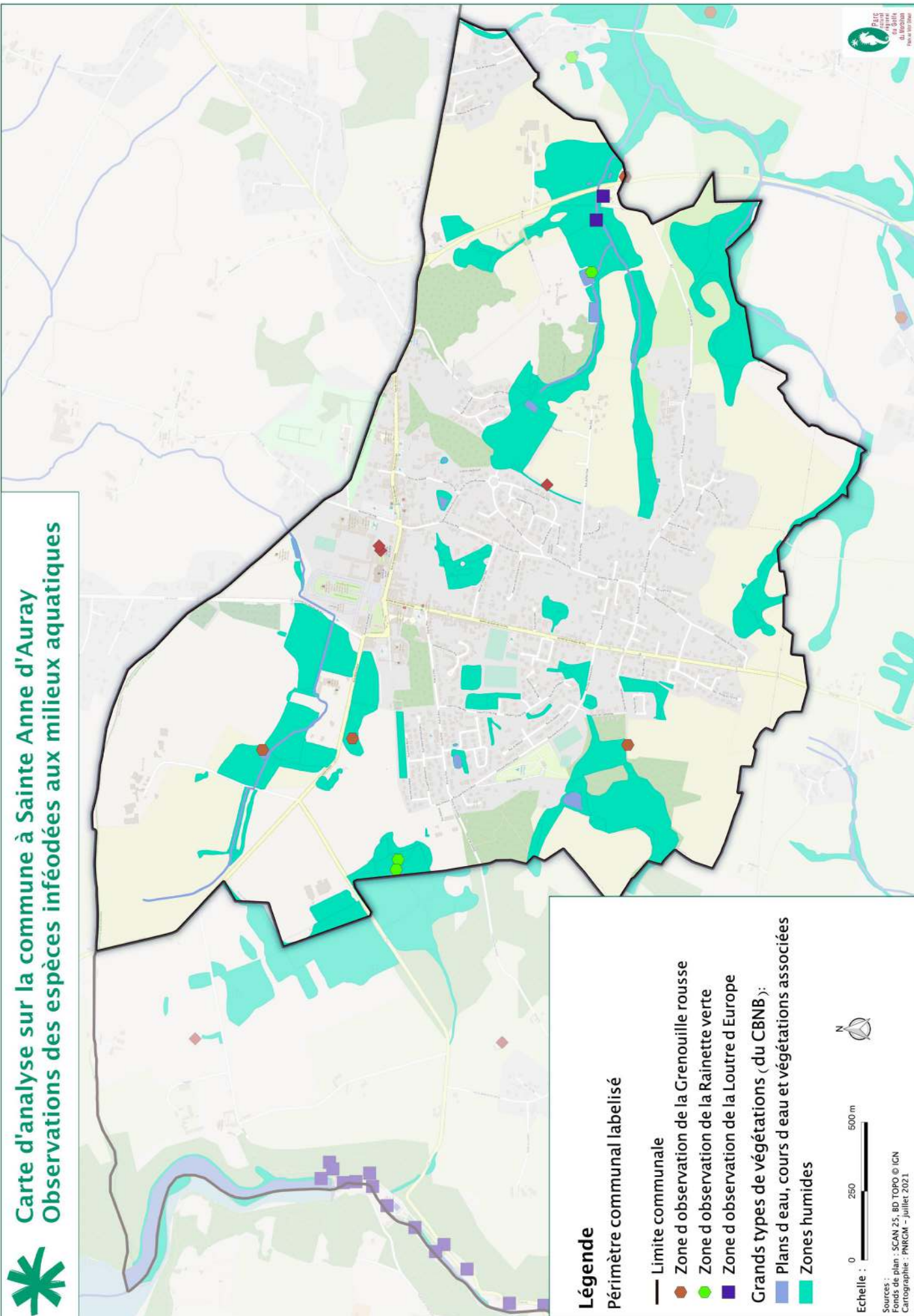
■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles



Echelle : 0 250 500 m

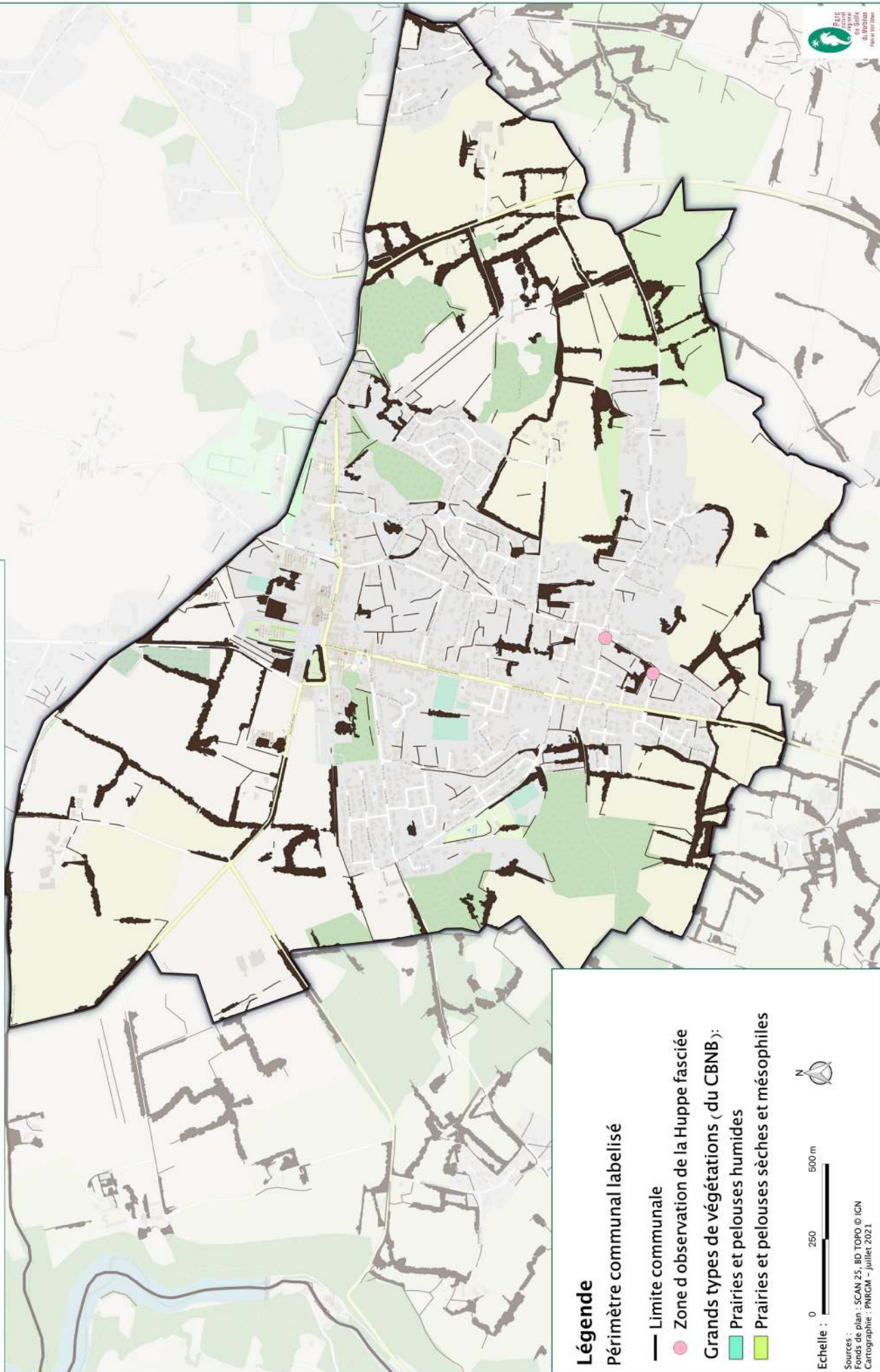
Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRCM - juillet 2021







Carte d'analyse sur la commune de Sainte Anne d'Auray Observation d'espèces inféodées au bocage



Légende

Périmètre communal labelisé

— Limite communale

● Zone d'observation de la Huppe fasciée

Grands types de végétations (du CBNB) :

■ Prairies et pelouses humides

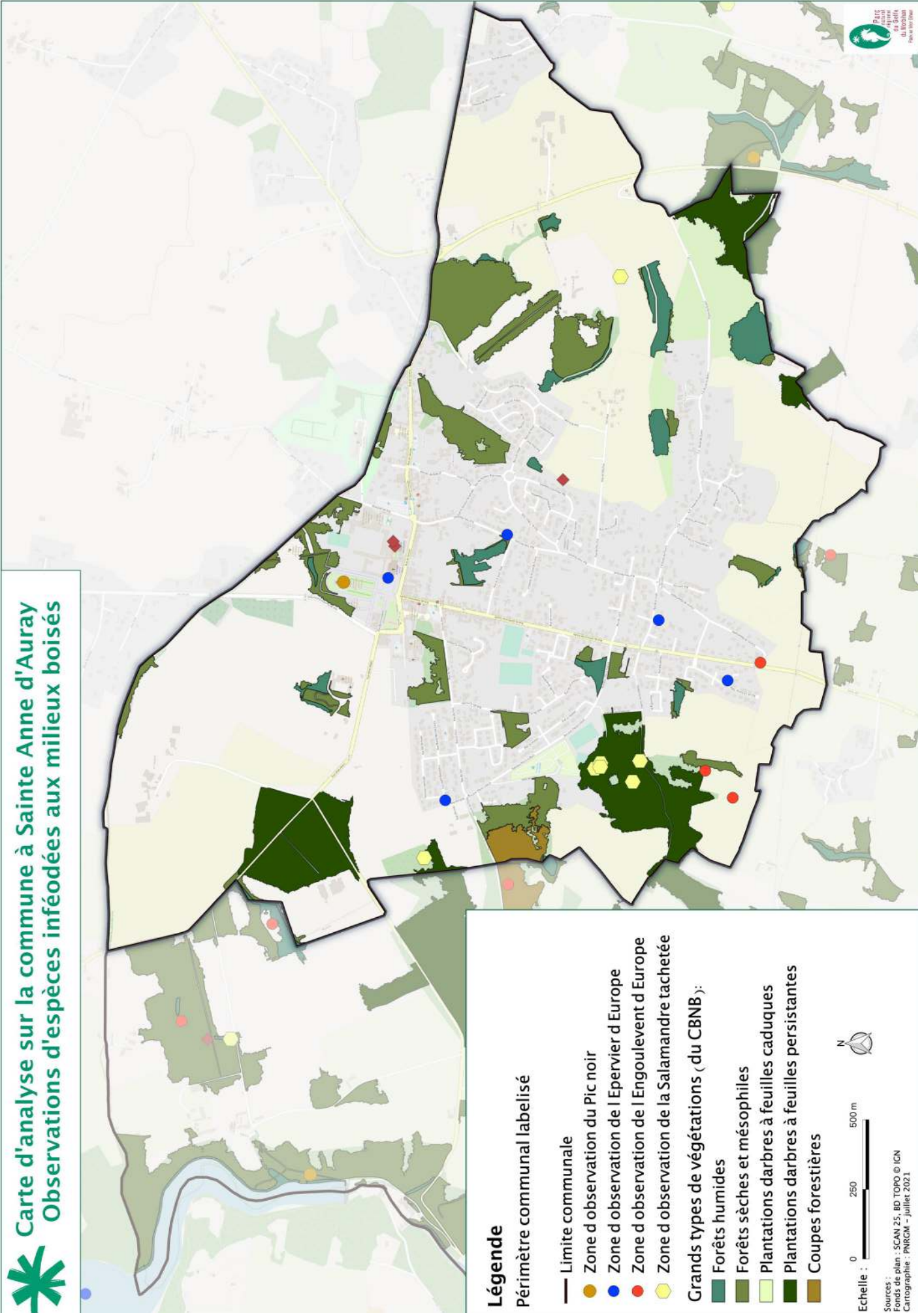
■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles



Echelle : 0 250 500 m

Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRCM - juillet 2021

Carte d'analyse sur la commune à Sainte Anne d'Auray
Observations d'espèces inféodées aux milieux boisés



- Légende**
- Périmètre communal labellisé**
- Limite communale
 - Zone d'observation du Pic noir
 - Zone d'observation de l'Epervier d'Europe
 - Zone d'observation de l'Engoulevent d'Europe
 - Zone d'observation de la Salamandre tachetée
- Grands types de végétations (du CBNB) :**
- Forêts humides
 - Forêts sèches et mésophiles
 - Plantations d'arbres à feuilles caduques
 - Plantations d'arbres à feuilles persistantes
 - Coupes forestières

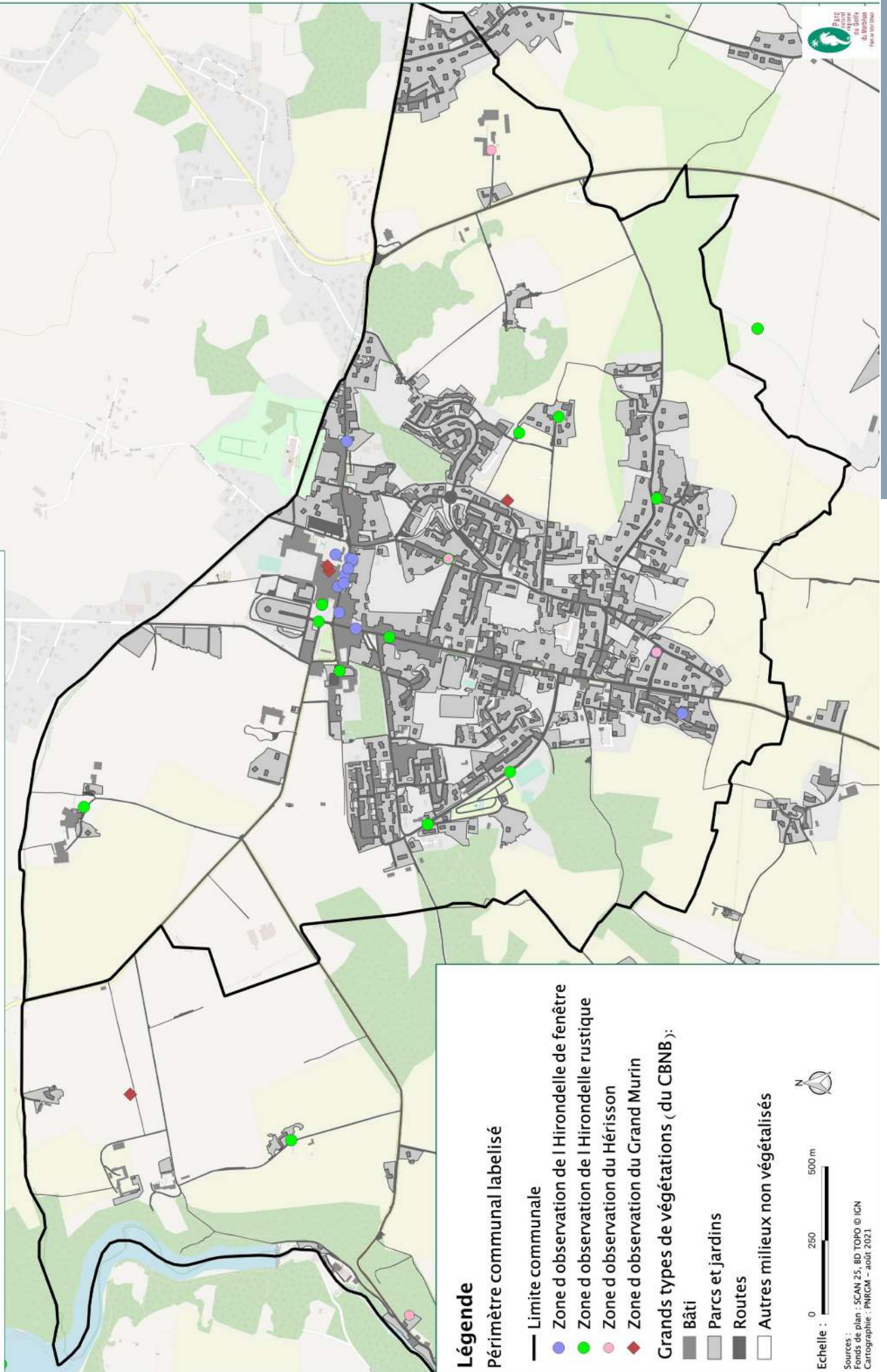
Echelle : 0 250 500 m

Source : Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
 Cartographie : PNRGM - juillet 2021





Carte d'analyse sur la commune de Sainte Anne d'Auray Observations d'espèces inféodées aux milieux urbanisés



Légende

Périmètre communal labellisé

- Limite communale
- Zone d'observation de l'Hirondelle de fenêtre
- Zone d'observation de l'Hirondelle rustique
- Zone d'observation du Hérisson
- ◆ Zone d'observation du Grand Murin

Grands types de végétations (du CBNB) :

- Bâti
- Parcs et jardins
- Routes
- Autres milieux non végétalisés

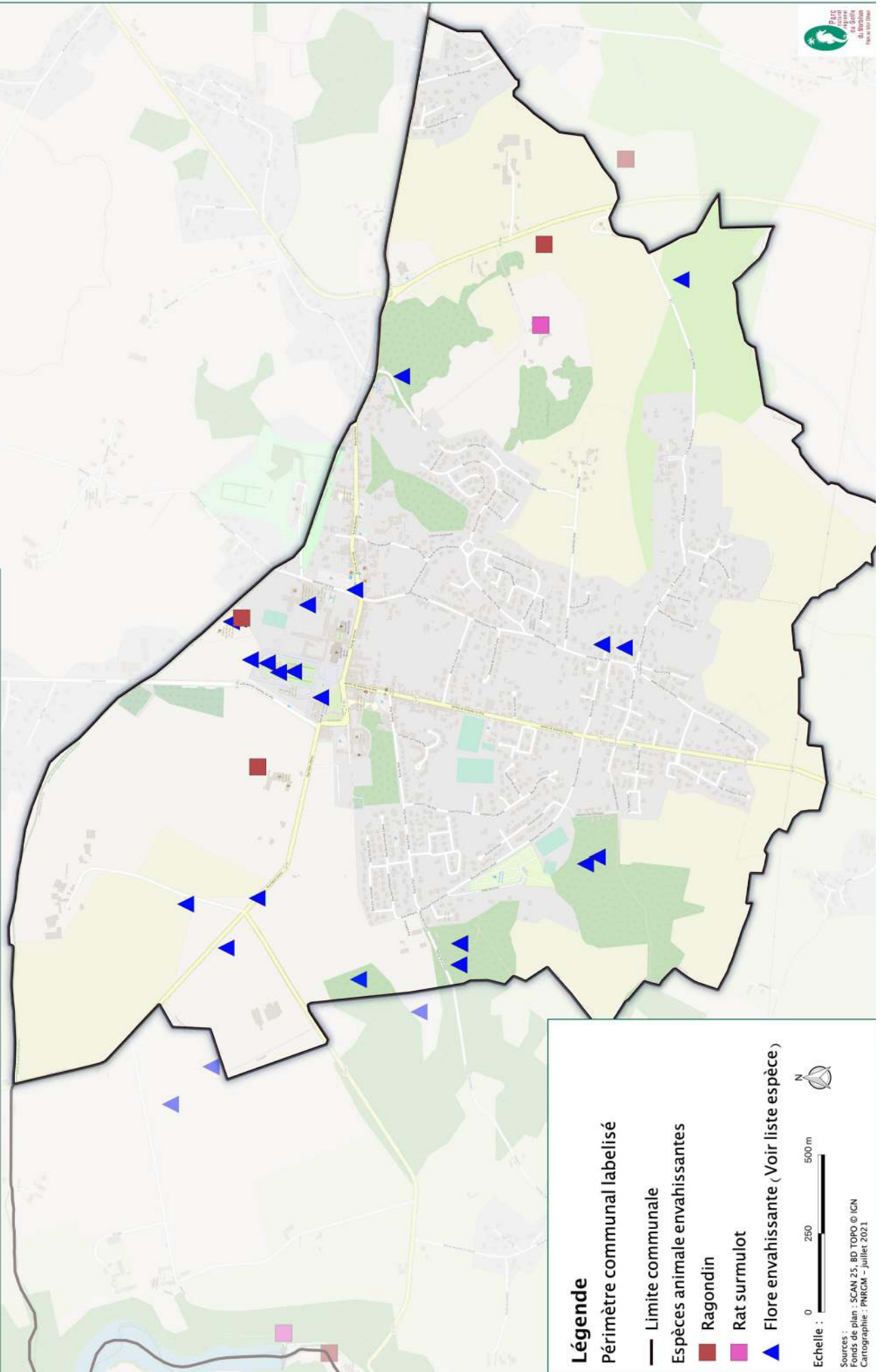


Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN
Cartographie : PNRCM - août 2021



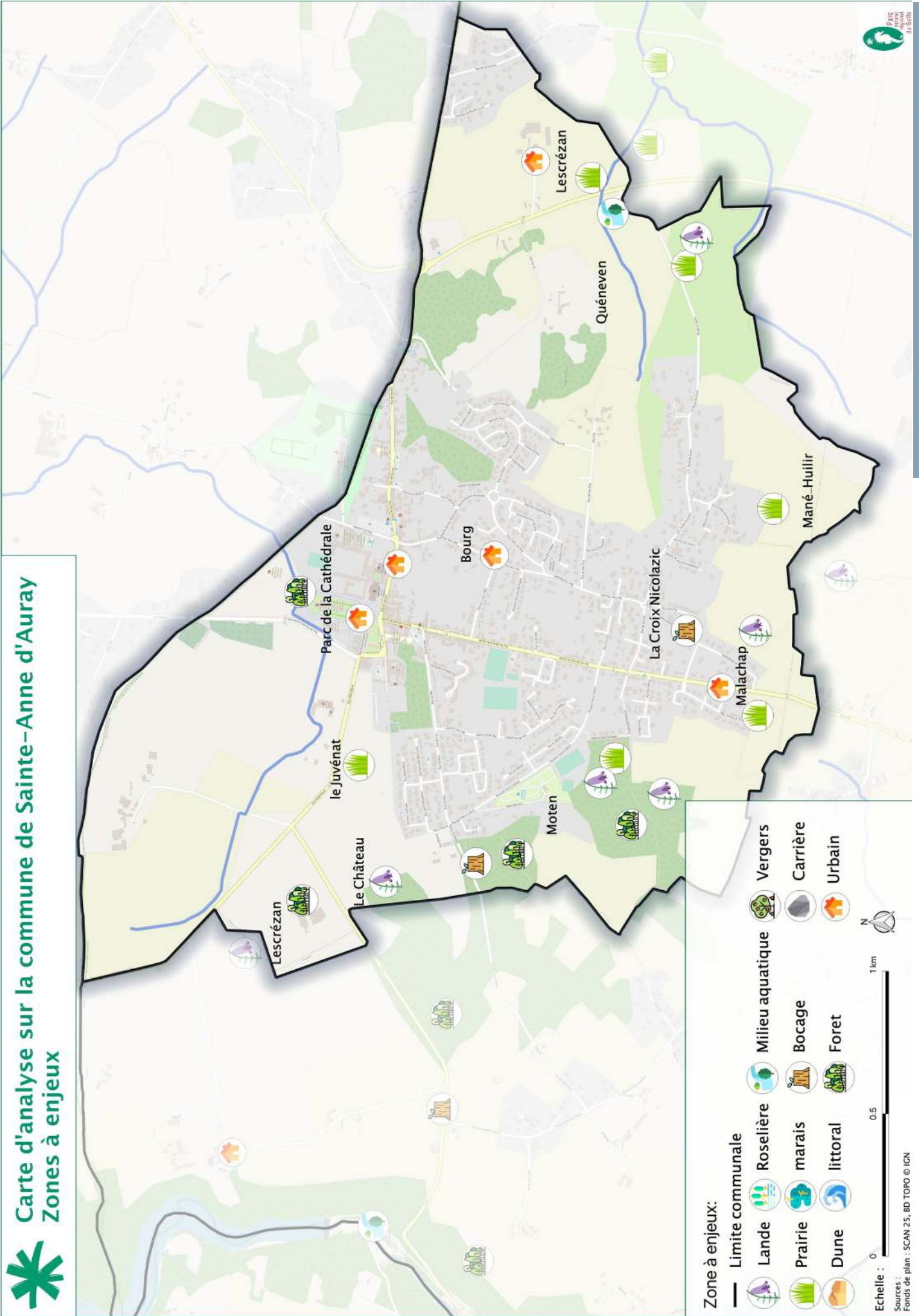
Carte d'analyse sur la commune de Sainte Anne d'Auray

Localisation des espèces exotiques envahissantes



Carte d'analyse sur la commune de Sainte-Anne-d'Auray

Zones à enjeux



Zone à enjeux:

- Limite communale
- Lande
- Prairie
- Dune
- Roselière
- marais littoral
- Milieu aquatique
- Bocage
- Forêt
- Vergers
- Carrière
- Urbain

Echelle : 0 0.5 1km

Sources :
Fonds de plan : SCAN 25, BD TOPO © IGN



FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Rédaction et relecture : Jean-Michel Yannic, Stéphanie Guégan

Mairie de Sainte-Anna-d'Auray



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh